



SPARC

Soutenir le Pastoralisme et
l'Agriculture durant les Crises
Récurrentes et Prolongées

Octobre 2024

RAPPORT

ÉTAT DE PRÉPARATION DU TCHAD À L'ACCÈS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Camille Laville, Colette Benoudji, Holly Barsham, Manisha Gulati, Mauricio Vazquez,
et Sarah Opitz-Stapleton



Remerciements

Les auteurs remercient pour leur contribution considérable le Groupe de travail sur l'accès au financement climatique dirigé par le FCDO et les pairs réviseurs de ce rapport, notamment Izza Soubiane, Aimee Strang et Mana Farooghi (Foreign, Commonwealth & Development Office du Royaume Uni - FCDO) et Yue Cao (Chercheur associé - ODI).

La recherche pour ce rapport s'est achevée en mars 2024. Les développements intervenus depuis lors ne sont pas pris en compte ici.

À propos de SPARC

Le changement climatique, les conflits armés, la fragilité environnementale et la gouvernance faible, ainsi que l'impact de ces derniers sur les moyens de subsistance dépendant des ressources naturelles, font partie des principaux facteurs de la crise et de la pauvreté chez les communautés vivant dans des pays qui figurent parmi les plus vulnérables et les plus touchés par les conflits au monde.

Le programme SPARC (Soutenir le pastoralisme et l'agriculture durant les crises récurrentes et prolongées) vise à générer des données probantes et combler les lacunes en matière de connaissances afin de renforcer la résilience de millions de pasteurs, d'agropasteurs et d'agriculteurs dans ces communautés d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient.

Nous nous efforçons de créer un impact en utilisant la recherche et des données probantes pour développer des connaissances permettant d'améliorer la manière dont le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du Royaume-Uni, les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales, les gouvernements locaux et nationaux et la société civile peuvent renforcer les capacités de ces communautés dans le contexte du changement climatique.

Citation : Laville, C., Benoudji, C., Barsham, H., Gulati, M., Vazquez, M., Opitz-Stapleton, S. (2024) Etat de préparation du Tchad au financement climatique. Londres : Soutenir le Pastoralisme et l'Agriculture durant les Crises Récurrentes et Prolongée (SPARC) (<https://www.sparc-knowledge.org/publications-resources/etat-de-preparation-du-tchad-lacces-au-financement-climatique>)

Ce travail est sous licence CC BY-NC-ND 4.0.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	5
2. Méthodologie	6
3. Évaluation de l'état de préparation du Tchad au financement climatique	8
3.1 Planification	8
3.1.1 Cadres politiques nationaux pour faire face au changement climatique	8
3.1.2 Une architecture de gouvernance habilitante	22
3.1.3 Des informations et des données suffisantes et de qualité pour la planification	26
3.2 Accès	29
3.2.1 Capacité institutionnelle et expérience en matière d'accès au financement international de la lutte contre le changement climatique	29
3.2.2 Intégration du changement climatique dans le budget national	42
3.3 Exécution	44
3.3.1 Existence de mécanismes de financement nationaux	44
3.3.2 Capacité des entités chargées de la mise en œuvre	47
3.4 Systèmes de surveillance, déclaration et vérification (MRV, de l'anglais monitoring, reporting and verification)	47
3.4.1 Systèmes et procédures du MRV	47
3.4.2 Gestion des connaissances et apprentissage	50
4. Recommandations pour améliorer l'état de préparation du Tchad au financement climatique	52
Annexe 1 : Liste des organisations ayant participé aux entretiens	59
Annexe 2 : Questions soulevées par les personnes interrogées	60
Annexe 3 : Sélection de stratégies et politiques du Tchad relatives au climat	61
Annexe 4 : La CDN du Tchad	64
Annexe 5 : Structure institutionnelle pour la gouvernance du changement climatique au Tchad	73
Annexe 6 : Activités d'une sélection de partenaires et d'organisations de développement	84
Références	88

ENCADRÉS, FIGURES ET TABLEAUX

Encadré 1	Agence Nationale de la Météorologie – ANAM	27
Encadré 2	AND du Tchad pour le Fonds Vert pour le climat	32
Encadré 3	Changements fréquents de l'AND pour le FVC et perte de mémoire et de capacité institutionnelle	33
Encadré 4	L'accréditation au Fonds Vert pour le climat et au Fonds d'adaptation peut-elle développer des fonds pour le Tchad ?	37
Encadré 5	Défis posés par le suivi de l'impact des projets multinationaux financé par le fonds vert pour le climat	39
Encadré 6	Obstacles au financement climatique au Tchad	40
Encadré 7	Défis en matière de capacités institutionnelles et techniques au Tchad comme obstacle à l'accès au financement	41
Encadré 8	L'approche du FSE pour le financement de projets	45
Encadré 9	Soutien de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) au Tchad	48
Encadré 10	La Plateforme Agora 30 de la résilience au changement climatique	51
Encadré 11	Émissions de GES au Tchad	65
Encadré 12	Estimation des besoins de financement de l'adaptation dans la CDN du Tchad	70
Figure 1	Plan de partenariat pour la mise en œuvre de la CDN du Tchad	19
Figure 2	Projets financés par les fonds climatiques verticaux au Tchad	39
Figure 3	Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'implémentation du système national de MRV pour le climat et leurs rôles et responsabilités	50
Figure 4	Obstacles mis en exergue par les personnes interrogées concernant l'accès au financement climatique au Tchad	60
Figure 5	Nombre de priorités en matière d'adaptation dans chaque secteur	64
Figure 6	Besoin de financement pour la CDN du Tchad (en millions de dollars)	69
Figure 7	Réformes et mesures nécessaires au Tchad pour un secteur de l'énergie durable conforme à la composante « atténuation » de la CDN	71
Figure 8	Besoins de renforcement des capacités du Tchad pour mettre en œuvre la composante	72
Figure 9	« adaptation » de la CDN	73
Figure 10	Structure institutionnelle du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable	74
Tableau 1	Évaluation de l'état de préparation au financement climatique	6
Tableau 2	Évolution des priorité climatiques dans les plans nationaux successifs	10
Tableau 3	Politiques et stratégies en matière de financement climatique au Tchad en Mars 2024	12
Tableau 4	Mesures d'adaptation incluses dans la CDN 2021 et le PNA 2022	14
Tableau 5	Scénarios de réduction des émissions de GES dans le cadre de la CDN actualisée	15
Tableau 6	Investissements nécessaires pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation couvertes par la CDN actualisée (en millions de dollars)	15
Tableau 7	Stratégie de mobilisation des fonds dans le projet de plan de financement de la CDN	17
Tableau 8	Résumé de l'état de préparation du Tchad en matière de financement climatique	53
Tableau 9	Objectifs et sous-objectifs de la stratégie	62
Tableau 10	Projections concernant les émissions de GES à l'horizon 2030	65
Tableau 11	Mesures d'atténuation pour le secteur de l'énergie	66
Tableau 12	Approche pour l'estimation des besoins de financement de l'adaptation dans la CDN du Tchad	70
Tableau 13	Rôles et des responsabilités des départements spécifiques au sein du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable	75
Tableau 14	AND du Tchad auprès du FVC	80
Tableau 15	Autorité nationale désignée du Tchad pour le mécanisme pour un développement propre (AND – MDP)	82

1. INTRODUCTION

L'état de préparation au financement climatique fait référence à la capacité d'un pays à planifier, accéder et utiliser les ressources financières pour l'action relative au changement climatique. Un pays doit être en mesure de suivre et de rendre compte de l'utilisation et des résultats de ses financements climatiques (nationaux et internationaux), en démontrant qu'ils ont un effet catalyseur et qu'ils sont pleinement intégrés dans les priorités nationales de développement ((UNDP, 2012). L'état de préparation est déterminé par le contexte et les circonstances nationales (Nakhooda et al., 2013). L'évaluation de l'état de préparation pourrait aider à identifier les obstacles et les lacunes nécessaires à surmonter pour qu'un pays soit prêt ou améliore son état de préparation à l'accès et l'utilisation du financement climatique international.

Cette étude évalue l'état de préparation du Tchad à l'accès au financement climatique.

Elle identifie les lacunes en matière de préparation et les utilise comme points d'entrée pour formuler des recommandations d'amélioration. Pour ce faire, l'étude développe un Cadre de Préparation au Financement Climatique basé sur les deux cadres existants suivants :

- **Le Cadre de Préparation du PNUD** identifie quatre composantes de la préparation : (1) les capacités nationales à planifier le financement ; (2) les capacités à accéder aux différentes formes et types de financement au niveau national ; (3) les capacités à fournir le financement et à mettre en œuvre/exécuter les activités ; et (4) les capacités de suivi, d'établissement de rapports et de vérification des dépenses financières et des résultats/ impacts transformateurs associés (UNDP 2012).
- **Le Cadre de Préparation de GIZ et d'ODI** définit la préparation comme une fonction des processus et des institutions du pays visant à planifier le changement climatique, ainsi que des capacités d'un large éventail d'institutions et de parties prenantes nationales (systèmes permettant d'accéder au financement climatique et de le dépenser).

De plus, le nouveau cadre a pris en compte les facilitateurs de système du rapport Africa NDC Hub (2021) qui aident les pays à attirer des financements climatiques.

2. MÉTHODOLOGIE

Cette étude est basée sur une étude documentaire, des entretiens avec les parties prenantes (voir Annexe 1 et Annexe 2), des documents fournis par les parties prenantes interviewées et les informations recueillies lors de la participation aux réunions du Groupe de travail sur l'accès au financement climatique (ACF) dirigé par le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du Royaume-Uni.

La liste des parties prenantes a été établie en concertation avec l'ambassade de Grande-Bretagne à N'Djamena. Il n'a cependant pas été possible d'interviewer toutes les parties prenantes car certaines n'ont pas répondu aux relances répétées. Compte tenu de la nature sensible des questions abordées dans cette étude, certaines personnes interrogées ont demandé l'anonymat pour partager leurs points de vue. Par conséquent, l'analyse n'identifie pas les personnes interviewées et n'utilise pas l'attribution directe des entretiens avec les parties prenantes. Sauf indication contraire dans les références, toutes les conclusions du présent rapport sont tirées des entretiens.

TABLEAU 1 : ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Compétence	Définition	Capacité	Indicateurs utilisés dans le rapport pour identifier les capacités
Planification	Favoriser une réponse climatique coordonnée, bien informée et stratégique	Cadres politiques nationaux pour faire face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques nationales de développement socio-économique définissent le mandat pour les politiques climatiques Stratégies, plans ou politiques pour répondre au changement climatique Qualité des stratégies, plans ou politiques
		Architecture de gouvernance habilitante	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes institutionnels pour fixer les priorités nationales liées au changement climatique Mécanismes institutionnels pour coordonner les réponses au changement climatique Systèmes inclusifs d'engagement des parties prenantes
		Informations et données en quantité et qualité suffisantes pour la planification	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de données suffisantes en quantité et qualité Évaluations des risques climatiques aux niveaux national, sous-national et sectoriel

Compétence	Définition	Capacité	Indicateurs utilisés dans le rapport pour identifier les capacités
Accès	Capacité d'accéder et de coordonner différentes formes et types de financement	Capacité institutionnelle et expérience pour accéder au financement climatique international	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion institutionnelle du financement climatique ▪ Liaison avec les fonds verts pour le climat (FVC) ▪ Institutions accréditées pour les FVC ▪ Capacité d'identifier et de développer des projets viables pouvant attirer des financements ▪ Systèmes de gestion des risques environnementaux, sociaux et financiers
		Intégration des enjeux du changement climatique dans le budget national	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration/réflexion des priorités liées au changement climatique dans le budget national ▪ Utilisation d'outils de budgétisation climatique
Mise en œuvre	Capacité à dépenser les financements de manière efficace, à mettre en œuvre et à exécuter des activités aux niveaux national, sous-national et local	Capacité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de mécanismes financiers nationaux ▪ Capacité des organismes de mise en œuvre
Suivi, vérification et rapports	Capacité à suivre et à évaluer l'impact du financement climatique sur les objectifs nationaux d'atténuation et d'adaptation	Systèmes et modalités de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Efforts pour identifier, suivre et signaler les dépenses liées au climat dans le budget national ▪ Efforts pour identifier, suivre et rendre des comptes sur le financement climatique international ▪ Systèmes de mesure et de rapport de l'impact du financement climatique international
		Gestion des connaissances et apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Systèmes d'acquisition de connaissances institutionnelles et d'apprentissage (y compris pour renforcer les capacités)

Source : Analyse des auteurs reposant sur le PNUD (2012) et Nakhoda et al. (2013).

3. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU TCHAD AU FINANCEMENT CLIMATIQUE

3.1 Planification

3.1.1 Cadres politiques nationaux pour faire face au changement climatique

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Les politiques manquent de détails en termes de mise en œuvre, de procédures internes et de financement. Cela inclut le classement par ordre de priorité des différentes actions indiquées dans les politiques, l'identification claire des besoins d'investissement pour ces actions et la préparation d'une réserve de projets réalisables donnant un signal clair aux partenaires d'investissement.
- Les priorités politiques ont été répétées dans les différents processus politiques sans que les résultats soient mentionnés ou pris en compte.
- Les mesures d'adaptation et d'atténuation tendent à ne pas être concrètes ou fondées sur des évaluations de la vulnérabilité et des risques climatiques. Cela rend également difficile leur intégration dans les futures politiques de développement sectorielles ou nationales, ou l'élaboration de projets susceptibles d'être financés.
- Les besoins en financement des mesures d'adaptation n'ont pas été correctement quantifiés.



Bérger avec son troupeau de moutons dans un village de la campagne désertique, N'Djamena, Tchad.
Image de mbrand85 / shutterstock.

Les politiques nationales de développement socio-économique définissent le mandat des politiques climatiques

Les politiques nationales de développement socio-économique définissent le mandat des politiques climatiques. Le principal plan de développement macroéconomique actuel du Tchad est la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons », publiée en 2017.

Avant 2013, le pays a publié deux Stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP). Elles couvraient les périodes 2003-2006 et 2008-2011. Elles ont défini des objectifs socio-économiques pour accéder aux financements du Fonds monétaire international (FMI) et du programme de la Banque mondiale pour les pays pauvres très endettés (PPTE). Le premier Plan national de développement du Tchad 2013-2015 (PND1) a marqué la transition entre les deux SNRP et a ouvert la voie à des priorités de planification économique à moyen et long terme.

La Vision 2030 définit quatre axes stratégiques : (1) Renforcer l'unité nationale ; (2) Renforcer la bonne gouvernance et l'État de droit ; (3) Développer une économie diversifiée et compétitive et (4) Améliorer la qualité de vie de la population. Chacun des quatre axes est subdivisé en un certain nombre de sous-axes et d'orientations stratégiques. Les axes, sous-axes et directions stratégiques de la Vision 2030 englobent les priorités du pays, les plans nationaux de développement quinquennaux, ainsi que le cadre concret et les plans d'action pour la mise en œuvre progressive de la Vision 2030. Sa mise en œuvre est structurée autour de plans nationaux de développement (PND) à moyen terme (cinq ans), dont le plus récent est le Plan national de développement 2017-2021 (PND2), et de politiques de développement sectorielles, par exemple pour l'agriculture ou l'élevage.

Depuis 2003, la manière dont les politiques nationales de développement traitent de la variabilité du climat et du changement climatique a évolué (voir Tableau 2). Les politiques nationales de développement, en tant que principaux instruments politiques, fournissent le cadre dans lequel les politiques climatiques peuvent être élaborées puisqu'elles mentionnent la variabilité et le changement climatiques et en font des priorités politiques stratégiques. Par conséquent, les mesures d'atténuation et d'adaptation peuvent être intégrées dans les PND ultérieurs et les politiques sectorielles de développement mises à jour. Les premières SNRP ne mentionnaient ni le changement climatique ni l'adaptation. L'atténuation était cependant une priorité indirecte, à travers les objectifs d'extension de l'électrification rurale, y compris par l'énergie solaire, pour réduire la déforestation.

L'adaptation au changement climatique a été brièvement mentionnée dans le PND1, mais le texte porte davantage sur l'atténuation. La Vision 2030 énonce explicitement la nécessité de renforcer l'atténuation et l'adaptation pour protéger les objectifs de développement, notamment par le biais d'une politique nationale à long terme pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la préservation de la biodiversité. Le détail des vulnérabilités du Tchad et des risques liés au changement climatique, ainsi que des mesures d'adaptation et d'atténuation, est laissé aux politiques climatiques spécifiques du pays. Celles-ci sont destinées à s'aligner sur les objectifs de la Vision 2030 et à soutenir le mouvement vers leur réalisation à la date exprimée.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES PRIORITÉS CLIMATIQUES DANS LES PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT SUCCESSIFS

	SNRP 2003–2006	SNRP 2008–2011	PND1 2013–2015	'Vision 2030'	PND2 2017–2021
Axes stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la bonne gouvernance ▪ Garantir une croissance forte et durable en améliorant les infrastructures de base et la croissance du secteur privé ▪ Améliorer les services de base (soins de santé, éducation, VIH/SIDA) ▪ Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables ▪ Restaurer et sauvegarder les écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la bonne gouvernance ▪ Poursuivre la diversification économique, une croissance robuste et la création d'emplois ▪ Renforcer la croissance économique rurale (pêche, élevage, agriculture) ▪ Renforcer les infrastructures (transport, eau et assainissement, énergie, TIC, utilisation des sols et codes de construction) ▪ Améliorer les services de base (éducation, soins de santé, protection sociale et égalité des genres) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la bonne gouvernance ▪ Améliorer l'accès aux emplois décents pour soutenir la croissance ▪ Mobiliser des capitaux pour lutter contre les inégalités ▪ Protéger l'environnement et combattre le changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'unité nationale (accent sur la consolidation de la paix et la cohésion sociale) ▪ Renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit (accent mis sur le renforcement des capacités de l'administration publique, la bonne gouvernance économique et la sécurité) ▪ Développer une économie diversifiée et compétitive ▪ Améliorer la qualité de vie de la population 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'unité nationale ▪ Renforcer la bonne gouvernance et l'état de droit ▪ Promouvoir une économie diversifiée et compétitive ▪ Améliorer la qualité de vie de la population
Considérations climatiques	<p>La variabilité et le changement climatique ne sont pas pris en compte dans le premier SNRP (NPRS).</p>	<p>Les extrêmes météorologiques et la variabilité du climat sont cités comme ayant des effets négatifs sur le bétail, l'agriculture et la sylviculture, mais ces effets ne sont pas décrits.</p> <p>L'adaptation au changement climatique n'est pas spécifiquement mentionnée. La politique recommande seulement que des « ajustements » au changement climatique soient inclus dans les plans de développement ultérieurs.</p>	<p>Le changement climatique est mentionné dans le plan, principalement en relation avec le lac Tchad, et il est l'un des facteurs contribuant à la baisse de la production halieutique.</p> <p>Les extrêmes climatiques sont considérés comme un facteur d'insécurité alimentaire.</p>	<p>Le changement climatique est lié à la qualité de vie par ses impacts sur les ressources naturelles et ses effets sur l'agriculture et la pêche dans la région du lac Tchad. Cependant, ces impacts ne sont pas explicitement définis.</p> <p>Il existe une continuité entre les objectifs stratégiques relatifs à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique dans le PND1 et la Vision 2030.</p>	<p>Pour la première fois dans la politique économique du Tchad, les impacts des extrêmes climatiques sur l'agriculture et la transhumance sont décrits, et les tendances climatiques en matière de précipitations et de températures sont notées.</p> <p>Le plan indique que ces impacts ont contribué à son incapacité à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), décrits dans les SNRP (NPRS).</p>

	SNRP 2003–2006	SNRP 2008–2011	PND1 2013–2015	'Vision 2030'	PND2 2017–2021
Mitigation/adaptation-relevant interventions	<p>Les objectifs listés dans les axes pour la restauration et la sauvegarde des écosystèmes comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise à jour des ressources naturelles nationales et la protection environnementale l'amélioration de l'accès des ménages à l'énergie, y compris à l'énergie solaire photovoltaïque (PV), pour réduire la déforestation et impliquer les communautés dans la gestion des ressources naturelles. <p>Le second objectif répond aux critères d'atténuation.</p>	<p>Certaines mesures d'amélioration des ressources naturelles et des moyens de subsistance présentant des avantages connexes potentiels en matière d'adaptation (bien qu'elles ne soient pas spécifiquement conçues ou décrites comme telles) soulignent la nécessité de protéger les systèmes pastoraux grâce à des activités telles que les points d'eau pastoraux, associées à la mise en place de mécanismes de consultation sur la gestion des ressources naturelles.</p>	<p>Le terme « adaptation » est utilisé, mais n'est pas défini en tant que tel. Il est plutôt lié à la protection du lac Tchad par le biais de projets spécifiques ; soulignant la nécessité de protéger la planification de l'utilisation des terres et des infrastructures de base dans les villes ; en renforçant les systèmes d'alerte précoce et les réponses, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire ; et en étendant les efforts de lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité.</p>	<p>L'adaptation et l'atténuation sont utilisées de manière interchangeable, avec un accent sur l'amélioration de l'accès à des sources d'énergie mixtes (solaire photovoltaïque, éolienne, biomasse et géothermique). D'autres priorités liées au climat sont la préservation de l'environnement autour du lac Tchad, les pratiques agricoles résistantes au climat, la préservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire.</p> <p>La nécessité d'une gestion plus proactive des risques de catastrophe pour prévenir les crises humanitaires est également mentionnée de manière explicite.</p>	<p>Ce plan incite à intensifier les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et à trouver les financements nécessaires à cette fin, qui sont des éléments essentiels du renforcement des capacités de la qualité de vie des populations tchadiennes. La dégradation des ressources naturelles - déforestation, désertification, perte des sols et de la biodiversité - est toujours reconnue et devra également être combattue afin d'améliorer le bien-être de la population.</p>

Source : Analyse des auteurs.

Stratégies, plans ou politiques pour faire face au changement climatique

La formulation des politiques climatiques précède la Vision 2030, en commençant par le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) de 2009. Le PANA a marqué la première itération de la politique climatique du Tchad. La Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SNLCC) de 2017 a été la première politique climatique du Tchad à s'inscrire dans une perspective à plus long terme. Elle a été élaborée dans le cadre de la Vision 2030 et fournit un cadre général pour la coordination des priorités d'action en matière de changement climatique (à la fois l'atténuation et l'adaptation) jusqu'en 2030. Couvrant divers secteurs socio-économiques, elle s'aligne (principalement) sur les axes 2, 3 et 4 de la Vision 2030. Les contributions déterminées au niveau national (CDN) de 2021 et le plan national d'adaptation (PNA) de 2022 représentent les priorités d'action en matière de changement climatique. Le Plan National d'Adaptation (PNA) de 2022 représentent la dernière évolution de la politique climatique du Tchad et s'appuient sur la SNLCC (voir également l'Annexe 3).

TABEAU 3 : POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE AU TCHAD EN MARS 2024

Année	Politiques
2001	Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Communication national initiale
2010	Programme d'action nationale d'adaptation aux changements climatiques
2012	Seconde communication nationale du Tchad sur les changements climatiques
2015	Première Contribution déterminée au niveau National (CDN) de la République du Tchad
2015	Plan d'action national de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophes, la préparation et la réponse aux urgences
2017	Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques
2017	Politique nationale de l'environnement
2020	Troisième communication nationale du Tchad sur les changements climatiques
2021	Mise à jour de la Contribution déterminée au niveau national (CDN)
2022	Plan national d'adaptation
2024	Stratégie sur le genre et le changement climatique (projet) Plan financier pour la CDN du Tchad (projet) Plan de partenariat pour la mise en œuvre de la CDN du Tchad (projet)

Source : Analyse des auteurs.

La SNLCC articule ses actions autour de cinq objectifs stratégiques (Gouvernement du Tchad, 2017) : (1) renforcer la résilience des systèmes (agro)pastoraux et des zones urbaines, tout en améliorant la protection de l'environnement et de la biodiversité au niveau local ;(2) un ensemble d'actions de réduction des émissions alignées sur le cadre de REDD+ (Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, associées à la gestion durable des forêts, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier (en anglais, Reducing emissions from deforestation and forest degradation in developing countries) et promouvant les sources d'énergie renouvelables (décrites comme hydroélectriques, solaires et éoliennes), y compris pour l'usage domestique ; (3) renforcer les capacités de surveillance météorologique, climatique et épidémiologique et d'alerte précoce ;

(4) renforcer les capacités institutionnelles et techniques autour de la planification, de la mise en œuvre et de l'apprentissage des politiques et actions climatiques ; et (5) renforcer les capacités d'accès et de mobilisation du financement climatique. Le cinquième objectif recommande au Tchad de poursuivre l'accréditation des institutions nationales auprès des fonds climatiques verticaux (par ex. le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds Vert pour le Climat, etc.), de renforcer la sensibilisation au changement climatique au niveau national et d'améliorer l'accès au financement climatique.

Les actions prioritaires sous chaque objectif sont descriptives et n'offrent pas de cibles ou de mandats concrets pour les réaliser. Les personnes interviewées ont indiqué qu'elles étaient encouragées par la SNLCC et qu'elles la trouvaient progressiste dans le contexte du Tchad, bien qu'elles aient dit qu'elles n'avaient pas encore vu de preuves de sa mise en œuvre. La stratégie précise qu'elle doit être révisée tous les cinq ans. Il est entendu qu'elle est actuellement en cours de mise à jour.

L'élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation, conformément aux cinq objectifs stratégiques de la SNLCC, a été réalisée par le biais de la CDN actualisée de 2021 et du premier PNA de 2022. Les deux politiques climatiques ont été élaborées conjointement afin de lier le processus du PNA à la mise à jour des CDN, comme l'encourage la CCNUCC (Hammit et Price-Kelly, s.d.). Les priorités d'adaptation du Tchad dans le cadre de sa CDN 2021 signalent à la communauté internationale ses besoins d'adaptation de haut niveau pour faire face aux impacts du changement climatique. Le PNA fournit quant à lui une base pour un processus national d'adaptation et des objectifs pour mettre en œuvre la vision exprimée dans la CDN. Le développement conjoint des deux politiques climatiques pourrait également indiquer que le Tchad a l'intention de lier son processus PNA (mise à jour du PNA et des priorités d'adaptation) à la mise à jour des futures CDN (Partenariat CDN, 2022).

Les priorités de la CDN 2021 en matière d'adaptation sont de nature générale. Elles ne font pas référence aux mesures d'adaptation détaillées ou aux objectifs quantitatifs décrits ci-dessus. Toutefois, la CDN indique que le processus des PNA donnera la priorité à l'amélioration de la collecte des données et qu'une base de données plus solide est essentielle pour l'élaboration des futurs PNA et d'autres plans de développement. Elle indique également brièvement que les mesures d'adaptation auront pour effet de réduire ou de capturer les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais ne fournit pas d'autres précisions.

Le PNA 2022 regroupe 50 mesures d'adaptation générales et à moyen terme dans huit secteurs prioritaires pour la période allant jusqu'à 2030 et s'aligne sur les priorités d'adaptation de haut niveau définies dans la CDN 2021 (voir Tableau 4). Les mesures d'adaptation ont été élaborées conformément au processus décrit dans le document Technical Guidance on NAPs du groupe d'experts des PMA (LEG, 2012). Ce processus décrit les tendances en matière de risques climatiques et de changements saisonniers, donne des projections sur le changement climatique, fait le point sur les facteurs de vulnérabilité existants et les incidences du climat et identifie les besoins à court terme pour réduire les types d'incidences déjà constatés. Les mesures d'adaptation s'alignent également sur les domaines d'action définis dans le cadre des piliers du Plan national de développement PND2 et des axes de haut niveau de la Vision 2030.

TABLEAU 4 : MESURES D'ADAPTATION INCLUSES DANS LA CDN 2021 ET LE PNA 2022

Secteur	Mesures d'adaptation
Agriculture et bétail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d'une variété de cultures améliorées ▪ Agroforesterie ▪ Approche sectorielle des secteurs agropastoraux et de l'agriculture biologique ▪ Gestion de l'eau pour les cultures irriguées ▪ Amélioration des races animales adaptées ▪ Diversification des techniques de conservation de l'eau et des sols
Environnement et forêts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et développer les produits forestiers non ligneux (PFNL) ▪ Mise en valeur des connaissances et du savoir-faire indigènes ▪ Etablissement et/ou gestion efficace des forêts communautaires ▪ Protection et conservation de la biodiversité et des zones protégées
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de puits et de forages modernes ▪ Construction d'étangs et de barrages adaptés ▪ Améliorer la connaissance des ressources en eaux de surface et souterraines ▪ Promotion des mesures d'assainissement de base (par ex. l'assainissement total piloté par la communauté)
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Popularisation de foyers améliorés ▪ Promotion de l'énergie solaire ▪ Popularisation du gaz butane
Pêche et aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repeuplement en poissons des barrages et des bassins de rétention ▪ Utilisation de matériel et d'équipements de pêche adaptés et appropriés
Genre et protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir l'entrepreneuriat vert auprès des femmes et des jeunes ▪ Faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre ▪ Lutter contre les normes sociales négatives ▪ Développement de filets de sécurité sociale
Gestion des risques, infrastructures et utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les communautés à la prévention et à la gestion des risques climatiques ▪ Mise en œuvre de plans nationaux et locaux de gestion des risques climatiques et des catastrophes ▪ Promotion d'instruments tels que le zonage, les codes de construction et le redéveloppement
Éducation et communication	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de clubs de protection de l'environnement dans les écoles et les universités ▪ Finalisation et mise en œuvre de la stratégie de communication du PNA ▪ Intégration de l'adaptation dans le programme d'éducation et les modules d'enseignement

Source : Gouvernement du Tchad (2021), Gouvernement du Tchad (2022).

En ce qui concerne l'intégration de l'atténuation dans la planification du développement socio-économique national, la CDN vise une réduction des émissions de GES de 19,3 % d'ici à 2030, en prenant l'année 2018 comme référence (voir Tableau 5). Sur cet objectif, une réduction de 0,5 % des GES est contraignante et doit être réalisée grâce aux efforts nationaux. La réduction supplémentaire de 18,8 % des GES d'ici à 2030 est subordonnée à la fourniture par la communauté internationale d'un financement, d'une aide au renforcement des capacités et d'un transfert de technologie. La réduction des GES dans le scénario conditionnel devrait provenir d'interventions dans les secteurs de l'énergie et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF).

TABLEAU 5 : SCÉNARIOS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS LE CADRE DE LA CDN ACTUALISÉE (kt CO₂eq)

Secteur	Scénario de base (émissions de 2018)	Croissance projetée des émissions, scénario BAU* 2030	Scénario inconditionnel	Scénario conditionnel
Énergie	2 834	4 299	3 909	2 320
Agriculture	71 019	80 024	80 024	80 011
UTCATF	-641	-722	-722	-15,049
Déchets	878	1 360	1 360	1 305
Total	74 090	84 960	84 571	68 588

* : Business-As-Usual (BAU)

Source : Gouvernement du Tchad (2021).

La CDN actualisée fournit une estimation du financement nécessaire pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation et d'atténuation : 5 milliards de dollars et 6,7 milliards de dollars jusqu'en 2030, respectivement. Les besoins de financement pour l'atténuation sont alignés sur les objectifs inconditionnels et conditionnels de réduction des émissions de GES de la CDN (voir Tableau 6). Conformément aux mesures d'atténuation proposées dans la CDN, les besoins de financement pour la réduction inconditionnelle des émissions de GES concernent presque exclusivement le secteur de l'énergie. Les besoins de financement pour la réduction conditionnelle des émissions de GES sont proposés pour les investissements dans les secteurs de la sylviculture (51 % des investissements) et de l'énergie (46 % des investissements).

TABLEAU 6 : INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE LES MESURES D'ATTÉNUATION COUVERTES PAR LA CDN ACTUALISÉE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteur	Exigences en matière d'investissements pour les mesures inconditionnelles	Exigences en matière d'investissements pour les mesures conditionnelles	Total
Énergie	408,2	2 682,3	3 090,5
<i>Production d'électricité</i>	296,1	1 616,6	1 910,5
<i>Infrastructure du réseau électrique</i>	111,2	956,9	1 068,1
<i>Efficacité énergétique</i>	0,1	111,8	111,9
Agriculture	–	2,5	2,5
Forêts	–	3 556,2	3 556,2
Déchets	6,6	44,4	51,0
Total	414,8	6 285	6 700,2

Source : Gouvernement du Tchad (2021).

Le gouvernement du Tchad prépare une stratégie sur le genre et le climat. Une stratégie a été publiée en mars 2024 (voir Annexe 3). Elle vise à intégrer le genre dans toutes les stratégies nationales de réponse au changement climatique. Par ailleurs, il est prévu de : créer une structure dédiée au genre au sein de l'architecture nationale de gouvernance climatique, promouvoir la collecte systématique de données ventilées par genre sur le changement climatique, promouvoir des indicateurs de suivi et d'évaluation spécifiques au genre dans les projets climatiques et promouvoir le plaidoyer en faveur d'une budgétisation sensible au genre.

Le projet de stratégie ne définit pas la notion de genre, bien qu'il indique qu'une définition sera incluse dans une annexe à la stratégie. Le gouvernement a l'intention d'utiliser la politique pour soutenir le renforcement des capacités des points focaux pour l'égalité des sexes, promouvoir l'intégration de l'égalité des genres dans la CDN et promouvoir l'inclusion de l'égalité des genres dans l'accès au financement.

Le gouvernement prépare également des plans pour soutenir la mise en œuvre de la CDN, avec un projet de plan de financement de la contribution déterminée au niveau national du Tchad et un plan de partenariat pour la mise en œuvre de la CDN (actuellement en cours de discussion). Ces deux plans sont essentiels et complémentaires pour progresser dans la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions et pour coordonner les objectifs et les actions de la CDN.

Le plan de financement proposé pour la CDN couvre la période 2024-2027, bien que la CDN s'étende jusqu'en 2030. Ses objectifs déclarés sont les suivants (1) quantifier les besoins de financement des actions de la CDN ; (2) dresser un inventaire des sources potentielles de financement climatique ; (3) développer une stratégie de financement ciblée basée sur des instruments de financement appropriés pour chaque mesure de la CDN ; et (4) concevoir un plan d'engagement pour mobiliser des ressources auprès des partenaires techniques et financiers. Il explore les sources de financement disponibles au Tchad pour financer les actions de la CDN, allant ainsi au-delà des fonds climatiques verticaux, des banques multilatérales de développement et des donateurs bilatéraux.

Le plan de financement proposé note que l'élargissement de l'assiette fiscale, la rationalisation des dépenses publiques et la mise en œuvre d'une taxe carbone ambitieuse pourraient générer plus de 1,4 milliard de FCFA de recettes annuelles pour les mesures d'adaptation. Il propose une combinaison d'incitations fiscales et de subventions ainsi que l'utilisation de modèles de partenariat public-privé pour faciliter la participation du secteur privé aux projets climatiques. Il examine le rôle des banques nationales, des institutions de microfinance et de la diaspora. En outre, il examine les possibilités offertes par les instruments financiers, les véhicules tels que les produits d'assurance ciblant les risques climatiques, les obligations vertes et les obligations climatiques, ainsi qu'un fonds souverain.

L'idée d'une obligation verte pilote par une institution telle que la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, visant 50 à 100 milliards de FCFA par l'émission d'obligations pour le financement d'un ou deux projets à grande échelle, a également été évoquée. En ce qui concerne un fonds souverain, il est suggéré de s'inspirer du Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques S.A. (FONSIS) du Sénégal. Ce fonds pourrait être alimenté par des ressources publiques nationales et des subventions ou des prêts à des conditions préférentielles accordés par la communauté internationale et même par la diaspora. Il est suggéré qu'un tel fonds prenne des participations dans des entreprises opérant dans des secteurs stratégiques à faible émission de carbone et résilients dans le pays. Bien qu'il

n'examine pas la faisabilité de ces instruments et véhicules ni l'environnement favorable aux partenariats public-privé, il souligne la nécessité d'une volonté politique et de cadres réglementaires favorables dans le cas d'options telles que la microfinance. Il est également suggéré de cibler 15 à 20 millions de dollars du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mais cela n'est pas compatible avec le fait que l'allocation pour le Tchad au cours du huitième cycle de reconstitution des ressources du FME (juillet 2022-2026) n'est que de 11,4 millions de dollars ; sur ce montant, 6,75 millions de dollars ont déjà été utilisés.

Le plan propose ensuite un plan d'action (voir Tableau 7) **pour mobiliser le financement climatique en fonction des défis auxquels le Tchad est confronté et de la faisabilité des options de financement.** Par exemple, les incertitudes concernant la capacité du Tchad à entreprendre des obligations vertes souveraines, des financements mixtes impliquant des capitaux privés, et un fonds souverain dédié au changement climatique, sont notées. L'une des principales lacunes du plan est qu'il ne fait que traduire les priorités de la CDN en résultats ciblés, en indicateurs et en besoins généraux. Les besoins de financement des mesures d'atténuation et d'adaptation ne sont pas quantifiés, de même que les besoins d'investissement clairs pour chaque mesure ou la préparation d'une réserve de projets pouvant faire l'objet d'une action et fournissant des signaux clairs aux partenaires d'investissement. En particulier, les besoins de financement des mesures d'adaptation ne sont toujours pas correctement quantifiés.

TABLEAU 7 : STRATÉGIE DE MOBILISATION DES FONDS DANS LE PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT DE LA CDN

Axe d'intervention	Action clé	Responsabilité*	Période	Indicateur de suivi
Mobilisation des ressources nationales	Introduction d'une taxe carbone progressive	Finance, environnement	2024–2026	Taux de la taxe carbone, recettes générées
	Élargir l'assiette fiscale et renforcer les contrôles	Services financiers et fiscaux	2024–2027	Taux d'imposition, recettes supplémentaires
	Audit de masse des salaires publics	Finance et service civil	2024	Économies identifiées
	Incitations fiscales pour les investissements privés écologiques	Finance, secteur privé	2025	Montant de l'investissement attiré
	Émission pilote d'obligations vertes 50-100 milliards de FCFA	Ministère des Finances, Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)	2026	Volume des obligations placées

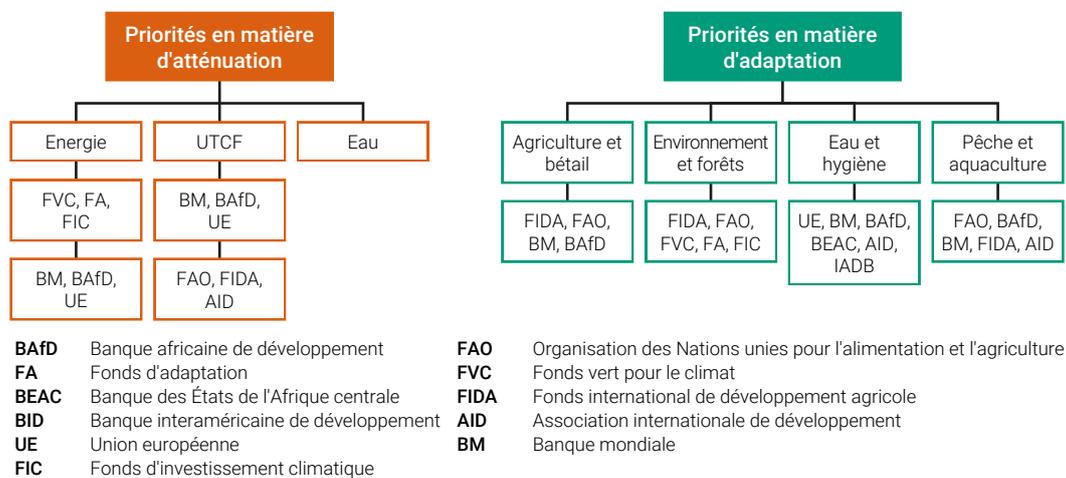
Axe d'intervention	Action clé	Responsabilité*	Période	Indicateur de suivi
Renforcement des capacités	Formation des gestionnaires de projets pour le FVC, le FEM et le Fonds d'adaptation (FA)	Partenaires climatiques, financiers, environnementaux et techniques	2024–2025	Nombre de stagiaires certifiés
	Opérationnalisation de l'AND du FVC	Premier ministre	2024	Efficacité de l'AND
	Désignation et soutien à au moins deux entités nationales pour l'accréditation du FVC	AND du FVC, entités désignées	2024–2026	Nombre d'entités accréditées
	Création d'un groupe de travail interministériel sur le climat	Premier Ministre	2024	Groupe de travail opérationnel
Financement de projets	Priorité aux projets CDN par secteur	Groupe de travail interministériel, parties prenantes	2024–2025	Liste hiérarchique des projets
	Mobilisation de cofinancements nationaux publics/privés	Groupe de travail interministériel, Finance, Secteur privé	2025–2027	Montant garanti
	Design and submission of projects to funding agencies (TRANSLATION MISSING)	Groupe de travail interministériel, agences de financement	2025–2030	Nombre de demandes acceptées
Dialogue et plaidoyer	Définir des stratégies d'engagement pour chaque agence de financement	Groupe de travail interministériel, diplomatie	2025–2025	Stratégies établies
	Consultations régulières avec les agences de financement	Groupe de travail interministériel, agences de financement	2025–2030	Fréquence des réunions
	Représentation du Tchad dans les instances internationales sur le climat	Diplomates, négociateurs	En cours	Présence influente
Réformes institutionnelles	Audit des capacités institutionnelles en matière de climat	Consultants internationaux	2024	Rapport d'audit
	Feuille de route pour la réforme des ministères chargés du climat	Cabinet du Premier Ministre	2025	Feuille de route approuvée
	Mise en œuvre de la réforme institutionnelle	Tous les ministres	2025–2028	Nouvelles structures opérationnelles

* Le projet de plan de financement est vague en ce qui concerne les entités responsables d'actions spécifiques. Il mélange également les secteurs et les entités dans certains cas.

Source : Gouvernement du Tchad (2024b).

Le projet de plan de partenariat a pour objectif général de concevoir un portefeuille consolidé d'initiatives et de projets climatiques prioritaires en cours et prévus, mais il n'atteint pas ces objectifs. Il identifie des partenaires pour les priorités d'atténuation et d'adaptation sans expliquer comment ils ont été jugés les plus appropriés pour ces priorités. De plus, le plan ne couvre pas tous les partenaires possibles. Par exemple, il ne mentionne pas les donateurs bilatéraux autres que l'Union européenne (UE). Il ne fonde pas non plus l'identification des partenaires sur les besoins d'assistance technique et de financement de projets de la CDN. On ne sait pas non plus si la disponibilité des partenaires identifiés dans le cadre de ce plan, leur planification, leurs cycles de financement et/ou leurs priorités ont été pris en compte dans leur sélection. Également, au lieu d'élaborer un plan de partenariat viable, le plan reprend la feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN, ainsi que les dispositions du plan de financement de la CDN qui est également en cours de discussion. Une fois finalisé, le plan se veut toujours un outil de pilotage, de coordination et de suivi de l'action climatique au niveau national.

FIGURE 1 : PLAN DE PARTENARIAT POUR LA MIS EN OEUVRE DE LA CDN DU TCHAD



*Le plan fait référence à la Banque interaméricaine de développement (BID) sans expliquer pourquoi la BID, qui compte des pays membres en Amérique latine, voudrait financer le Tchad.

Source : Gouvernement du Tchad (2024c).



Qualité des stratégies, plans ou politiques

L'intégration de mesures d'atténuation et d'adaptation plus concrètes dans les plans de développement sectoriels et le PND2 est faible, en partie parce que ces politiques ont été élaborées avant ou parallèlement au processus de la SNLCC, et avant la CDN et le PNA. Le Plan National d'Investissement Du Secteur Rural (PNISR) de 2016 et la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat de 2017 mentionnent la nécessité de l'adaptation au climat mais seulement de manière superficielle. La première souligne la nécessité de limiter la dégradation de l'environnement exacerbée par le changement climatique et de réduire les risques de conflits déclenchés par cette dégradation. Mais elle n'indique pas de mesures concrètes. La seconde propose de faire face au changement climatique par une meilleure planification de l'utilisation des sols urbains, mais ne va pas plus loin. La Stratégie nationale de l'eau, l'assainissement et l'hygiène à l'école (2018) ne fait référence au changement climatique que dans le contexte de la résilience aux catastrophes, tandis que le Plan National de Nutrition et de Politique Alimentaire 2015-2025 ne mentionne pas du tout le changement climatique.

Ces politiques climatiques offrent une base pour l'intégration des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les futures politiques de développement nationales et sectorielles.

Toutefois, la base de données concernant les risques climatiques, le suivi ou l'établissement de rapports n'a guère évolué. Il s'agirait de l'efficacité des mesures prises à ce jour qui ont été désignées comme des mesures de protection de l'environnement, d'atténuation, d'adaptation ou de gestion des risques de catastrophe dans le cadre des politiques nationales de développement antérieures. Une multiplicité de politiques mentionne la nécessité de mettre en place des systèmes de suivi et une base de données, indispensables pour suivre les progrès des programmes d' « adaptation », comme dans la région du lac Tchad, qui ont été mentionnés pour la première fois dans le PND1 (FMI, 2015)¹. Plus inquiétant, les ambitions en matière d'atténuation et d'adaptation depuis les priorités initiales identifiées dans le PANA 2009 ou la CDN 2015, et la CDN et le PNA actuels, n'ont pas évolué de manière significative, et restent difficiles à financer parce qu'elles manquent de concret.

Les mesures d'adaptation proposées dans le PNA ne sont pas assez ambitieuses pour réduire les vulnérabilités systémiques du pays au changement climatique. La forte vulnérabilité du Tchad est due en grande partie à une insuffisance systémique des services de base, des infrastructures et des opportunités économiques. Cela contribue à un enchaînement de dégradations environnementales causées par l'homme, comme la déforestation pour l'utilisation de l'énergie domestique en raison du manque d'électricité. Ces facteurs sont reconnus dans le PNA, mais aucune considération n'est accordée à la réduction des vulnérabilités systémiques au changement climatique en utilisant le développement résilient au climat pour l'adaptation des systèmes, et en reliant les projets infranationaux et nationaux à des projets d'adaptation plus locaux et basés sur les communautés. Les mesures d'adaptation proposées dans le PNA représentent une adaptation localisée et progressive. En bref, les mesures générales du PNA ne sont peut-être pas assez ambitieuses pour soutenir les objectifs des axes de la Vision 2030.

¹ Une note consultative du FMI de 2015 sur le PND1 indique que « il n'y a pas de progrès mesurables dans le cadre du pilier environnement et changement climatique car les indicateurs stratégiques et intermédiaires... n'ont pas été communiqués... il n'y a pas d'informations sur la mise en œuvre d'activités concrètes dans le cadre de ce pilier malgré un taux de décaissement élevé des ressources allouées ».

Certaines des mesures d'adaptation proposées pourraient avoir des conséquences néfastes au-delà de 2030. Le PNA ne présente pas d'évaluation des risques climatiques contenant les types de risques climatiques auxquels le pays pourrait être confronté en raison du changement climatique au-delà de 2030. Ces risques concernent en particulier les infrastructures (par exemple, l'amélioration des puits de forage ou la construction d'étangs, l'utilisation des terres et la gestion des ressources naturelles ou la diversification économique). Le PNA relève toutefois cette faiblesse et recommande d'urgence de procéder à des évaluations des risques de base, en veillant à ce que le pays soit en mesure de faire face à ces risques. Ces politiques sont alignées sur les priorités nationales de développement. Certains risques climatiques à plus long terme et certaines lacunes dans les politiques et la mise en œuvre du Tchad sont détaillés dans le Rapport d'évaluation des risques climatiques au Tchad qui l'accompagne.

Le processus par lequel les mesures d'adaptation du PNA ont été proposées n'est pas clair non plus. Le PNA (et le document de proposition du FME pour le financement du premier PNA du Tchad² indique qu'un processus consultatif a été utilisé pour élaborer des mesures d'adaptation générales (Gouvernement du Tchad et UNDP, 2018). Cependant, aucune information n'est donnée sur les raisons pour lesquelles ces mesures ont été sélectionnées ou liées à des vulnérabilités spécifiques. Le plan présente également les mesures comme ayant été notées en fonction de l'efficacité globale, de la faisabilité, de l'acceptabilité et du rapport coût/bénéfice³, mais sans expliquer les indicateurs de score.

De plus, aucune information n'est donnée sur le processus d'avancement de la mise en œuvre du PNA. Le PNA lui-même mentionne l'élaboration d'un mécanisme de coordination comme une priorité urgente accompagnée d'études en cours. Il n'est pas expliqué si une feuille de route de mise en œuvre est en cours d'élaboration et comment les partenaires énumérés dans le plan de partenariat de la CDN au titre de sa composante adaptation pourraient contribuer à un mécanisme de coordination du PNA ou mettre en œuvre les mesures d'adaptation du PNA. Il n'est pas précisé s'il y aura un plan de financement distinct et plus détaillé spécifique au PNA pour compléter les demandes de financement de haut niveau pour l'adaptation faites dans le cadre de la CDN. Il n'y a pas d'explication sur un processus permettant de relier les mesures d'adaptation générales et descriptives du PNA aux mesures de plus haut niveau de la CDN.

Les besoins de financement définis dans la CDN 2021 présentent des lacunes. Les besoins de financement sont orientés vers l'atténuation, qui représente 57 % des besoins totaux. Une part importante du financement de la CDN est consacrée aux énergies renouvelables, ce qui est conforme à la Vision 2030. L'objectif est d'augmenter la proportion globale de la population ayant accès à l'électricité à 30 % par rapport aux 6 % estimés en 2017. L'espoir est que l'accès à l'énergie réduira la déforestation, apportant ainsi des avantages supplémentaires à l'adaptation. Néanmoins, l'attribution plus importante de fonds à l'atténuation par rapport à l'adaptation est remarquable, étant donné les niveaux élevés de vulnérabilité du pays au changement climatique.

2 La proposition du FEM mentionne un certain nombre d'« objectifs de solution privilégiés » tels que la mise en place d'un « système d'information intégré efficace (comprenant des bases de données climatiques et socio-économiques) ... à la fin du projet », mais il est difficile de suivre les progrès accomplis vers ces objectifs, en particulier si l'on examine l'absence d'objectifs concrets ou de documentation sur le projet.

3 Le PNA mentionne que les mesures d'adaptation générales proposées ont été élaborées en consultation avec les parties prenantes, y compris les experts qui les ont notées. Le PNA ne fournit aucune information sur le processus de consultation, sur les personnes consultées ou sur la base de données utilisée pour décider des paramètres de notation présentés aux experts.

En plus de cela, la CDN ne développe guère les co-bénéfices d'adaptation prévus pour les mesures d'atténuation. Les besoins de financement pour les mesures d'atténuation dans le secteur de l'énergie sont également estimés à 111,2 millions de dollars pour l'infrastructure du réseau électrique dans le scénario inconditionnel, même si aucune mesure d'atténuation n'est proposée pour l'amélioration ou l'expansion du réseau électrique.

Les besoins de financement pour l'adaptation ne sont pas basés sur le coût des options d'adaptation énumérées dans la CDN. Au lieu de cela, ils sont calculés en tant que part du PIB annuel. Il n'est pas fait mention de la manière dont le financement recherché pour la mise en œuvre de la composante adaptation sera réparti entre les différentes mesures d'adaptation. La CDN ne précise pas non plus si la composante adaptation dépend entièrement du financement international ou si certaines mesures seront mises en œuvre grâce à un financement national.

3.1.2 Une architecture de gouvernance habilitante

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Malgré l'existence de plusieurs mécanismes de coordination institutionnelle au sein du gouvernement, la coordination stratégique entre les ministères pour concevoir des politiques et des investissements sur le changement climatique reste faible.
- Les capacités institutionnelles de coordination intersectorielle ne sont pas encore systématiques ou efficaces, ce qui entraîne des angles morts dans la coordination des réponses au changement climatique.
- Le chevauchement des mandats crée une ambiguïté sur les responsabilités en matière de mobilisation active des financements, et contribue à la rivalité institutionnelle sur la question de savoir quelle institution serait habilitée à prendre des décisions.

Mécanismes institutionnels pour fixer les priorités nationales en matière de changement climatique

La direction exécutive est assurée par le cabinet du Premier ministre, qui est responsable de la coordination des politiques en matière de changement climatique et de la mobilisation politique au plus haut niveau.

Au niveau stratégique, la Direction de lutte contre les changements climatiques (DLCCC) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies, des plans d'action et des programmes liés au changement climatique. Elle fait partie du Ministère de l'Environnement (ME) au sein du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEDD). Elle est également chargée de mettre en place l'architecture de gouvernance nécessaire à la mise en œuvre, y compris pour la coordination du financement du climat. Cependant, elle n'est pas en mesure de remplir efficacement cette fonction en raison de la faiblesse de ses capacités fonctionnelles et techniques due à un déficit de ressources humaines et financières.

Les responsabilités en matière de mobilisation des ressources sont réparties entre la DLCCC et la direction de la mobilisation des ressources au sein du Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale. Ce ministère est chargé de mobiliser des partenariats pour les programmes de développement

en général, y compris les projets liés au climat, et de gérer les contrats relatifs aux projets. À ce titre, toutes les agences internationales sont tenues d'informer le ministère de leurs projets. L'aval du ministère est également nécessaire pour mobiliser des fonds auprès des partenaires de développement.

Au niveau technique, le gouvernement a créé une Commission nationale sur le changement climatique. Cette commission devrait jouer le rôle de comité scientifique et technique. Elle soutiendra la mise en œuvre des politiques et stratégies climatiques, le développement de projets d'atténuation et d'adaptation au climat, et la mobilisation du financement climatique. La DLCCC semble avoir l'intention d'annoncer la création de la nouvelle commission lors d'un atelier de validation. L'exécution et la mise en œuvre sont confiées aux ministères de tutelle, qui assument la responsabilité des politiques et des programmes dans leurs domaines d'expertise et de compétence spécifiques.

L'architecture de gouvernance reste cependant faible. Cela est principalement dû à l'instabilité institutionnelle du Ministère de l'Environnement, qui résulte de changements fréquents dans la structure et le mandat du ministère plus important au sein duquel il se trouve. Ce dernier, l'actuel ministère de l'Environnement, de l'Eau, de la Pêche et du Développement Durable (MEEPDD), a successivement été appelé le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, puis le Ministère de l'Environnement et de la Pêche au Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche. Ces changements ont entraîné une rotation politique des ministres, de nouvelles équipes et des priorités différentes. Il en résulte une perte de mémoire institutionnelle et un manque de connaissances sur le changement climatique de la part des personnes chargées de la prise de décision. En outre, une culture du népotisme a entraîné la marginalisation des personnes ayant des connaissances sur le changement climatique et des compétences pertinentes, ce qui a entraîné des lacunes dans l'orientation et les priorités en matière de changement climatique.

Mécanismes institutionnels pour coordonner les réponses au changement climatique

Il existe un certain nombre de mécanismes institutionnels dont l'objectif est de coordonner et de répondre au changement climatique et aux opportunités de financement du climat. Au niveau stratégique, le Comité national sur les changements climatiques (CNCC), responsable du suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CCNUCC, et le Comité technique national sur le changement climatique (COTNACC) sont essentiels. Ces plateformes sont conçues pour offrir la possibilité d'un engagement intergouvernemental sur l'agenda. Également, le gouvernement a constitué un comité permanent pour la COP (voir Annexe 5) pour soutenir la préparation et la participation du Tchad à celle-ci, y compris dans les engagements de haut niveau sur la mobilisation des ressources. Ce comité s'appuie sur les comités annuels ad hoc mis en place par le passé pour permettre la préparation de la participation aux COP précédentes.

L'existence de multiples mécanismes institutionnels ne s'est pas traduite par une amélioration de la coordination pour la mobilisation du financement climatique. La plupart des mécanismes existent sur le papier mais ne sont pas suffisamment mis en œuvre, principalement en raison de l'instabilité institutionnelle au sein du Ministère de l'Environnement, mentionnée plus haut. Les entretiens réalisés dans le cadre de cette étude suggèrent que les comités ne sont pas fonctionnels et que les parties prenantes extérieures au gouvernement ne sont même pas toujours au courant de l'existence de ces comités. Un examen des mandats de ces comités indique également qu'ils n'incluent pas la coordination stratégique et la réponse au changement climatique et aux opportunités de financement

climatique d'une manière globale. Le mandat de la Commission nationale sur le changement climatique, récemment créée, n'est toujours pas clair, et on ne sait pas encore en quoi il sera différent de celui du Comité national sur le changement climatique.

Le manque de ressources limite la fréquence à laquelle de nombreux comités peuvent se réunir. Par exemple, l'AND pour le FVC, mis en place en 2018, n'a pas été opérationnel avant 2023. Plus important encore, la coordination tend à se centrer sur l'agenda national de développement du Fonds mondial et rarement sur le financement du climat en tant que tel. Elle ne porte pas non plus sur les possibilités d'accès aux financements d'autres fonds climatiques verticaux, notamment le fonds mondial pour l'AfE (Adaptation fondée sur les Ecosystèmes) et les banques multilatérales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAD). Ainsi, les mécanismes de coordination existants ne semblent pas faciliter la coordination entre les ministères pour développer des politiques et des investissements qui s'attaquent aux goulets d'étranglement et à d'autres défis de manière utile, ni pour mobiliser le financement climatique au-delà du FVC.

Même lorsqu'il existe une coordination au niveau national, des obstacles institutionnels persistent. Les entretiens indiquent qu'il existe une rivalité institutionnelle entre les ministères, ce qui peut empêcher la collaboration interministérielle. Un exemple est le chevauchement des responsabilités du Ministère de l'Environnement et du Ministère de la Planification en matière de mobilisation des fonds.

Il semblerait également que le Ministère de l'Environnement centralise l'agenda du changement climatique et du financement du climat en son sein et que les ministères de tutelle soient exclus des discussions. Les ministères de tutelle ne sont souvent pas au courant des propositions et des demandes de financement du climat proposées pour les fonds climatiques verticaux. Les entretiens indiquent également que certains d'entre eux, comme le Ministère de l'Élevage, ne considèrent pas nécessairement le changement climatique comme une question essentielle. Par conséquent, ils sont moins enclins à collaborer en dehors des mécanismes institutionnels formels (et moins enclins à intégrer les considérations relatives au changement climatique lors de la mise à jour des politiques sectorielles).

Le manque d'engagement et de coordination avec le Ministère des Finances est un obstacle majeur. Les parties prenantes ont noté que bien que le Ministère des Finances soit inclus dans plusieurs projets ainsi que dans les comités de pilotage, il ne s'engage pas activement. Dans la pratique, le Ministère des Finances est rarement impliqué dans la conception, la mise en place et les procédures de passation de marchés pour les projets liés au climat. Il n'est impliqué par le MEPDD (et les structures institutionnelles responsables des éléments de financement climatique) que lorsque des questions de taxation ou d'exonérations fiscales se posent spécifiquement.

Les parties prenantes ont fait remarquer que cela pouvait être dû à la rivalité institutionnelle suscitée par le MEPDD en ce qui concerne le programme de financement du climat. Les parties prenantes ont noté que le Ministère des Finances dispose de très bonnes capacités et qu'en tant que contrôleur du Trésor, il peut catalyser la mise en œuvre des programmes politiques et des projets. Le Ministère des Finances conseille également le Premier Ministre et peut donc jouer le rôle de chef de file en matière de coordination et de mise en œuvre des investissements. Mais il est rarement impliqué dans l'agenda de la politique climatique.

Systèmes inclusifs d'engagement des parties prenantes

Les mécanismes institutionnels mis en place par le gouvernement tchadien permettent un engagement inclusif des parties prenantes. Des Organisations Non Gouvernementales (ONG), en particulier des groupes de femmes et de jeunes, des associations du secteur privé ainsi que des institutions de recherche et des universités sont membres de ces groupes. Par exemple, le CNCC comprend des représentants de l'Association des femmes peules autochtones du Tchad (AFPAT), du Conseil national de concertation des producteurs ruraux du Tchad et de l'Association pour la protection et la conservation de la faune et de la flore. Le Comité permanent de la COP prévoit que deux de ses membres soient issus d'ONG travaillant dans le domaine du développement rural (agriculture, élevage, environnement) ou de l'énergie. Le gouvernement a également créé une plateforme nationale pour la CDN, destinée à impliquer toutes les parties prenantes dans les processus pertinents.

Dans la pratique, la capacité de l'engagement des parties prenantes à être inclusif reste dépendante du fonctionnement de ces mécanismes institutionnels. Par exemple, la plateforme CDN est restée inactive après la révision de la CDN. Elle n'est pas utilisée pour impliquer activement les parties prenantes dans la mise en œuvre. Un changement dans les points focaux de la CDN pourrait être une raison pour laquelle la plateforme n'est pas active. Les personnes interrogées ont toutefois noté que des ateliers thématiques sont organisés de temps à autre pour fournir un cadre de dialogue et de consultation avec les parties prenantes.



Lac Fitri, Tchad © NASA 2012, image prise par un service du Gouvernement fédéral des États-Unis.

3.1.3 Des informations et des données suffisantes et de qualité pour la planification

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Le manque de données d'observation climatique adéquates et fiables entrave l'évaluation précise des impacts du changement climatique, le développement de projets, les propositions et l'efficacité des mesures d'adaptation.
- La duplication de la collecte de données persiste, les données n'étant souvent pas partagées entre les agences.

Disponibilité de données suffisantes en quantité et qualité

Les ensembles de données sur les vulnérabilités et les risques climatiques sont obsolètes. Les indicateurs socio-environnementaux, tels que l'utilisation des terres, n'ont pas été mis à jour depuis les années 1960. Comme l'indiquent le PNA et certains documents du FME, les indicateurs de progrès concernant les programmes sociaux, environnementaux ou de résilience, précédemment mis en œuvre font défaut. Les ensembles de données sont également inégaux en termes de couverture géospatiale. Le projet de plan de financement pour la CDN note également un manque de données quantitatives et qualitatives disponibles de manière consolidée dans des bases de données uniques. Il note en particulier l'absence de données complètes sur les financements climatiques reçus par le Tchad à ce jour et l'absence d'un inventaire des projets pour lesquels des financements ont été reçus.

La qualité des données d'observation du climat est limitée par la couverture et la vétusté des stations météorologiques ainsi que par les capacités limitées de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM), de la Direction des Ressources en Eau (DRE) (voir Encadré 1) et du réseau hydrologique. Des partenaires de développement tels que le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) soutenaient auparavant l'ANAM. Mais en l'absence de ressources gouvernementales pour l'ANAM et la Direction des Ressources en Eau (DRE), les efforts de ces agences ont été insuffisants pour répondre aux besoins du pays.

Malgré le soutien extérieur, l'ANAM continue de souffrir d'un manque de maintenance et d'équipements météorologiques fonctionnels, de l'indisponibilité de pièces détachées, d'un manque d'infrastructures TIC et d'un manque de capacités techniques. La formation insuffisante du personnel entrave en outre sa capacité à extraire et à utiliser efficacement les données. Les parties prenantes ont noté l'incapacité de l'ANAM à conserver les compétences techniques, soulignant que les experts techniques finissent par aller travailler au centre AGRHYMET au Niger. Il est également possible que les données hydro-climatologiques restent dispersées dans différents ministères et/ou qu'elles soient détenues par des personnes au sein des ministères. Les parties prenantes ont observé qu'il n'existe pas de structures institutionnelles pour gérer les données de manière exhaustive.

Le manque de données quantitatives et localisées affecte la formulation de décisions politiques efficaces. Il est ainsi difficile de comprendre les vulnérabilités et les risques de groupes spécifiques de la population et les besoins des 2,2 millions de réfugiés dans le pays ne sont pas pris en compte. La faiblesse de la collecte de données empêche également l'évaluation des politiques antérieures et donc la création d'un ensemble cohérent de révisions politiques. De plus, les propositions, en particulier celles destinées aux fonds

climatiques verticaux, doivent être étayées par de solides arguments climatiques. Plus précisément, elles doivent s'appuyer sur des projections climatiques et une évaluation des risques climatiques pour permettre une prise de décision fondée sur des preuves, faire la distinction entre les données historiques et les projections, et traduire les données en risques probables en l'absence d'adaptation au changement climatique. L'absence de données en quantité et qualité suffisante constitue donc une contrainte majeure pour la préparation des projets.

ENCADRÉ 1 : AGENCE NATIONALE DE LA MÉTÉOROLOGIE – ANAM

- Les services météorologiques sont assurés par l'ANAM et les services hydrologiques par la DRE. L'ANAM dépend du Ministère de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale (MACN). La DRE, quant à elle, dépend du Ministère de l'Eau.
- Le MACN est responsable du système global de mise en place et d'exploitation du système intégré d'information climatique, y compris la base de données climatiques et socio-économiques, et de la négociation du budget de l'ANAM avec le Ministère des Finances. Toutefois, il est entendu que dans la pratique, l'ANAM ne reçoit pas d'allocation budgétaire directe du gouvernement.
- En 2021, l'ANAM comptait 28 personnes (11 ingénieurs, 6 techniciens, 5 observateurs et 6 agents administratifs) rémunérées par le gouvernement (Alliance for Hydromet Development and World Meteorological Organisation, 2021). Dans l'ensemble, seuls 2 membres du personnel sont des météorologues qualifiés, et le personnel ne dispose pas d'une formation adéquate dans les disciplines scientifiques, techniques et des TIC (ibid.) Les entretiens indiquent que la capacité du personnel a récemment diminué.
- L'ANAM dispose d'un total de 90 stations d'observation, dont 70 (77 %) sont automatiques mais pas toutes fonctionnelles, et 20 sites d'observation habités (23 %) (ibid.). Ces derniers se trouvent dans des zones reculées et les entretiens indiquent qu'ils ne sont pas dotés d'un personnel suffisant. Les parties prenantes ont noté qu'en général, les stations d'observation ne génèrent pas de données adéquates ou de qualité.
- L'ANAM a accès aux informations (résultats des prévisions météorologiques numériques et informations satellitaires) des centres régionaux et mondiaux pour produire des prévisions. Cependant, elle n'a pas la capacité d'exécuter et de maintenir un modèle propre étant donné qu'il n'y a que 2 prévisionnistes et qu'il n'y a pas d'infrastructure de prévision opérationnelle (ibid.)

Source : Analyse des auteurs.

Compte tenu des difficultés persistantes en matière de données, les agences et les initiatives ont tendance à recueillir des données pour leur propre usage, ce qui fait des données l'un des secteurs les plus fragmentés. Les différents acteurs sont généralement soucieux de défendre leur pré carré et souvent peu enclins à s'associer à d'autres pour la collecte de données, ce qui signifie que la duplication des efforts persiste. Un exemple qui est apparu au cours de l'étude est celui de la collecte de données sur les mouvements de transhumance.

Le Ministère de l'Elevage dispose d'un département responsable de la collecte de données sur les mouvements de transhumance, mais il n'est pas disposé à partager ces données. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) recueille également des données à ce sujet afin de mieux comprendre la dynamique des mouvements de transhumance et leur impact⁴. L'OIM travaille avec l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) en tant qu'agent de collecte de données. Le Ministère de l'Elevage serait moins enthousiaste à l'idée que l'OIM continue à jouer ce rôle, car c'est lui qui est chargé de la collecte des données sur les mouvements de transhumance.

L'OIM a tenté de résoudre ce problème de chevauchement et de duplication des activités en contactant le Ministère de l'Elevage et en invitant l'INSEED à s'associer à son unité de collecte de données. Les données ne sont pas non plus facilement partagées entre le gouvernement et d'autres organisations, notamment les partenaires de développement et les organisations internationales (non gouvernementales), pour soutenir la planification nationale ou la préparation de projets. Plus important encore, bien que le gouvernement soit préoccupé par les interactions entre la migration, le changement climatique et l'insécurité alimentaire, il n'a pas donné la priorité à la collecte de données quantitatives ou qualitatives pour soutenir la planification à cette fin⁵.

4 L'OIM, à travers sa matrice de suivi des déplacements (DTM), a mis en place l'outil de suivi de la transhumance (TTT) avec le réseau de la confédération des organisations professionnelles d'éleveurs et d'acteurs du secteur de l'élevage au Tchad (COPAFIB) et ses antennes d'organisations relais pour le suivi dans les provinces dans lesquelles l'OIM intervient.

5 L'OIM Tchad et le Cluster Sécurité Alimentaire recueillent des données à cette fin par le biais de la matrice de suivi des déplacements de l'OIM (DTM), de l'enquête de suivi des flux (FMS), du cadre harmonisé du CILSS soutenu par le Cluster Sécurité Alimentaire, de l'enquête de l'OIM sur les intentions de retour, et d'études pilotes.

3.2 Accès

3.2.1 Capacité institutionnelle et expérience en matière d'accès au financement international de la lutte contre le changement climatique

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Les entités centrales de coordination du financement de la lutte contre le changement climatique manquent de capacités et de compétences pour identifier et combiner les financements provenant de sources et d'instruments différents, et pour les allouer aux secteurs, thèmes et projets prioritaires.
- Il n'existe pas de stratégie cohérente de financement du climat et différentes structures au sein du gouvernement travaillent probablement de manière indépendante pour mobiliser des fonds.
- La rivalité institutionnelle entre les points focaux limite la coordination sur les priorités de financement et les propositions d'accès stratégique aux fonds climatiques verticaux.
- La capacité des Autorité nationale désignée (AND) à assurer une interface efficace entre les fonds climatiques verticaux et le Tchad et à mener les activités requises par les fonds climatiques verticaux auprès des AND reste faible.
- Les changements fréquents au sein des AND ont entraîné une perte de mémoire institutionnelle concernant les exigences des principaux donateurs et des fonds climatiques verticaux.
- Les institutions n'ont pas la capacité technique de concevoir une réserve régulière de projets susceptibles d'être financés et répondant aux critères d'éligibilité des principaux bailleurs de fonds et des fonds climatiques verticaux.
- En général, le sérieux politique, les lacunes en matière de gouvernance dans les institutions publiques et les contraintes de capacité à respecter les normes fiduciaires internationales et les normes environnementales et sociales constituent des obstacles à l'accréditation des entités nationales.

Gestion institutionnelle du financement climatique

Le gouvernement du Tchad a mis en place des structures claires pour coordonner l'accès au financement climatique. La DLCCC dispose d'un Service de la Mobilisation des Ressources Financières Climatiques (SMRFC) dont le mandat est de mobiliser les ressources financières nationales et internationales pour les actions liées au climat, de renforcer les capacités des acteurs nationaux à mobiliser le financement climatique, et d'assurer la synergie entre les Autorités Nationales Désignées (AND) et les différents fonds climatiques verticaux, les entités accréditées et les autres parties prenantes concernées. Le SMRFC doit également soutenir les secteurs public, privé, les ONG, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations communautaires. En collaboration avec le Ministère de la Protection de la Nature, la DLCCC doit établir des domaines prioritaires pour le financement.

L'approche de la mobilisation des fonds et de la coordination du financement de la lutte contre le changement climatique est néanmoins largement axée sur les fonds climatiques verticaux et, dans une très large mesure, sur le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Les autres fonds climatiques verticaux et les autres sources de financement ne sont pas suffisamment pris en compte. L'accent mis sur le FVC se reflète également dans les structures institutionnelles créées par le gouvernement pour soutenir l'AND auprès du FVC. (Voir la sous-section ci-dessous sur la liaison avec les fonds climatiques verticaux). Les parties prenantes indiquent qu'une analyse limitée a été entreprise pour identifier les sources de financement climatique autres que les fonds climatiques verticaux. Il convient de noter ici que le plan de financement en cours de préparation pour la CDN se penche sur une telle analyse. Toutefois, étant donné que ce plan n'a été rédigé que récemment, il est possible que de nombreuses parties prenantes n'en aient pas connaissance.

Selon la CDN, près de 94 % des investissements nécessaires à la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la CDN devraient provenir de sources internationales. Toutefois, aucune évaluation stratégique n'a encore été réalisée sur la manière d'y parvenir. Bien que la CDN ne précise pas si la composante adaptation dépend entièrement du financement international ou si certaines mesures seront mises en œuvre à l'aide de financements nationaux, la majorité des investissements en matière d'adaptation devrait également nécessiter un financement international. Ce point n'est pas clarifié dans le projet de plan de financement de la CDN, et le plan n'explique pas non plus comment les 5 milliards de dollars recherchés pour la mise en œuvre de la composante adaptation seront répartis entre les différentes mesures d'adaptation.

La mobilisation institutionnelle du financement climatique est limitée par l'absence d'une stratégie cohérente de financement climatique, les contraintes de capacité et les lacunes en matière de connaissances (voir également Encadré 7). Certaines parties prenantes ont observé que la DLCCC a une compréhension limitée de l'évolution de l'architecture de financement du climat et des autres sources de financement du climat. Ainsi, l'accès au financement est limité par la capacité de la DLCCC à identifier uniquement les flux de ressources nécessaires aux activités prioritaires et à faire correspondre les besoins avec les sources de financement. Une autre lacune, mentionnée plus haut, est l'engagement limité du Ministère des Finances. Ce dernier possède les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver des solutions innovantes en matière de financement climatique. Les parties prenantes ont souligné que l'engagement du Ministère des Finances auprès du FMI signifie qu'il a une bonne compréhension des instruments de financement innovants tels que les échanges de dettes qui pourraient être utiles au Tchad.

Différentes structures au sein du gouvernement peuvent travailler indépendamment pour mobiliser des fonds. Idéalement, une fois que les priorités de financement ont été établies sur la base de la CDN et de la réserve de projets du PNA, en fonction du secteur/thème, une structure institutionnelle spécifique (par exemple, l'AND pour le Fonds vert pour le climat, l'AND pour le FA, le point focal du FME ou le DLCCC) devrait être chargée d'engager et de coordonner l'accès au financement climatique. Les programmes nationaux pour les différents fonds de capital-risque devraient en découler. Cependant, cela ne semble pas être le cas.

L'AND du FVC a commandé une analyse du paysage du secteur privé au Tchad qui pourrait servir de base à la stratégie de mobilisation et d'engagement du secteur privé de l'AND. L'objectif est de donner une certaine visibilité aux acteurs du secteur privé qui pourraient contribuer aux initiatives liées au climat et aux opportunités d'investissement pour les opérateurs du secteur privé dans le pays. Le degré d'engagement du point focal

du FME et de l'AND du FA dans cette étude n'est pas clair ; ce dernier serait essentiel à une stratégie qui rendrait les investissements du secteur privé dans les projets d'adaptation financièrement viables.

De plus, l'AND du FVC commence à se concentrer sur la manière d'impliquer le secteur privé. Bien que les avantages de ces initiatives soient incontestables, elles devraient être menées à un niveau institutionnel plus large pour cartographier les secteurs/thèmes de la CDN et du PNA qui peuvent impliquer des opérateurs du secteur privé, et inclure une réserve de projets. En outre, le plan de travail de l'AND du FVC prévoit l'internalisation des documents stratégiques tels que le Plan national de développement (PND), la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et le Plan national d'adaptation (PNA) pour la mobilisation des ressources des donateurs. Une fois de plus, cela devrait être fait à un niveau stratégique pour éviter la duplication et le chevauchement. Il est également entendu que les Ministères préfèrent travailler sur des projets individuels plutôt que de créer des consortiums interministériels.

Le gouvernement n'a pas mis en place de structures ou de plateformes pour coordonner le financement du climat avec les donateurs. Il y a donc un risque de chevauchement, de double emploi et d'inefficacité de la myriade d'initiatives et de soutiens fournis par les différents partenaires de développement. Les entretiens avec les parties prenantes indiquent que le groupe de travail sur l'accès au financement climatique (ACF) soutenu par le FCDO est la seule plateforme qui se concentre sur le financement climatique et rassemble le gouvernement et les partenaires de développement sur ce thème. Cependant, comme il n'appartient pas au gouvernement et n'est pas dirigé par lui, il n'est pas en mesure de coordonner les différentes structures gouvernementales pour accéder au financement de manière significative.

L'absence d'une plateforme de coordination du financement climatique n'a cependant pas empêché les ministères et les différentes structures de mobilisation du financement climatique au sein du MEPDD de s'engager avec les partenaires au développement. Par exemple, la FAO a indiqué des engagements réguliers - en dehors des activités formelles de collaboration - avec des entités telles que l'AND du FVC, le point focal du FME et les directeurs techniques des ministères (environnement, eau, agriculture et élevage). D'autres parties prenantes ont également noté qu'elles sont invitées par différentes structures et institutions au sein du gouvernement sur une base ad hoc pour discuter des questions relatives à la mobilisation du financement climatique. Les projets de la Grande Muraille Verte (GMV) au Tchad démontrent déjà le risque de chevauchement et de duplication, certaines parties prenantes notant qu'il n'est pas clair comment les projets de la GMV s'intègrent dans la CDN, le PNA et l'agenda institutionnel plus large et la gestion du financement climatique.

Liaison avec les fonds climatiques verticaux

Le gouvernement du Tchad a mis en place l'AND pour le FVC et le FA ainsi qu'un point focal pour le FME. Le chef de la DLCCC sert de point focal pour le FME ; le directeur des forêts au sein de la Direction générale des services des ressources forestières et fauniques sert d'AND pour le FA. Par ailleurs, une autre personne au sein de la DLCCC fait office d'AND pour le FVC (voir Annexe 5), et il existe également une AND pour le Mécanisme de développement propre (MDP) connue sous le nom de AND-MDP.

La coordination entre les points focaux sur les priorités de financement et les propositions d'accès stratégique aux fonds climatiques verticaux est limitée. Les parties prenantes indiquent que la rivalité institutionnelle entre les points focaux, qui craignent que d'autres n'empiètent sur leur mandat, fait qu'il n'y a pas de consensus sur lequel des fonds climatiques verticaux et donc sur le point focal le mieux placé pour s'engager dans un projet.

De plus, alors que la structure de l'AND pour le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est bien établie (voir Encadré 2), celles de l'AND pour le Fond d'Adaptation (FA) et du point focal du Fond Mondial pour l'Environnement (FME) sont considérées comme étant comparativement moins bien développées. Il convient de noter que bien que l'AND du FVC ait été créée en 2018 et que sa structure ait été pleinement réalisée en 2018, elle n'est devenue pleinement opérationnelle qu'en novembre 2023⁶.

Les rapports précédents du FCDO ont souligné que les points focaux des fonds climatiques verticaux ne sont pas payés et qu'il n'y a pas de financement régulier de la part du gouvernement pour leurs activités. Lorsque des fonds sont accordés, ils ne sont pas suffisants. En l'absence d'un soutien gouvernemental durable, les AND n'ont pas été en mesure de recruter du personnel technique. De ce fait, les AND/points focaux des fonds climatiques verticaux ne sont pas correctement opérationnels et manquent de personnel technique de base.

ENCADRÉ 2 : AND DU TCHAD POUR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT

La structure de l'AND pour le Fonds Vert pour le Climat (FVC) comprend un comité de pilotage, un secrétariat (le point focal pour le FVC fait office de secrétariat), et un comité technique pour l'évaluation et l'approbation des projets à soumettre au Fonds vert pour le climat (voir Annexe 5).

Comme les autres structures institutionnelles créées par le gouvernement, le comité technique pour l'évaluation et l'approbation des projets à soumettre au FVC est multisectoriel et comprend des représentants du secteur privé ainsi que d'un large éventail d'ONG et d'Organisations de la Société Civile (OSC), y compris l'Agence de Développement Économique et Social (ADES). L'ADES cherche à obtenir une accréditation pour un accès direct⁷ au GCF afin de soutenir la mise en œuvre des programmes et stratégies du Tchad en matière de changement climatique.

Des institutions telles que le Fonds spécial en faveur de l'environnement (FSE), le Fonds national de l'eau (FNE) et l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte sont également représentées au sein de ce comité.

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

La capacité des AND à assurer une interface efficace entre les fonds climatiques verticaux et le Tchad et à mener les activités requises par les fonds climatiques verticaux reste faible. En général, les points focaux pour les fonds climatiques verticaux ont besoin d'un renforcement significatif de leurs capacités pour être en mesure de bien comprendre le fonctionnement de ces fonds et les exigences pour s'engager efficacement avec eux, et ensuite relayer ces connaissances aux parties prenantes nationales concernées. Les lacunes en matière de capacités peuvent être attribuées en grande partie à deux facteurs : les changements fréquents de points focaux ou de personnes au sein de l'AND (voir Encadré 3) et la faible capacité technique institutionnelle des AND.

6 Comme l'a indiqué le point focal du FVC du Tchad lors des entretiens.

7 L'accès direct signifie que les entités nationales ou sous-nationales sont accréditées auprès des fonds de capital-risque pour recevoir des financements directement de ces derniers, sans passer par un intermédiaire tel qu'une banque multilatérale de développement ou une organisation multilatérale.

ENCADRÉ 3 : CHANGEMENTS FRÉQUENTS DE L'AND POUR LE FVC ET PERTE DE MÉMOIRE ET DE CAPACITÉ INSTITUTIONNELLES

Le Tchad a précédemment bénéficié d'un renforcement de l'AND et d'un soutien à la programmation pays du FVC par l'intermédiaire du Centre de Suivi Écologique (CSE) du Sénégal entre mars 2017 et novembre 2018.

L'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC+) du Tchad a également apporté son soutien pour rendre l'AND du FVC fonctionnel. Cette aide a été allouée au renforcement des capacités de l'AND pour : (1) la conformité avec les directives d'éligibilité du FVC, les aspects sociaux, le genre et les sauvegardes environnementales dans la sélection des projets ; (2) l'application des directives et des procédures d'évaluation et de sélection des projets à soumettre au FVC ; et (3) le développement et la mise en œuvre d'une matrice d'évaluation et de sélection des projets.

Les changements ultérieurs du point focal pour le FVC en avril 2020 ont toutefois mis en évidence la nécessité d'activités répétées de renforcement des capacités et ont entravé le fonctionnement de l'AND. Le programme pays, élaboré et soumis au FVC en 2019, n'a pas non plus été poursuivi. Le Tchad a donc demandé au FVC un deuxième programme d'appui à la préparation, qui a été approuvé en 2020. Son objectif est de renforcer la capacité institutionnelle de l'AND à diriger et coordonner les rôles et responsabilités liés au FVC, et d'accélérer le processus de facilitation du développement de projets et programmes pertinents pour le FVC.

Prévu sur deux ans, le deuxième soutien à la préparation était destiné à : renforcer les capacités techniques institutionnelles de l'AND pour qu'elle puisse jouer son rôle, rendre opérationnelle la Procédure de non-objection (PNO), développer une solide réserve de projets avec des notes conceptuelles du FVC prêtes à être soumises et à mobiliser le secteur privé national pour qu'il s'engage activement dans le FVC et investisse dans les domaines de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci. Les discussions avec le FNE, le partenaire chargé de la mise en œuvre de ce projet, suggèrent qu'il fonctionne avec des retards et qu'il est actuellement dans sa dernière phase.

Entre temps, le point focal du FVC/la personne chargée de l'AND a de nouveau changé. La feuille de route la plus récente des activités de l'AND au sein du FVC indique que l'AND doit à nouveau se familiariser avec les protocoles, les procédures et les critères d'investissement du FVC et comprendre ses rôles et ses responsabilités. Par exemple, la feuille de route des activités indique la nécessité de renforcer les capacités techniques et institutionnelles en ce qui concerne le FVC, le fonctionnement et le rôle de l'AND, l'évaluation des projets et la préparation de propositions de projets bancables, conformément aux critères d'investissement du FVC, en les alignant sur les priorités nationales.

Les autres domaines de renforcement des capacités indiqués dans cette feuille de route comprennent la gestion fiduciaire, la gestion environnementale et sociale, ainsi que l'égalité des genres et l'inclusion sociale dans les projets du FVC. La mise en œuvre du manuel de la PNO et la mise à jour du programme national sont d'autres priorités qui suggèrent que la PNO n'a pas été rendu opérationnelle, même après le deuxième soutien à la préparation.

ENCADRÉ 3 : SUITE

En raison des changements fréquents au sein de l'AND pour le FVC, la connaissance et les exigences des critères et indicateurs utilisés par le FVC dans le développement, l'évaluation et l'approbation des projets n'ont pas été transférées aux ministères de tutelle et aux autres parties prenantes nationales. En conséquence, les promoteurs de projets ne sont pas en mesure de concevoir des projets qui répondent à ces critères.

Il convient de noter que le FVC a approuvé un autre projet d'appui à la préparation de l'AND en janvier 2024 afin de renforcer la capacité de cette dernière à engager le secteur privé (FVC, 2024). Mis en œuvre par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, ses objectifs spécifiques sont de renforcer la capacité de l'AND à s'engager efficacement avec le secteur privé pour la mobilisation des ressources liées au changement climatique, de jeter les bases de la disponibilité de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la finance climatique et d'accroître la disponibilité des ressources pédagogiques en matière de finance climatique.

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

L'ensemble de ces facteurs a entraîné la perte des avantages tirés du renforcement des capacités et du soutien préparatoire obtenus par le passé auprès des fonds climatiques verticaux, ainsi que l'interruption des discussions sur les notes conceptuelles et les propositions potentielles. Par exemple, la première phase de l'initiative Global Climate Change Alliance Plus (Alliance mondiale contre le changement climatique ou AMCC+) a fourni une formation à l'autorité nationale de développement du Fonds mondial sur l'élaboration de notes conceptuelles pour le FVC. Cette initiative a permis une large consultation des parties prenantes nationales et internationales dans le but de formuler un projet multisectoriel et multi donateurs. Cela a abouti à la définition d'un projet visant à renforcer la résilience par la mise à l'échelle des bonnes pratiques en matière d'adaptation au changement climatique. La note conceptuelle devait ensuite être concrétisée en un projet par l'identification des activités, du budget et des acteurs de la mise en œuvre. Cependant, le changement de points focaux a fait que la note conceptuelle n'a pas été poursuivie.

Bien que l'AND du FVC ait commandé une analyse du paysage du secteur privé pour le Tchad, il est à craindre que celle-ci ne dispose pas des capacités adéquates pour concevoir et mettre en œuvre un plan stratégique d'engagement des acteurs du secteur privé. D'autres inquiétudes portent sur la faible appropriation par l'AND de la vision et des politiques du FVC en matière de secteur privé et sur l'efficacité des pratiques de cette dernière en matière d'engagement des acteurs privés.

Accréditation des institutions nationales pour les fonds climatiques verticaux

Le Tchad n'a pas d'accès direct au FVC ou au FA, c'est-à-dire qu'aucune institution nationale n'est actuellement accréditée auprès de ces fonds climatiques verticaux. Le Fonds National de l'Eau (FNE) et l'ADES cherchent à se faire accréditer auprès du FVC tandis que le Fonds Spécial en faveur de l'Environnement (FSE) (voir aussi la section sur l'existence de mécanismes financiers nationaux) est candidat à l'accréditation auprès du FA.

Le FNE a entamé le processus d'accréditation auprès du FVC en 2018 et a terminé avec succès l'évaluation des capacités de gestion financière du FVC avec un score de 95%.

Cela a permis au FNE de devenir un partenaire de livraison pour les projets financés par le FVC au Tchad. En plus de l'accès au soutien à la préparation du Tchad par le FVC en 2020, le FNE est le partenaire de livraison d'un autre projet de ce type. Ce projet vise à renforcer la résilience des communautés et des groupes vulnérables en faisant avancer le processus de planification de l'adaptation pour les secteurs prioritaires sensibles au climat. Ses objectifs sont les suivants :

- Mettre en place un système d'information intégré, comprenant une banque de données climatiques et socio-économiques fiables et informatives, afin de guider le processus d'intégration de l'adaptation dans la prise de décision.
- Renforcer les capacités institutionnelles dans les secteurs clés et les zones bioclimatiques afin de faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation.
- Sensibiliser et former le secteur privé, les femmes, les jeunes, les populations autochtones et la société civile à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leur planification.

Bien que le processus d'accréditation soit avancé, le FNE est confronté à des contraintes qui l'empêchent de le mener à bien.

Les discussions avec FNE suggèrent des lacunes dans les capacités du personnel. Le FNE dispose toutefois de spécialistes des questions environnementales, du génie civil, de la géophysique, de juristes, de géologues et de financiers, ainsi que d'un accès à des logiciels spécialisés, par exemple des outils de géolocalisation et de géoréférencement.

Comme le FSE, le FNE a une expérience limitée dans l'application des garanties environnementales et sociales (GES) et des politiques de genre aux projets sur le terrain, et dans l'audit de projets, deux éléments que le FNE doit démontrer pour être accrédité. De plus, le FNE doit démontrer qu'il a l'expérience de la mise en œuvre de projets qui ciblent les risques climatiques ou qui intègrent le changement climatique. La gouvernance est un autre défi majeur. Le FNE constate que la faiblesse de la gouvernance institutionnelle, organisationnelle et opérationnelle est un obstacle majeur à l'accréditation (Djimasngar et al., 2024).

Les parties prenantes estiment que l'Agence de développement économique et social (ADES) est en bonne voie pour obtenir l'accréditation du FVC.

Basée au Tchad, l'ADES opère dans plusieurs pays de la sous-région. Elle possède une expertise dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes à l'intersection du développement et du changement climatique, avec un accent particulier sur les déplacements de population au Tchad. L'ADES bénéficie actuellement d'une aide à la préparation de la part du FVC afin de renforcer ses capacités institutionnelles pour devenir une entité d'accès direct au FVC.

L'ADES aurait validé les GES, les politiques de genre et les normes fiduciaires nécessaires.

Son expertise et son expérience de travail dans d'autres pays pour mobiliser des ressources pour des projets sont considérées comme un avantage. Certaines parties prenantes ont indiqué qu'il est probable que l'ADES obtienne son accréditation d'ici la fin de l'année 2024. En l'absence de discussions directes avec l'organisation ou de preuves, il n'a pas été possible de le vérifier. Il convient toutefois de noter que toutes les parties prenantes

ne savent pas que l'ADES cherche à obtenir une accréditation auprès du FVC. Ainsi, le HCR, qui collabore avec l'ADES sur des projets de reboisement, a déclaré qu'il n'était pas au courant et n'a donc pas élargi les discussions avec l'ADES au-delà des projets en cours.

Contrairement au FNE et à l'ADES, le FSE a peu progressé sur la voie de l'accréditation.

En 2015, le CSE a fourni au FSE une assistance technique en matière de préparation, qui comprenait un partage d'expérience sur le processus d'accréditation du FA. Selon le FSE, cela lui a permis de revoir son système de gestion, d'établir des mécanismes internes qui sont essentiels pour l'accréditation, de revoir et de développer des manuels pour les procédures administratives et financières ainsi que pour le suivi et l'évaluation, et de développer une politique environnementale et sociale. Le FSE a également reçu le soutien de l'AMCC+ en 2016 et 2017 pour l'accréditation au FA. Les discussions avec l'AMCC+ indiquent que le FA a apprécié la réponse et la documentation fournies par le FSE en janvier 2018, mais que le FSE n'a pas encore satisfait à toutes les exigences du FA, dont 70 à 80 % ont été satisfaites, selon l'AMCC+. Les exigences que le FSE n'est pas en mesure de satisfaire concernent l'expérience de la gestion des accords de financement externe. Ceci est principalement dû au fait que le FSE n'a pas appliqué les standards internationaux dans le suivi financier et technique des projets qu'il a financés. D'autres parties prenantes notent que le suivi technique et financier des projets sur le terrain par le FSE est limité.

Le FSE est souvent incapable de fournir les informations supplémentaires dont le FA a besoin pour soutenir le processus d'accréditation. Rechercher les informations demandées prend du temps au FSE et ces dernières manquent finalement souvent. La rotation fréquente du personnel entraîne une perte de mémoire institutionnelle. Par conséquent, chaque demande d'information du FA remet le compteur à zéro. Les rapports précédents du FCDO notent que l'accréditation du FSE a été suspendue par le FA qui a mis en doute le sérieux du gouvernement en ce qui concerne l'accréditation d'une entité d'accès direct. Certaines parties prenantes ont noté que le FSE souffre d'une série de problèmes, y compris le manque de transparence et la corruption, les problèmes de gestion, les problèmes de personnel et les défis de capacité. La mauvaise gestion de plus de 540 millions de FCFA destinés au FSE a été reconnu par le Président du Conseil d'Administration du FSE en 2023 (Ministère de l'Environnement, de la pêche, et du Développement Durable, 2023).

Le FSE doit accomplir les tâches suivantes pour se remettre sur la voie de l'accréditation auprès du FA :

- Assurer le suivi financier des projets passés⁸, en cours ou futurs à l'aide de logiciels comptables professionnels⁹.
- Financer les tranches restantes de certains projets de terrain en cours, effectuer des missions de suivi et d'évaluation et intégrer les données de suivi dans le système de suivi et d'évaluation.
- Mobiliser des fonds pour mettre en œuvre de nouveaux projets sur le terrain à la suite d'appels à propositions.
- Appliquer les politiques de GES et de genre aux projets sur le terrain et procéder à un audit pertinent de ces projets en fonction de ces paramètres.

8 Dans le cas de projets antérieurs, le FSE pourrait entreprendre un audit des états financiers.

9 Le FSE a acquis un logiciel de comptabilité appelé Tompro et a formé son personnel à l'utilisation de ce logiciel..

- Rendre compte des activités de suivi financier, de GES et d'audit de projet.
- Réactiver et mettre à jour le site web du FSE, y compris en établissant des procédures spécifiques pour le dépôt de plaintes.
- Concevoir et produire des brochures sur la politique de transparence et de gestion de la fraude intégrant le formulaire de dépôt de plainte en ligne.
- Recruter un auditeur interne pour réaliser les audits internes pour 2021, 2022 et 2023.
- Réaliser des audits externes pour les années 2021, 2022 et 2023.

En avril 2023, le FSE estimait que le budget nécessaire pour répondre à ces exigences s'élevait à 122,5 millions de FCFA. Les retards dans le déblocage des fonds du Trésor public au FSE (voir également la section 3.3.1 sur l'existence de mécanismes financiers nationaux) devraient avoir un impact sur l'exécution d'un certain nombre de ces activités, retardant ainsi davantage le processus d'accréditation.

Les parties prenantes ont souligné qu'il n'y a pas de transparence dans le fonctionnement du FSE ou du FNE. Aucune information n'est dans le domaine public. Les budgets annuels ne sont pas connus. Les personnes qui connaissent le fonctionnement de ces organisations ne sont pas disposées à en discuter, même à huis clos, compte tenu de leur politisation. Les parties prenantes ont également souligné que l'accréditation du FSE et du FNE auprès du FVC est affectée par l'incertitude liée à un environnement politique instable, à l'économie politique complexe de nombreuses organisations, ainsi qu'au leadership des personnes à la tête des deux organisations et des ministères auxquels elles sont affiliées.

La proposition de préparation approuvée par le FVC en janvier 2024 comprend l'élaboration d'une feuille de route pour l'identification de l'entité d'accès direct la plus appropriée du secteur privé. Cette feuille de route sera intégrée dans le groupe plus large des parties prenantes du secteur privé dans le domaine du changement climatique, réunissant tous les acteurs et organisations clés qui peuvent prétendre à l'accréditation du FVC. L'OIM semble également désireuse de soutenir les entités cherchant à se faire accréditer auprès des fonds climatiques verticaux par le biais de ses projets au cours des deux ou trois prochains mois.

ENCADRÉ 4 : L'ACCRÉDITATION AU FONDS VERT POUR LE CLIMAT ET AU FONDS D'ADAPTATION PEUT-ELLE DÉBLOQUER DES FONDS POUR LE TCHAD ?

L'accréditation d'une entité nationale auprès du FVC est une priorité pour les parties prenantes nationales au Tchad. Les entretiens indiquent que les parties prenantes nationales pensent que l'accréditation débloquerait automatiquement des financements pour le Tchad.

En réalité, l'accréditation auprès du FVC et du FA permettrait aux pays d'accéder directement aux financements et de gérer tous les aspects des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de la conception au suivi et à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre. En tant que telle, elle permettrait aux entités nationales de soumettre directement des propositions à ces fonds.

ENCADRÉ 4 : SUITE

Toutefois, cela ne signifie pas que les fonds seront débloqués automatiquement, immédiatement ou au moment et au rythme voulus par les pays. Si l'accréditation des entités nationales auprès du FVC et du FA est importante pour le Tchad, il convient de noter qu'elle ne débloquera pas automatiquement les financements de ces fonds.

La mobilisation des ressources du FVC et du FA nécessite une capacité de développement de projets qui reste une lacune importante au Tchad. Il s'agit d'une opération longue, complexe et souvent coûteuse. Il n'est pas facile de développer des projets qui répondront aux critères d'approbation du FVC et du FA.

Cela peut être dû à la complexité des critères d'approbation des projets fixés par le FVC et le FA, ou aux caractéristiques intrinsèques des projets d'adaptation qui rendent plus difficile la structuration du financement de ces projets. Les parties prenantes ont noté que d'autres pays ayant un accès direct au FVC et au FA et disposant d'une plus grande capacité que le Tchad, comme l'Ouganda, n'ont toujours pas été en mesure de mobiliser des fonds.

La mobilisation des ressources du FVC et du FA après l'accréditation nécessite plusieurs changements dans les approches d'investissement des entités accréditées. Alors que les institutions ont traditionnellement joué le rôle d'investisseur passif, en tant qu'entité à accès direct, elles doivent jouer un rôle beaucoup plus actif dans l'identification et le cadrage des projets susceptibles de faire l'objet d'un investissement dès le départ. En outre, elles devront gérer le processus depuis la faisabilité jusqu'à l'élaboration et la soumission de la proposition, et après l'approbation du FVC : la mise en œuvre du projet, le suivi et l'établissement de rapports.

Il est essentiel de comprendre les types d'investissements qui sont à la fois conformes au mandat de l'institution et aux critères d'investissement du FVC et du FA, tout en étant alignés sur les priorités climatiques du pays. L'expérience d'autres pays (par exemple le Niger où la Banque Agricole du Niger est accréditée auprès du FA) suggère que cela est souvent difficile. Les entités nationales accréditées peuvent également éprouver des difficultés à développer des projets en dehors des secteurs dans lesquels elles travaillent.

Enfin, les processus d'approbation du FVC et du FA peuvent prendre beaucoup de temps. Le temps écoulé entre la conception et l'approbation varie pour différentes raisons. Mais l'approbation peut prendre plus de deux ans. Un examen des délais d'approbation des projets par les FVC au Tchad et dans d'autres pays (par exemple le Niger) indique que c'est le cas même pour les agences internationales accréditées (AIA).

Source : Analyse des auteurs.

En l'absence d'entités nationales ayant un accès direct au FVC et au FA, le Tchad s'est appuyé sur des entités internationales et régionales accréditées auprès de ces fonds pour accéder au financement. Cependant, le Tchad n'a pas collaboré avec ces entités pour obtenir des financements pour des projets nationaux, que ce soit auprès du FVC ou du FA (voir encadré 5). Le problème est double. D'une part, les entités internationales ont éprouvé des difficultés à travailler avec leurs agences nationales de développement respectives ainsi qu'avec le gouvernement en général pour préparer des notes conceptuelles et des

propositions, et ce pour toute une série de raisons évoquées dans le présent rapport. D'autre part, le gouvernement considère que les entités internationales n'ont pas un bon rapport qualité-prix car elles sont perçues comme ayant des frais généraux élevés et faisant appel à des consultants internationaux (voir Encadré 6)¹⁰.

ENCADRÉ 5 : DÉFIS POSÉS PAR LE SUIVI DE L'IMPACT DES PROJETS MULTINATIONAUX FINANCÉS PAR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Un examen des projets financés par le FVC et le FA indique qu'en novembre 2023, le Tchad n'avait pas reçu de financement pour des projets nationaux, que ce soit de la part du FVC ou du FA.

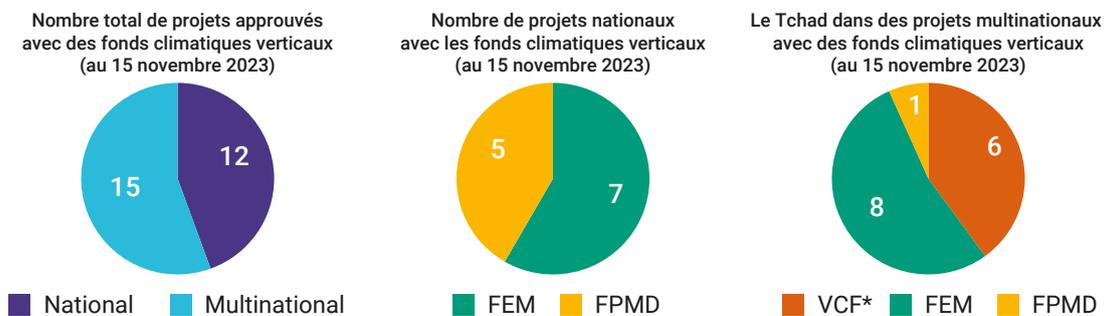
Tous les projets pour lesquels le Tchad a reçu un financement du FVC sont multi-pays, ce qui suscite des inquiétudes au sein du gouvernement. Tout d'abord, le gouvernement ne connaît pas les montants disponibles pour le Tchad. Deuxièmement, il n'existe aucun moyen pour l'AND du Tchad au sein du FVC de suivre ses dépenses, ses activités et ses résultats.

Enfin, l'impact de ces projets n'est pas visible pour les parties prenantes nationales. Bien que certaines entités de mise en œuvre de projets multinationaux aient organisé des dialogues pour tous les AND concernés, les interactions se sont concentrées sur le partage d'expériences.

Selon l'AND/le point focal, dans l'un de ces cas, l'entité de mise en œuvre ne connaissait pas le montant des fonds alloués à chaque pays dans le cadre du projet multinational en question¹¹.

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

FIGURE 2 : PROJETS FINANCÉS PAR LES FONDS CLIMATIQUES VERTICAUX AU TCHAD



* Fonds climatiques verticaux

Source : Analyse des auteurs et entretiens menés dans le cadre de cette étude.

10 L'une des principales raisons invoquées par l'autorité nationale de développement du Fonds mondial pour ne pas collaborer avec des entités internationales était les frais de gestion de projet facturés par ces entités. L'autorité nationale de développement a indiqué que ces entités facturaient au gouvernement jusqu'à 40 % du budget des projets au titre des frais de gestion des projets. Les discussions n'ont pas permis de déterminer clairement si ces 40 % correspondaient aux frais de gestion du projet ou à la part du budget du projet allouée aux entités accréditées. Il convient de noter ici que tous les fonds climatiques verticaux plafonnent les frais applicables aux projets/programmes du secteur public. Les frais varient également en fonction de la taille du projet. Les fonds climatiques verticaux procèdent également à un contrôle préalable des frais de gestion de projet facturés par les entités accréditées. Il a été noté au cours des entretiens qu'il existe une idée fautive selon laquelle les entités à accès direct ne facturent pas de frais de gestion de projet. Les entités d'accès direct doivent également récupérer les coûts associés au développement du projet qu'elles utiliseront lors de la mise en œuvre du projet.

11 L'exemple utilisé par l'AND du FVC est celui de Sustainable Solutions for Africa. Un examen du site web du FVC indique que Sustainable Solutions for Africa n'est pas impliqué dans les projets financés par le FVC au Tchad.

ENCADRÉ 6 : OBSTACLES À L'OFFRE DE FINANCEMENT CLIMATIQUE AU TCHAD

Plusieurs obstacles au niveau de l'offre limitent le flux de financement vers le Tchad. Tout d'abord, le paysage de la finance climatique est très fragmenté et complexe. Chaque fournisseur possède des mandats, des instruments financiers et des modalités d'accès au financement différents, qui ne sont souvent pas adaptés aux besoins des pays vulnérables comme le Tchad.

Les mécanismes actuels d'accès au financement climatique sont lents, compliqués, lourds, gourmands en ressources et impliquent souvent des processus non centrés sur le bénéficiaire pour toutes les entités, à l'exception des plus grandes et des mieux dotées en ressources. Par exemple, et comme indiqué précédemment, les processus d'approbation des projets des fonds climatiques verticaux peuvent signifier deux à trois ans d'élaboration de propositions non financées sans garantie de succès.

Les lignes directrices relatives à la rédaction de propositions pour accéder au financement, ainsi que les processus d'accréditation et de demande sont considérés comme peu clairs, bureaucratiques, lourds en termes de rapport, chronophages et présentant des coûts de transaction élevés.

Deuxièmement, les approches du financement climatique sont conçues pour répondre aux incitations et à la tolérance au risque des donateurs. Les pays tels que le Tchad sont classés dans la catégorie des espaces fragiles et affectés par des conflits. Ils présentent une fragilité institutionnelle et sociale et constituent donc un défi unique pour les bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et du secteur privé.

La tension centrale entre l'appétit pour le risque et l'investissement dans ces contextes réside dans l'environnement opérationnel. La dynamique dans ces pays peut évoluer rapidement et la sécurité peut se détériorer rapidement, ce qui crée de l'incertitude et augmente les risques. En revanche, les bailleurs de fonds climatiques ont tendance à privilégier des environnements opérationnels plus sûrs, où la certitude d'un retour sur investissement et d'une réussite du projet est plus élevée.

Troisièmement, il y a un manque de coordination entre les entités accréditées spécifiquement et les partenaires de développement qui soutiennent l'accès au financement en général. Ceux-ci ont tendance à se disputer les ressources et les mandats, et ne se coordonnent donc pas bien entre eux. Les discussions avec les partenaires de développement et les réunions du groupe de travail sur l'ACF indiquent que si les partenaires coopèrent et s'engagent les uns avec les autres, cela reste limité. En outre, les partenaires de développement ne sont pas pleinement conscients des projets, des activités ou des réserves de projets de chacun.

Enfin, les entités accréditées ne s'engagent pas toujours activement avec le gouvernement et en particulier avec les AND dans la conception des projets et des propositions. Les dépenses et les activités des projets sont souvent structurées de manière à ce que les dépenses réelles du projet au Tchad soient considérablement réduites. Cela concerne notamment des éléments tels que le recours à des consultants et à des équipes de projet sous contrat. L'efficacité de ce financement dans le renforcement de la résilience climatique au Tchad est donc discutable.

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

Capacité à identifier et à développer des projets viables susceptibles d'attirer des financements

La capacité à élaborer des propositions de projets bancables est insuffisante. Les parties prenantes ont noté que le Tchad éprouve des difficultés à développer (au niveau national) et à se procurer les compétences hautement techniques nécessaires pour faire avancer les propositions de projet et les compétences spécialisées pour rédiger les propositions. FNE reconnaît également qu'il s'agit d'un obstacle à l'accomplissement de son mandat. Cela affecte la capacité du pays à traduire les priorités de développement en propositions bancables, à développer des études de faisabilité complètes et à articuler les questions techniques pour compléter avec succès les notes conceptuelles de projet et obtenir l'approbation du projet.

ENCADRÉ 7 : DEFIS EN MATIERE DE CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET TECHNIQUES AU TCHAD COMME OBSTACLE A L'ACCES AU FINANCEMENT

Le manque de connaissances et de capacités techniques et institutionnelles adéquates est le principal obstacle à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de programmes et de projets relatifs au changement climatique. Ce défi se manifeste de différentes manières. Il s'agit notamment du manque de personnel, du manque de ressources humaines ayant des connaissances en matière de financement climatique, du manque aigu de connaissances sur les nombreuses questions liées au changement climatique, du manque de compétences pour élaborer des propositions de projets bancables ou rédiger des propositions, et de l'incapacité des institutions gouvernementales à retenir le personnel qualifié.

La CDN du Tchad souligne également le besoin urgent de renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre de la CDN. Le défi de la capacité n'est pas limité au MEPDD ou aux AND pour les fonds climatiques verticaux, mais s'étend également aux ministères désignés et pertinents pour développer des projets et des programmes. Le manque de capacités a également entraîné des faiblesses dans la diplomatie climatique au niveau international, en particulier dans les processus de la CCNUCC.

Plusieurs programmes de donateurs ont mis en place une série d'activités de renforcement des capacités à différents niveaux. Par exemple, la FAO a fourni un soutien technique et financier aux institutions publiques sur les questions liées au climat, ainsi qu'une formation sur la mobilisation des ressources au niveau communautaire et national.

De plus, la FAO aide le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Élevage et le Ministère de l'Eau à formuler et à développer des notes conceptuelles pour des projets. La FAO a impliqué l'AND du FVC dans ces discussions. À l'avenir, la FAO souhaiterait renforcer son soutien aux initiatives de formation et de renforcement des capacités, en veillant à ce que l'aide apportée à l'autorité nationale désignée soit cohérente entre les différents projets et notes conceptuelles.

Le HCR a soutenu la formation des parties prenantes locales à la technologie de l'énergie solaire dans le contexte de l'approvisionnement en eau alimenté par l'énergie solaire, ainsi qu'à la conservation de l'environnement. L'AMCC+ a fourni des ressources pour le renforcement des capacités de participation aux négociations internationales. Dans le cadre de la première phase, elle a soutenu le renforcement des capacités de 30 personnes pour qu'elles deviennent des négociateurs.

ENCADRÉ 7 : SUITE

Le projet a toutefois constaté que nombre de ces personnes ne sont pas restées à leur poste pour de multiples raisons : elles se sont vu attribuer des rôles qui ne correspondent pas à leurs compétences, elles ont été affectées à des postes dans différents ministères ou dans des régions où elles ne peuvent pas utiliser leurs compétences et se sentent donc sous-estimées ou frustrées. Comme indiqué précédemment, l'AMCC+ a également soutenu le renforcement des capacités de l'AND auprès du FVC.

Les parties prenantes ont noté que, parfois, les donateurs et les institutions multilatérales manquent également de connaissances et de capacités en ce qui concerne les questions liées au climat et le financement de la lutte contre le changement climatique. Par exemple, le HCR a indiqué que son personnel avait suivi une formation sur la gestion des catastrophes et l'action climatique dans le contexte des inondations.

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

La réalisation d'études sur l'impact environnemental et social pour appuyer l'élaboration de projets est également difficile en l'absence d'institutions nationales solides. Cela ne veut pas dire qu'aucun projet n'est développé ou financé. Les parties prenantes ont noté que les petits projets sont effectivement développés et financés, mais pas les grands qui sont nécessaires au développement et donc essentiels à la résilience climatique.

Systèmes de gestion des risques environnementaux, sociaux et fiduciaires

Les systèmes de gestion des risques environnementaux, sociaux et fiduciaires au sein des institutions publiques restent faibles. Même lorsqu'il existe des outils pour gérer ces risques, la capacité des institutions à les utiliser reste discutable. Les personnes interrogées ont indiqué que de nombreux acteurs ne disposent pas de logiciels d'analyse des risques pour faciliter l'identification et la gestion de ces risques pour les grands projets.

Les entretiens suggèrent également que la gestion de ces risques n'est pas une priorité pour les acteurs institutionnels, soit par manque de connaissances ou d'intérêt, soit parce que ces risques ne sont pas perçus comme suffisamment importants compte-tenu de la portée et de la taille généralement réduites des projets. Par conséquent, peu de temps et de ressources sont consacrés à l'évaluation et à la gestion de ces risques. Cela a été le cas, par exemple, avec le FSE et il reste à voir comment ce dernier mettra en place des systèmes de gestion de ces risques.

3.2.2 Intégration du changement climatique dans le budget national

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Le changement climatique est intégré dans le budget national, mais la mise en œuvre du budget et les résultats se font attendre.
- L'utilisation d'outils de budgétisation climatique reste inexistante.

Intégration/réflexion des priorités en matière de changement climatique dans le budget national

Les priorités climatiques sont intégrées dans le budget national, la note circulaire du budget mentionnant nommément la priorité climatique. Dans le passé, le montant des fonds alloués aux investissements pertinents pour le climat a été faible et les projets ont été dépendants de sources de financement externes. Le projet de loi de finances pour 2023 a montré un changement et a spécifiquement identifié des projets d'investissement prioritaires (s'élevant à 4 % du PIB non pétrolier en plus des projections du programme) visant principalement à accroître la résilience du pays aux inondations et au changement climatique (FMI, 2023).

Ces projets visent principalement à accroître la résilience du Tchad aux inondations et au changement climatique – digues, routes, canalisations et ouvrages de franchissement pour faciliter la circulation dans les villes en toutes saisons et l'écoulement des eaux de pluie et de crue - et à faciliter l'accès à certaines régions coupées du reste du pays pendant la saison des pluies en raison de la vétusté des infrastructures de franchissement ou d'inondations. Le gouvernement s'est engagé à respecter des pratiques rigoureuses de gestion des investissements publics afin de contribuer à la qualité et à l'efficacité de ces projets (ibid).

La mise en œuvre effective du budget est toutefois entachée par la faiblesse de la gestion des finances publiques, caractérisée par un manque de respect de la chaîne des dépenses, un recours excessif aux procédures de dépenses d'urgence et une mauvaise gestion de la trésorerie qui a conduit à l'accumulation d'importants arriérés. Il reste également à voir si le gouvernement réalise les projets inclus dans le projet de loi de finances pour 2023.

Utilisation d'outils de budgétisation climatique

Le Tchad a bénéficié du Climate PIMA (C-PIMA) du FMI en 2022, dont l'une des caractéristiques est la budgétisation climatique (Facilité de gouvernance des infrastructures, s.d.). L'objectif du C-PIMA est d'aider les gouvernements à identifier les améliorations potentielles à apporter aux institutions et processus d'investissement public afin de construire des infrastructures à faible émission de carbone et résistantes au climat¹². Le C-PIMA donne également des recommandations prioritaires pour renforcer les aspects de la gouvernance des infrastructures qui sont sensibles au climat. En tant que tel, le C-PIMA constitue la base d'une budgétisation sensible au climat. Cependant, on ne sait pas grand-chose des conclusions et des résultats du C-PIMA, ni de l'état actuel de la mise en œuvre des recommandations formulées par le FMI à la suite du C-PIMA¹³.

Certains partenaires de développement ont soutenu le renforcement des capacités pour permettre la budgétisation climatique au niveau sous-national. Par exemple, l'AMCC+ a apporté son soutien à l'intégration de la résilience climatique dans les systèmes de planification, de budgétisation et de suivi dans trois autorités locales en tant que projet pilote (Annexe 6). Il reste à voir comment ces interventions seront mises à l'échelle.

¹² Le C-PIMA s'articule autour de cinq piliers de la gestion des investissements publics qui sont essentiels pour une infrastructure intelligente face au climat : la planification, la coordination entre les pouvoirs publics, l'évaluation et la sélection des projets, la budgétisation et la gestion du portefeuille, ainsi que la gestion des risques.

¹³ Les conclusions du C-PIMA ne sont pas disponibles sur le site web du FMI, bien que des rapports similaires soient disponibles pour d'autres pays.]

3.3 Exécution

3.3.1 Existence de mécanismes de financement nationaux

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Les mécanismes de financement nationaux restent confrontés à des problèmes de capacité et de gouvernance.
- L'efficacité des mécanismes de financement nationaux est limitée par le non-transfert de fonds du Trésor public.
- Le FNE vise à mobiliser des ressources par le biais de prélèvements et de taxes qui devront être approuvés par un décret gouvernemental, mais le plan d'utilisation des recettes n'est pas encore clair.

Le Tchad a créé le FSE en 2013 comme instrument institutionnel de mobilisation des financements pour la mise en œuvre des efforts d'adaptation à l'environnement et au changement climatique. Institution placée sous la tutelle du MEPDD, le FSE dispose d'une autonomie de gestion financière et administrative mais n'est pas totalement indépendant. Le FSE mobilise des ressources par le biais d'une série de taxes : (1) les taxes prélevées par les douanes sur les produits polluants (tels que les cigarettes, les bouteilles en plastique importées, les produits chimiques importés) qui entrent dans le pays ; (2) les taxes prélevées sur l'exploitation des ressources (telles que les forêts, la faune et la pêche) ; et (3) les taxes de protection de l'environnement prélevées par le biais de la loi de finances sur les installations classées comme usines qui déversent des eaux usées.

Les recettes annuelles à mobiliser grâce à ces taxes sont estimées être de 3 à 4 milliards de FCFA. Cependant, l'évasion fiscale, les lacunes dans la collecte des impôts et le non-paiement des impôts font que les recettes réelles sont plus proches d'une estimation de 1,5 milliard de FCFA. Le FSE finance des initiatives dans quatre domaines : (1) la gestion durable des terres ; (2) la conservation et la gestion de la biodiversité ; (3) la lutte contre la pollution et les nuisances, y compris la gestion des déchets ; et (4) le changement climatique. Les activités financées par le FSE couvrent aussi bien les projets que les études et le renforcement des capacités.

L'efficacité du FSE est limitée par le non-transfert de fonds qui lui sont dus mais qui sont détenus par le trésor public. Même lorsque des fonds sont débloqués du Trésor public vers le FSE, ils sont insuffisants. Par conséquent, les décaissements ultérieurs de FSE sont affectés. Le FSE estime qu'il ne décaisse qu'environ 20 % des recettes annuelles collectées par le biais des taxes environnementales. Les retards dans la réception des fonds du Trésor et l'insuffisance des fonds débloqués par le Trésor ont fait que le FSE n'a achevé qu'une seule fenêtre de financement jusqu'à présent (voir Encadré 8), en 2014.

Dans ce cadre, le FSE a soutenu 36 petits projets d'un montant compris entre 10 et 30 millions de FCFA. Ces bénéficiaires de financement étaient presque tous des organisations communautaires, et concernaient des projets ciblant l'agroforesterie, la préservation des ressources naturelles, la plantation et l'appui aux organisations de femmes pour la mise en place d'activités génératrices de revenus. L'appel de 2014 a cependant démontré l'énorme demande de financement et l'appétit des acteurs locaux pour préparer des projets et accéder

au financement. Le FSE a reçu plus de 700 demandes dans le cadre de cette fenêtre de financement, bien qu'il y ait eu des problèmes avec les propositions et que de nombreux demandeurs n'aient pas été en mesure de fournir les documents requis.

La mise en œuvre des projets financés dans ce cadre a été affectée par de multiples crises, notamment les crises économiques et les troubles politiques de 2016, suivis de la pandémie de COVID-19. Certains projets n'ont reçu que leur première tranche de financement. Le FSE a lancé une fenêtre de financement en décembre 2023. La portée géographique de l'appel est limitée à huit provinces (Logone Oriental, Moyen Chari sud, Kanem, Guéra, Wadi Fira, Ennedi Est, Ennedi Ouest, N'djamena) pour faciliter le bon suivi des projets. Le FSE a l'intention de financer 16 projets de plus grande valeur dans cette fenêtre.

ENCADRÉ 8 : L'APPROCHE DU FSE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS

Le FSE organise des fenêtres de financement dans le cadre desquelles il lance des appels à propositions. L'appel à propositions définit les objectifs de l'appel, l'éligibilité, les critères et les lignes directrices à suivre pour les propositions. Les demandes de financement sont ouvertes au secteur public, aux ONG et aux acteurs de la société civile. Elles sont évaluées et sélectionnées par un comité technique et approuvées par le conseil d'administration du FSE. Le FSE organise des ateliers pour guider et former les candidats potentiels à la formulation de propositions de projets et pour faciliter une meilleure compréhension des exigences et des processus du FSE¹⁴. Les fonds sont débloqués par tranches en fonction des étapes convenues pour le projet.

Les discussions avec le FSE indiquent qu'il a intégré plusieurs leçons tirées de la première fenêtre de financement de 2014 dans la fenêtre de financement de 2023. Ces leçons portent sur l'inclusion de considérations de genre dans les projets ainsi que sur l'inclusion d'évaluations environnementales et sociales, de registres de risques et de plans de suivi et d'évaluation. Les registres des risques ne figuraient pas dans la première fenêtre de financement parce que les projets étaient de petite taille.

Un aperçu des informations recherchées dans le cadre de l'appel à propositions indique que les propositions recherchées par le FSE adhèrent à des formats et des exigences similaires à ceux des acteurs internationaux de la finance climatique. Par exemple, les propositions adressées au FSE exigent des candidats qu'ils incluent les éléments suivants :

- résumé du projet
- analyse de la situation, présentation du contexte, objectifs, justification du projet et alignement du projet sur la politique environnementale nationale et les conventions internationales sur l'environnement et le changement climatique
- bénéficiaires du projet en mettant l'accent sur le genre et les communautés vulnérables, y compris la manière dont le projet améliorera la vie des bénéficiaires
- résultats attendus et durabilité des résultats
- équipe de mise en œuvre du projet

14 Voir Adejumo, Q. (2023) "Chad Initiates FSE Project Workshop: A Leap Towards Sustainable Development". <https://bnnbreaking.com/world/chad/chad-initiates-fse-project-workshop-a-leap-towards-sustainable-development/>

ENCADRÉ 8 : SUITE

- expérience du demandeur dans la mise en œuvre d'activités similaires
- impacts socio-économiques et environnementaux du projet
- risques et atténuation des risques
- budget détaillé, cadre logique et plan de suivi et d'évaluation.

Le FSE élabore généralement un cadre stratégique pour guider ses opérations et ses activités, le cadre actuel visant la période 2021-2024.

Source : Analyse des auteurs à partir des informations du FSE.

Le FSE manque également de personnel, avec seulement 10 cadres à temps plein, et dépend de consultants pour élaborer des documents tels que son cadre stratégique et pour dispenser des formations. Les structures de gestion financière et d'évaluation des risques restent faibles. Le FSE peut mobiliser des ressources auprès de sources internationales. Cependant, l'engagement avec les partenaires de développement est incohérent et insuffisant, bien que FSE ait présenté son cadre stratégique à ses partenaires.

A côté du FSE, il y a le FNE. Le FNE a été créé en 2016 dans le but de recevoir et d'administrer des fonds pour soutenir la gestion de l'eau et l'accès à l'eau potable dans tout le pays. Il sert de mécanisme pour mobiliser et fournir des ressources pour des projets liés au changement climatique et axés sur les questions relatives à l'eau. Sous la supervision du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, le FNE dispose d'une autonomie de gestion financière et administrative mais n'est pas totalement indépendant.

Le FNE est dirigé par un comité présidé par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement et composé de représentants de neuf ministères, dont le Ministère des Finances, le Ministère de la Politique et le Ministère de l'Education. Ses ressources proviennent essentiellement de transferts gouvernementaux. À l'avenir, il entend mobiliser des ressources par le biais de redevances sur les sociétés de distribution d'eau, de la taxation de l'eau en bouteille et de taxes sur les pollueurs, en mettant l'accent sur les industries et les entreprises. Selon le FNE, le gouvernement est en train d'approuver ces options de mobilisation de ressources par le biais d'un décret.

Le plan d'utilisation des fonds mobilisés par le FSE reste pour l'instant inconnu. Selon le FNE, il ne finance pas de projets. Il n'a financé qu'un seul projet jusqu'à présent sur ses propres fonds. Des projets financés par le FSE proviennent en fait d'un financement de préparation obtenu auprès du FVC. Il n'y a pas de stratégie à laquelle se référer à cet égard car, à ce jour, le FNE n'en a pas préparé. Le premier cadre de ce type est en cours d'élaboration pour 2025-2030 et devrait être finalisé d'ici décembre 2024. Il devrait également inclure une stratégie de mobilisation des ressources.

En tant que partenaire de mise en œuvre du projet de préparation qui a été approuvé en 2020, le FNE cherche à développer une réserve de projets pour le FVC par le biais d'un appel à propositions ouvert basé sur les critères de financement du FVC. Elle a l'intention de sélectionner cinq projets du secteur privé, qui devront ensuite être approuvés par l'AND pour le FVC. Le FNE souhaite que la mise en œuvre des projets commence en novembre 2024.

Il n'est pas certain que l'AND auprès du FVC ait déjà demandé l'approbation du FVC pour le financement de ces projets¹⁵. L'appui à la préparation ne vise que la préparation d'une réserve de projets avec des notes conceptuelles prêtes à être soumises au FVC, et n'assure pas le financement effectif des projets.

3.3.2 Capacité des entités chargées de la mise en œuvre

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- La capacité à mettre en œuvre des projets impliquant de multiples instruments de financement et institutions est limitée.
- Les institutions nationales n'ont pas la possibilité de renforcer leur capacité de mise en œuvre, étant donné que les financements des donateurs contournent les systèmes nationaux.

La mise en œuvre des projets souffre de la faible capacité des institutions gouvernementales, ainsi que des équipes de projet et des partenaires de mise en œuvre sur le terrain, d'une gestion financière déficiente et d'un système national de passation des marchés inefficace et manquant de transparence. Les financements des donateurs ne passent généralement pas par les systèmes nationaux et excluent les partenaires nationaux ou locaux. La possibilité pour les acteurs de renforcer les capacités de mise en œuvre en faisant appel à de multiples instruments de financement et institutions est donc limitée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de capacité de mise en œuvre parmi les entités locales. Comme le montrent les projets actuellement soutenus par l'AMCC+ (voir l'Annexe 6), les entités locales renforcent cette capacité tout en s'engageant dans des pratiques et des technologies climatiques résilientes qui sont pertinentes pour le Tchad.

3.4 Systèmes de surveillance, déclaration et vérification (MRV, de l'anglais monitoring, reporting and verification)

3.4.1 Systèmes et procédures du MRV

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Le système national MRV permettant d'identifier, de suivre et de rendre compte de l'action et du financement en faveur du climat ou de l'impact des dépenses dans ce domaine n'est pas encore opérationnel.
- Il existe déjà un système MRV pour l'adaptation, mais son utilisation n'est pas claire.
- La capacité de la DLCCC à utiliser le système MRV et à rendre compte de son utilisation reste un sujet de préoccupation.

¹⁵ Le financement de projets par le biais du FVC nécessiterait que les projets passent par le processus d'approbation du FVC, ce qui peut prendre du temps. Aucune note conceptuelle, proposition ou proposition de financement approuvée n'a été trouvée sur le site web du FVC à cette fin.

Des systèmes de surveillance, déclaration et vérification (MRV) existent mais ne sont pas suffisamment opérationnels. Le Tchad a reçu le soutien de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ITAC)¹⁶ pour le développement et la mise en œuvre d'un système MRV national et d'un cadre de suivi de la CDN afin de mesurer et de rendre compte de l'efficacité des politiques et des actions en matière de climat. Sur ce dernier point, il s'agissait d'identifier les indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la CDN du Tchad. Il comprenait également la création d'une agence nationale MRV.

Exécuté au cours de la période 2020–2022 en partenariat avec le MEPDD, l'ICAT a apporté son soutien à l'élaboration d'un plan directeur pour la mise en place d'un système MRV national, y compris le cadre institutionnel d'un système d'inventaire, ainsi que l'établissement des rôles et des responsabilités de chaque acteur au sein de ce système. Ce plan a été discuté et adopté lors d'un atelier des parties prenantes du MRV qui s'est tenu en décembre 2020. Il a également été décidé de créer une nouvelle agence MRV nationale afin de garantir un financement durable à partir du budget national.

ENCADRÉ 9 : SOUTIEN DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DE L'ACTION CLIMATIQUE AU TCHAD

Le soutien de l'ICAT au Tchad au cours de la période 2020-2022 a porté sur les éléments suivants :

- élaboration et mise en œuvre d'un inventaire affiné des GES afin d'améliorer le suivi et la déclaration des émissions.
- renforcement des capacités en matière d'inventaires d'émissions de GES et de modélisation.
- développement et mise en œuvre d'un système de MRV national et d'un cadre de suivi des CDN pour mesurer et rendre compte de l'efficacité des politiques et actions climatiques
- utilisation des méthodologies/guides de l'ICAT pour évaluer l'impact des actions et politiques climatiques du pays
- formation aux outils et méthodologies de l'ICAT pour le suivi et l'évaluation de l'action climatique.

L'application du modèle de coût de réduction des gaz à effet de serre (GACMO) de l'ICAT est considérée comme ayant soutenu l'analyse des options d'atténuation des GES du Tchad et la définition des politiques et des mesures pour la CDN actualisée. Le renforcement des capacités a consisté à former environ 40 personnes issues de divers groupes de parties prenantes à l'évaluation des réductions d'émissions et des implications financières des mesures d'atténuation individuelles incluses dans la CDN du pays.

Source : ICAT (2022).

¹⁶ L'Initiative pour la transparence de l'action climatique (ICAT) soutient l'amélioration de la transparence et le renforcement des capacités dans le cadre de l'Accord de Paris. L'ICAT travaille en étroite collaboration avec ses pays partenaires pour élaborer des projets centrés sur les politiques et les priorités qui développent les cadres d'information et de données et les capacités connexes afin d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration de leurs CDN et de leurs rapports.

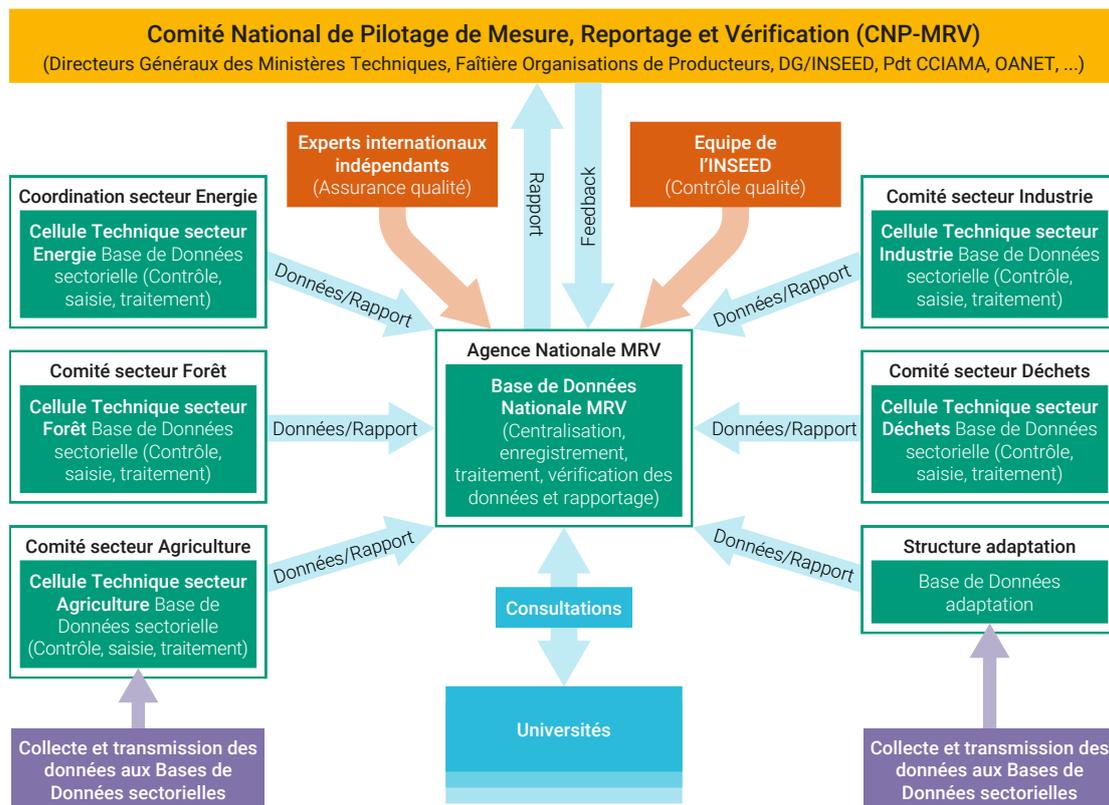
Des changements de direction au sein du Ministère de l'Environnement ont contribué aux retards. Il semble que le ministre de l'environnement de l'époque souhaitait vivement rendre opérationnels le système et l'agence de MRV. À son initiative, le Ministère de l'Environnement a engagé deux organisations partenaires en plus de l'ICAT à cette fin, dont le PNUD. Cependant, un changement de ministre de l'environnement a entraîné un changement d'équipe ministérielle et les engagements entre l'ICAT et le ministère ont été interrompus. Il semble que le nouveau ministre de l'environnement n'était pas intéressé par l'opérationnalisation du système MRV. En décembre 2022, la proposition d'établir le système national MRV n'avait pas été officiellement approuvée par le gouvernement en raison de l'instabilité institutionnelle dans le pays et du long processus d'approbation procédurale au cours duquel le consentement de tous les ministères concernés et de l'Assemblée nationale est nécessaire (ICAT, 2022).

Le Tchad est en train de mettre en place un système MRV pour la mise en œuvre de la CDN et cherche à établir une agence MRV nationale. Développé avec le soutien de l'AMCC+, le système de MRV cible la composante d'atténuation de la CDN. Un système MRV existe déjà pour l'adaptation sous la forme de la Base de Données de Suivi de l'Adaptation au Changement Climatique. L'AMCC+ avait soutenu le développement de cette base de données dans la première phase de son soutien au Tchad. Cette base de données a été transférée au DLCCC qui est responsable de l'opérationnalisation du système MRV de la CDN. Le degré d'utilisation de la base de données n'est pas clair.

Le soutien à la mise en place du système MRV pour la CDN serait conforme à la proposition de l'ICAT sur l'organisation du système MRV national et ses procédures opérationnelles. En 2023, le projet AMCC+ a soutenu l'établissement de la feuille de route MRV de la CDN. Il a également organisé un atelier national dont l'objectif global était de renforcer les capacités des acteurs nationaux du MRV climatique. Il s'agissait de développer l'expertise nationale pour la mise à jour régulière de l'inventaire des GES, ainsi que pour le suivi des mesures d'atténuation, le financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie. Les parties prenantes s'inquiètent toutefois de la capacité des acteurs nationaux, en particulier de la DLCCC, à utiliser un système MRV et à établir des rapports sur la base de ce système.

Le nouveau directeur général du Ministère de l'Environnement s'est à nouveau engagé auprès de l'ICAT et a demandé son soutien pour rendre opérationnel le système MRV. Il n'est pas clair si le soutien demandé à l'ICAT est destiné à s'appuyer sur le travail de l'AMCC+ ou à commencer à partir du moment où le travail de l'ICAT s'est terminé en 2022.

FIGURE 3 : ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME NATIONAL DE VRM SUR LE CLIMAT, AINSI QUE LEURS RÔLES ET RESPONSABILITÉS



Source : AMCC+.

3.4.2 Gestion des connaissances et apprentissage

LACUNES EN MATIÈRE DE PRÉPARATION

- Il n'existe pas de système national de gestion des connaissances.
- Les structures mises en place dans le cadre des programmes des donateurs sont abandonnées après la fin des programmes.

Les systèmes de collecte systématique des connaissances, y compris les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets, semblent faire défaut. Aucun exemple de structure gouvernementale de gestion des connaissances et d'apprentissage n'a été relevé au cours des entretiens. Il n'existe pas de base de données centrale contenant des informations sur ce que les donateurs ont fait, sur les bénéficiaires des activités de développement des capacités ou sur la mesure dans laquelle les connaissances et l'apprentissage sont traduits en capacités.

La proposition de préparation approuvée par le FVC en janvier 2024 pour renforcer la capacité d'engagement du secteur privé de l'AND note également l'absence d'un système de gestion des connaissances pour saisir, stocker et diffuser les enseignements tirés des pratiques d'engagement du secteur privé. Les parties prenantes ont indiqué que des structures de partage des connaissances et de dialogue avec les parties prenantes ont été mises en place dans le cadre des programmes des donateurs. Toutefois, ces structures ne sont généralement pas maintenues au-delà de la durée du programme du donateur (voir Encadré 10) et il n'y a pas d'appropriation ou de financement de ces structures.

ENCADRÉ 10 : LA PLATEFORME AGORA 30 DE LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Plateforme Agora 30 de la résilience au changement climatique a été mise en place en 2016 dans le cadre de la première phase de l'Alliance Mondiale Contre le Changement Climatique (AMCC+) au Tchad (voir Annexe 6).

L'objectif de cette plateforme était de faciliter la mise en commun et le partage des connaissances et des informations sur les interventions liées à la résilience climatique au Tchad, avec un accent particulier sur le partage des bonnes pratiques pour renforcer la résilience aux chocs climatiques et non climatiques.

Les objectifs spécifiques de cette plateforme étaient les suivants :

- Mener des initiatives de recherche pour la production de connaissances et de preuves sur le renforcement de la résilience aux risques climatiques et non climatiques.
- Partager les résultats des initiatives sur la résilience aux risques liés au changement climatique et non climatique.
- Influencer les politiques dans le but d'intégrer le changement climatique dans les stratégies et les plans de développement.
- Renforcer les capacités des parties prenantes en matière de résilience.

L'Agora 30 a fonctionné comme un groupe multipartite. Il était structuré autour d'une assemblée générale et d'un comité de pilotage. Ce dernier était composé de quatre représentants du secteur public (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Élevage et Ministère de l'Administration territoriale), ainsi que de représentants de la société civile, du secteur privé, des élus locaux, des programmes et projets et des partenaires techniques et financiers.

De plus, il y avait un groupe de six coordinateurs responsables de la mise en œuvre (y compris le ministère de l'Environnement), un comité de suivi opérationnel de cinq membres (y compris le ministère de l'Eau et le Ministère de la Santé) et quatre groupes thématiques.

La plateforme a organisé un certain nombre d'événements au cours de la période 2016-2019. Après la conclusion de la première phase de l'AMCC+, les activités se sont arrêtées et les groupes de travail sont devenus non fonctionnels, en grande partie en raison d'un manque de soutien financier.

En juillet 2023, dans sa deuxième phase, l'AMCC+ a organisé un atelier pour cartographier les projets de résilience pour lesquels 20 bonnes pratiques ont été identifiées. Lors des entretiens, l'AMCC+ a fait part de ses préoccupations quant à la durabilité des activités de partage des connaissances au-delà de la programmation des donateurs, en particulier par le biais de structures détenues et dirigées par les autorités nationales.

Source : Analyse des auteurs reposant sur les informations fournies par by AMCC+.

4. RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU TCHAD AU FINANCEMENT CLIMATIQUE

Le Tchad a incontestablement progressé dans l'amélioration de l'architecture politique et institutionnelle pour faciliter l'accès au financement climatique. Mais la préparation à la planification, à l'accès, à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement de rapports sur le financement climatique reste faible (voir Tableau 8). Les éléments probants concernant les risques climatiques, le suivi ou le rapport sur l'efficacité des mesures climatiques prises à ce jour, ou les ambitions concrètes et bancables en matière d'atténuation et d'adaptation entre les priorités initiales identifiées dans le PANA 2009 et la CDN et le PNA actuels, restent limités.

Il y a également eu peu de progrès dans la promotion de capacités institutionnelles plus efficaces et plus réactives pour la mobilisation, la gestion et le décaissement du financement climatique, ainsi que pour la mise en œuvre et le suivi des projets. Des données historiques et d'observation de base limitées sur les phénomènes liés au climat, des données socio-économiques partielles, une couverture géospatiale inégale et une faible capacité de gestion des données et des connaissances viennent s'ajouter aux difficultés d'accès au financement climatique.

Femme portant des vêtements traditionnels tchadiens.
Image de mbrand85 / shutterstock.



TABLEAU 8 : RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION DU TCHAD EN MATIÈRE DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Compétence	Forces	Faiblesses
Planification	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre politique sur le changement climatique qui s'étoffe et évolue Une politique suffisamment axée sur l'adaptation Accent mis de plus en plus sur la mise en place d'une architecture de gouvernance favorable et de mécanismes de coordination institutionnelle La feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN entre dans sa phase finale 	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques ne sont pas soutenues par des plans de financement et de mise en œuvre adéquats Pas de quantification correcte des besoins de financement pour les mesures d'adaptation Intégration insuffisante de mesures d'atténuation et d'adaptation plus concrètes dans les plans de développement sectoriels et le plan de développement national Les mécanismes de coordination ne sont pas suffisamment mis en œuvre Le chevauchement des mandats et les rivalités institutionnelles empêchent la collaboration interministérielle Changements fréquents dans la structure et le mandat des ministères entraînant une perte de mémoire institutionnelle Manque de données d'observation climatique adéquates et fiables
Accès	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilités en matière d'accès au financement établies Accès aux fonds climatiques verticaux établis Accès étendu au soutien international pour la préparation au financement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de stratégie globale de financement climatique Manque de coordination entre les structures institutionnelles mobilisant le financement climatique Concentration excessive sur le FVC Capacité limitée des AND à jouer leur rôle efficacement La gravité politique et les lacunes en matière de gouvernance dans les institutions publiques constituent des obstacles à l'accréditation des institutions publiques. Absence de structures dirigées et détenues par le gouvernement pour coordonner le financement climatique avec les donateurs Absence de réserve de projets Contraintes systémiques en matière de capacités humaines et techniques
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mécanismes de financement nationaux Renforcement progressif de la capacité de mise en œuvre des entités locales 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes de financement nationaux sous-financés Défis en matière de capacité et de gouvernance au sein des mécanismes de financement nationaux Capacités limitées en matière de gestion de projet et de gestion financière Possibilités insuffisantes pour les institutions nationales de renforcer les capacités de mise en œuvre dans le cadre du financement par les donateurs
MRV	<ul style="list-style-type: none"> Conception d'un système MRV national Il existe un système MRV pour l'adaptation Établissement d'une feuille de route MRV pour la CDN 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du système MRV pour l'adaptation inconnue La priorité accordée à l'opérationnalisation du système MRV dépend de la volonté politique Contraintes de capacité pour l'utilisation régulière d'un système MRV

Source : Analyse des auteurs. .

La nature des lacunes en matière de préparation signifie que pour les combler, il faut un engagement et une volonté au plus haut niveau politique. Sans un leadership politique qui donne la priorité à l'accès au financement climatique et qui est sérieux quant à l'amélioration de l'environnement favorable au financement, la capacité du Tchad à accéder au financement climatique est susceptible de rester inchangée. La nature des lacunes et l'ampleur du manque de capacités signifient que les efforts extérieurs et les nouvelles initiatives n'apporteront que des changements marginaux dans un paysage financier climatique inefficace. Il est peu probable que le financement du climat se fasse à l'échelle, à la vitesse et avec la prévisibilité dont le Tchad a besoin. Compte tenu de ce qui précède, les principales recommandations visant à améliorer la préparation du Tchad à l'accès au financement climatique sont les suivantes :

Thème 1 : Améliorer la préparation et la capacité à s'engager dans un paysage financier climatique complexe

Recommandation 1 : Améliorer l'environnement favorable à l'accès au financement

Les lacunes du Tchad en matière de préparation sont multiples et indiquent la nécessité d'améliorer la coordination institutionnelle, l'accès et la fourniture des financements. Ces lacunes résultent en grande partie de l'absence d'institutions habilitées et compétentes, du manque de financement permettant aux institutions de jouer leur rôle, de la faiblesse et de l'inefficacité des mécanismes de coordination institutionnelle, de la mauvaise gouvernance des institutions nationales, du chevauchement des mandats des institutions et de la rivalité institutionnelle.

Pour améliorer l'accès au financement, le gouvernement doit s'attaquer en priorité à ces lacunes. Les mesures suivantes pourraient contribuer à améliorer l'environnement favorable : (1) renforcer la DLCCC ; (2) impliquer le Ministère des Finances dans la mobilisation du financement climatique ; (3) opérationnaliser efficacement les mécanismes de coordination ; (4) dépolitiser et améliorer le fonctionnement des mécanismes nationaux, tels que le FSE ; (5) nommer des points focaux dans les ministères d'exécution ; (6) mieux utiliser les connaissances, les compétences et les capacités croissantes sur les questions liées au climat dans le pays ; et (7) donner à ceux qui ont des connaissances techniques sur les questions liées au climat les moyens de prendre des décisions. Pour leur part, les partenaires du développement doivent inciter le gouvernement à s'exprimer d'une seule voix sur la nécessité urgente d'améliorer l'environnement favorable.

Le gouvernement pourrait s'inspirer de l'expérience d'autres pays qui ont pris des mesures pour améliorer l'environnement propice à la coordination de l'accès et de la fourniture du financement climatique. Parmi eux, le Sénégal et de la Somalie. Le Sénégal fait partie d'une liste de pays africains bien placés pour accéder au financement climatique et a également été l'un des premiers à disposer d'une entité accréditée auprès du FVC et d'un projet approuvé par le FVC. La Somalie, quant à elle, a fait des progrès dans l'amélioration de l'environnement favorable à l'accès au financement climatique. Le FCDO est bien placé pour soutenir cet apprentissage entre pairs.

Recommandation 2 : Préparer une stratégie de financement du climat sur la base d'une évaluation complète des besoins de financement du climat

Les conclusions de cette étude soulignent la nécessité d'une stratégie globale de financement du climat basée sur les besoins, qui articule clairement les besoins de financement et fournit une approche intégrée et stratégique de l'accès aux ressources. Un plan de financement est en cours de finalisation pour la CDN, bien qu'il présente des limites.

Il n'est pas clair, par exemple, si une évaluation détaillée des besoins de financement est entreprise pour les mesures d'adaptation prioritaires dans le cadre de la CDN et du PNA. La DLCCC, responsable à la fois de l'agenda du changement climatique et de la mobilisation du financement du climat, doit prendre l'initiative à cet égard. Toutes les structures au sein du gouvernement devraient être guidées par cette stratégie plutôt que de poursuivre leurs propres agendas. En ce sens, la stratégie devrait être utilisée pour aborder des questions telles que les chevauchements et les rivalités institutionnelles, ainsi que la coordination entre les différentes entités accédant au financement climatique.

Recommandation 3 : développer une approche intégrée de la planification et de la budgétisation

L'accès au financement climatique et sa gestion doivent se faire dans le cadre d'une approche pangouvernementale de la planification et de la budgétisation. L'utilisation d'une stratégie de financement climatique basée sur les besoins pour une planification cohérente, et son lien avec les processus budgétaires nationaux, est essentielle pour garantir une réponse solide au changement climatique à moyen et long terme. Cela permettra également de financer des interventions qui renforcent la résilience climatique par le biais de plans sectoriels et de plans nationaux de développement (PND).

Recommandation 4 : constituer une réserve de projets susceptibles d'être financés

Le gouvernement du Tchad doit donner la priorité à la préparation d'une réserve de projets, sur la base des priorités identifiées dans les politiques et stratégies climatiques, en particulier la CDN et le PNA. Une réserve de projets prêts à l'investissement ou « bancables » est importante pour mobiliser des financements. Malgré les intentions déclarées de la feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN et du plan de partenariat de mettre en place une réserve de projets, cette dernière reste lacunaire. La réserve peut être préparée dans le cadre de la feuille de route pour la mise en œuvre de la CDN ou en partenariat avec des partenaires de développement ; il est toutefois essentiel qu'elle soit dirigée et détenue par le gouvernement.

Recommandation 5 : Renforcer et étendre la capacité et les systèmes d'accès et d'absorption des financements

Le gouvernement pourrait, avec le soutien des partenaires de développement, mener un exercice d'évaluation des capacités axé sur les capacités et les types de capacités nécessaires pour mettre en œuvre la CDN et le PNA du Tchad. Cela pourrait inclure :

- une analyse des structures et des équipes actuelles au sein du Ministère de l'Environnement et d'autres ministères concernés, afin de déterminer si elles sont adaptées à la mise en œuvre de la CDN et du PNA
- l'identification des lacunes en matière de personnel et de capacités
- l'identification des besoins en matière de capacité et de formation, ainsi que des besoins de l'équipe technique
- un plan d'action pour le financement éventuel des lacunes en matière de capacités
- l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des recommandations.

Il est nécessaire d'améliorer les systèmes de gestion des risques fiduciaires, environnementaux et sociaux au sein des institutions nationales visant à accéder au financement climatique, à le fournir et à le mettre en œuvre. Il pourrait être utile d'améliorer la gestion des connaissances par le biais, par exemple, d'une plateforme de gestion des connaissances. Cela permettrait le partage d'informations entre les institutions, les secteurs politiques et les niveaux institutionnels pertinents pour le paysage de l'accès, de la fourniture et de la mise en œuvre du financement climatique. Cela permettrait également de relever les défis de la perte de mémoire institutionnelle qui accompagnent les changements d'équipes ministérielles.

Le renforcement des capacités pris isolément a peu de chances de donner des résultats.

Comme l'ont montré les expériences passées et présentes, les personnes possédant les compétences et les capacités requises ne sont guère incitées à rester au sein du gouvernement. Le sous-financement exacerbe également le manque de personnel. Par conséquent, il est peu probable que les initiatives de renforcement des capacités résolvent à elles seules le problème de l'accès au financement en l'absence d'un soutien politique de haut niveau et d'une vision forte de l'accroissement des capacités d'accès au financement climatique.

Les partenaires de développement peuvent jouer un rôle à cet égard :

- faire comprendre au gouvernement que le personnel qualifié doit être intégré dans les ministères concernés pendant de longues périodes
- inciter le gouvernement à favoriser le maintien des capacités
- développer des activités de renforcement des capacités sur mesure pour les parties prenantes nationales
- la formation continue du personnel intégré sur les questions liées au climat
- promouvoir l'utilisation de réseaux de soutien régionaux pour l'échange entre pairs sur les questions liées à l'accès au financement, notamment pour tirer parti de l'expérience d'autres pays qui ont été en mesure de le faire
- renforcer la capacité à explorer et à mobiliser des sources nationales et alternatives de financement de la lutte contre le changement climatique, telles que les obligations et la dette pour le climat et la nature, et améliorer l'environnement favorable à ces sources de financement.

Les partenaires de développement pourraient également envisager une approche progressive reconnaissant la nécessité d'un développement des capacités à long terme.

Cela pourrait impliquer la rationalisation et la simplification des processus pour répondre aux besoins locaux, et le renforcement des systèmes parallèlement à un développement plus large des capacités pour faciliter un meilleur accès à l'avenir. Cela permettrait de combiner des cycles de financement plus courts pour le développement des capacités afin d'obtenir des gains à court terme, et un financement plus long et prévisible pour garantir que les capacités développées sont maintenues dans le temps. En outre, les donateurs pourraient envisager d'élargir l'objectif au-delà du changement climatique et de supprimer la séparation artificielle entre les activités liées au climat et celles liées au développement.

Thème 2 : Améliorer la disponibilité des informations et des données climatiques

Recommandation 6 : Créer une base de données complète et fiable sur le climat et les données socio-économiques pour guider le processus d'intégration de l'adaptation dans les politiques et la prise de décision.

Le gouvernement doit envisager des investissements dans le réseau hydrométéorologique et renforcer les capacités de l'ANAM et de la DRE afin de créer et de maintenir un référentiel de données hydrologiques, environnementales, climatiques et socio-économiques. Cela serait essentiel non seulement pour développer et réviser les stratégies et plans climatiques nationaux (y compris les CDN et les PNA), mais aussi pour transformer les mesures environnementales, d'atténuation et d'adaptation générales en actions financées. Sans le renforcement de l'ANAM et de la DRE et de ses ensembles de données, il sera très difficile pour le Tchad de suivre ses vulnérabilités climatiques. Le Tchad ne sera pas non plus en mesure de développer des activités d'atténuation, d'adaptation et de protection de l'environnement plus concrètes et financables. Celles-ci doivent soutenir les axes stratégiques des PND qui prétendent vouloir améliorer la qualité de vie des populations au Tchad.

Les partenaires du développement, pour leur part, pourraient renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux, ce qui permettrait d'assurer la durabilité de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la vulnérabilité, à l'hydrologie, à l'environnement et au climat. Les partenaires du développement pourraient soutenir la création d'une base de données nationale et aider à combler les lacunes en matière de données. Il y a eu et il y a toujours un certain nombre de programmes environnementaux et climatiques financés par l'extérieur au Tchad – par exemple, la restauration des corridors écologiques dans le Mayo-Kebbi Ouest, au Tchad, pour soutenir les avantages multiples de la terre et des forêts. De plus, il existe des programmes de développement pour l'agriculture, l'élevage et la pêche, ainsi que des opérations humanitaires.

Ces programmes et opérations collectent des données sur les indicateurs de bien-être humain, les conditions environnementales et d'autres types de données, qui pourraient à leur tour être introduites dans une base de données nationale accessible au public.

Bien que cela soit peu probable, les gouvernements donateurs multilatéraux pourraient faire pression sur certaines compagnies pétrolières, comme ExxonMobil, pour qu'elles fournissent des données hydrogéologiques qui sont souvent collectées lors de l'exploration des champs pétrolifères. Une base de données nationale est nécessaire pour réaliser des évaluations de base de la vulnérabilité et des risques climatiques et pour suivre l'évolution de la résilience climatique au fur et à mesure de l'apparition d'extrêmes climatiques tels que les inondations et les sécheresses.

Recommandation 7 : Réaliser une évaluation de base multisectorielle de la vulnérabilité et des risques climatiques à l'échelle du pays, qui sera mise à jour tous les cinq ans.

Le gouvernement du Tchad, avec le soutien des partenaires appropriés, doit mener une évaluation de référence de la vulnérabilité et des risques climatiques à l'échelle du pays pour de multiples secteurs. L'objectif mondial sur l'adaptation dans le cadre de l'Accord de Paris exige que les pays évaluent les besoins d'adaptation et rendent compte des progrès accomplis pour répondre à ces besoins. L'adaptation est censée recevoir la même importance que l'atténuation dans le cadre de l'accord. Les évaluations doivent également être mises à jour régulièrement pour suivre l'efficacité des mesures d'adaptation et d'atténuation au fil du temps, à mesure que la dégradation de l'environnement et le changement climatique progressent et que la population et l'économie du Tchad augmentent.

Par exemple, les mesures d'adaptation basées sur les infrastructures - construction d'installations communautaires d'eau et d'assainissement, d'écoles ou d'établissements de santé - doivent tenir compte des risques liés au changement climatique dans les années 2050 ou 2060 qui pourraient survenir au cours de la durée de vie prévue de l'infrastructure. Sans une évaluation plus complète de la vulnérabilité et des risques climatiques, les mesures d'adaptation proposées dans le PNA et la CDN resteront trop générales et difficiles à financer. Des évaluations sectorielles et nationales de la vulnérabilité et des risques climatiques sont nécessaires pour élaborer des mesures d'adaptation (et d'atténuation) plus concrètes, plus faciles à suivre et à financer. Ces mesures peuvent s'avérer spécifiques à un secteur, tandis que d'autres auront des avantages intersectoriels.

Thème 3 : Mobiliser la coopération au développement pour soutenir l'accès au financement

Recommandation 8 : Renforcer la coordination des partenaires de développement pour soutenir l'accès au financement

Les partenaires du développement doivent renforcer la cohérence et la coordination, des niveaux stratégique, opérationnel et technique, afin de garantir non seulement des niveaux de financement plus élevés, mais aussi un meilleur ciblage du financement climatique.

Pour commencer, les partenaires de développement pourraient dresser une carte collective de leurs projets, activités et filières afin de mieux comprendre le soutien apporté aux parties prenantes au Tchad pour améliorer l'accès au financement et renforcer la résilience climatique. Lors de l'élaboration de futurs projets, les partenaires de développement doivent envisager de capitaliser, de construire et de développer ce qui existe déjà.

Recommandation 9 : développer les systèmes nationaux et la capacité des acteurs locaux à obtenir des résultats durables

Les partenaires du développement doivent, dans la mesure du possible, passer par les systèmes nationaux et les structures locales. Cela permettrait à un large éventail de parties prenantes nationales et locales de développer des capacités de gestion de projet et de gestion des risques afin d'intensifier la conception et le financement de projets et de programmes climatiques. Cette approche pourrait également être utilisée pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il améliore l'environnement propice à l'accès au financement climatique et qu'il fasse preuve d'une plus grande appropriation et d'un plus grand engagement.

De plus, le recours à des structures locales qui connaissent le contexte local et les nuances socioculturelles aiderait les partenaires de développement à savoir ce qui fonctionnera avec les participants locaux, garantissant ainsi que l'assistance et le soutien sont adaptés au contexte. Les acteurs locaux qui pourraient être engagés par les partenaires de développement pourraient inclure les coopératives, les groupes industriels ou la chambre de commerce.

Cela permettrait également de développer les capacités liées au climat au-delà des structures gouvernementales. Dans le même temps, cela permettrait d'intégrer les risques climatiques et la résilience dans les processus de planification des entreprises, d'élargir et d'exploiter les instruments et mécanismes financiers pour les investissements résilients au climat, et de permettre à ces acteurs d'apprendre par la pratique. Cela pourrait également permettre au secteur privé de contribuer davantage à la mobilisation du financement climatique et au renforcement de la résilience climatique à long terme.

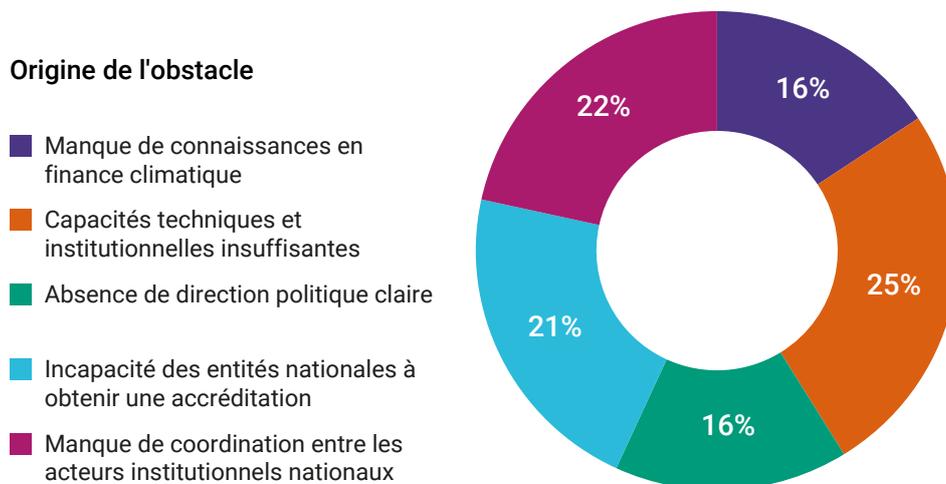
ANNEXE 1 : LISTE DES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX ENTRETIENS

Organisation
MoEFSD (Directorate of Climate Change)
AND du Tchad auprès du FVC (point focal)
FSE
Initiative Grande Muraille verte (GMV), Tchad
HCR
OIM
AMCC+
Délégation de l'Union européenne au Tchad
FAO
PAM
Secrétariat de l'ICAT

ANNEXE 2 : QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES PERSONNES INTERROGÉES

Les entretiens menés dans le cadre de cette étude révèlent une certaine homogénéité quant aux raisons perçues de l'accès limité du Tchad au financement climatique (figure 4). Les parties prenantes ont tendance à s'accorder quant aux facteurs sous-jacents, en particulier les obstacles qui émanent de l'absence de capacité technique et institutionnelle au Tchad, ainsi que du manque de coordination entre les acteurs institutionnels nationaux, et de l'inaptitude des entités nationales à obtenir une accréditation. Dans l'interprétation des résultats, il est intéressant de noter que ces derniers ne reposent pas sur une taille d'échantillon représentative d'un point de vue statistique. Par ailleurs, les entretiens ont été menés à l'aide de questionnaires semi-structurés par différents individus. Les réponses des personnes interrogées ont déterminé les discussions et les questions complémentaires.

FIGURE 4 : OBSTACLES MIS EN EXERGUE PAR LES PERSONNES INTERROGÉES CONCERNANT L'ACCÈS AU FINANCEMENT CLIMATIQUE AU TCHAD



Notes : Pourcentage de réponses entrant dans la catégorie.

Source : Compilation des auteurs sur la base des entretiens avec les parties prenantes.

ANNEXE 3 : SÉLECTION DE STRATÉGIES ET POLITIQUES DU TCHAD RELATIVES AU CLIMAT

Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)

Le PANA accordait la priorité à 10 plans d'adaptation sur la base d'un calcul des avantages et des coûts potentiels, même si la formule utilisée pour les calculer n'est pas détaillée dans le plan. Les 10 actions sont les suivantes :

- contrôle et gestion de l'eau
- développement de cultures intensives et diversifiées
- mise en place, distribution et maintien des calendriers agricoles
- information, formation et communication relatives à l'adaptation aux changements climatiques
- création de travaux de protection et de régénération des sols pour le développement d'activités agricoles
- amélioration des aires de pâturage intercommunales
- amélioration de la prévision saisonnière des écoulements dus aux précipitations et des eaux de surface
- création d'un observatoire sur les politiques d'adaptation aux changements climatiques
- création et diffusion des cultures fourragères
- gestion des risques climatiques

Le PANA reconnaissait par ailleurs les obstacles politiques et institutionnels à sa mise en œuvre. Ces obstacles comprenaient notamment :

- les lacunes ou les incohérences en termes de régime juridique ou de politique,
- les problèmes institutionnels, financiers, sociaux, économiques et culturels,
- le manque de sensibilisation aux problèmes associés au changement climatique de la part des mécanismes de coordination.

Il mettait aussi en avant le manque général de connaissances sur le changement climatique, mais n'offrait aucune solution pour surmonter chacun de ces obstacles.

Stratégie nationale pour l'égalité des genres et le changement climatique 2024–2030 (projet)

Cette stratégie offre un cadre permettant d'analyser les vulnérabilités croisées du changement climatique pour les femmes, lesquelles ont un accès inéquitable aux ressources dans le contexte de normes et de coutumes socio-économiques qui portent atteinte à leurs droits. Elle prend en considération l'incidence des vulnérabilités sous-jacentes telles que le genre, l'âge, la pauvreté, le statut social, le mode de subsistance, l'origine ethnique et le handicap.

La stratégie vise à réunir d'autres initiatives sectorielles autour de la question du genre, telles que celles de la politique agricole et de la sécurité alimentaire. Elle sera coordonnée par la DLCCC et le département chargé de l'égalité des sexes au sein du Ministère de la Femme.

TABLEAU 9 : OBJECTIFS ET SOUS-OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

	Objectif général	Sous-objetsifs
1	Améliorer la gouvernance, la coordination et le financement pour assurer une intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les initiatives sur le changement climatique au Tchad, en surmontant les obstacles et en renforçant la coopération entre les diverses parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la coordination entre les acteurs travaillant dans le domaine du genre et du changement climatique, plus particulièrement le Ministère de la Promotion du genre et de la Protection des femmes, de la famille et des enfants, et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. ▪ S'assurer que le genre est pris en compte dans les réformes des politiques et législatives relatives au changement climatique, et vice-versa. ▪ Augmenter la part de financement des mesures d'adaptation et d'atténuation qui tiennent compte de la dimension femmes-hommes et de l'inclusion sociale. ▪ Améliorer le système pour la surveillance, l'évaluation et l'apprentissage des politiques climatiques afin qu'il réponde aux questions relatives au genre.
2	Intégrer l'approche tenant compte de la dimension du genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des programmes et projets d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les questions de genre dans les programmes et projets axés sur l'agriculture. ▪ Intégrer les questions de genre dans les programmes et projets axés sur l'élevage. ▪ Intégrer les questions de genre dans les programmes et projets axés sur l'environnement et la sylviculture. ▪ Prendre en compte les questions de genre dans les programmes et projets relatifs à l'eau et l'assainissement. ▪ Intégrer les questions de genre dans les programmes et projets relatifs à l'énergie renouvelable. ▪ Intégrer les questions de genre dans les programmes et projets relatifs à la pêche et à l'aquaculture. ▪ Prendre en compte les questions de genre dans les programmes et projets d'éducation et de communication.

Objectif général	Sous-objectifs
<p>3 Sensibiliser, former et générer des connaissances sur les liens entre le genre et le changement climatique afin de promouvoir une meilleure compréhension des incidences différentes et des capacités diverses de toutes les parties prenantes, en s'assurant que les femmes et les groupes vulnérables bénéficient du développement résilient et respectueux de l'environnement, et y participent activement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et évaluer les besoins de formation des acteurs institutionnels et de la société civile en matière de genre, d'inclusion sociale et de changement climatique, et développer le contenu de cours de formation associés. ▪ Renforcer les capacités en matière de genre et de changement climatique des parties prenantes participant à la réponse aux changements climatiques. ▪ Développer une réserve d'experts en égalité des genres et inclusion sociale (GESI, de l'anglais gender equality and social inclusion) et en changement climatique capable de soutenir l'intégration de la GESI dans les programmes, les projets et les politiques sur le climat. ▪ Communiquer au public les questions relatives au genre, à l'inclusion sociale et au changement climatique, le sensibiliser et l'informer. ▪ Promouvoir les connaissances de la stratégie nationale sur le genre et le changement climatique (SNGCC) entre les acteurs aux niveaux local et national, et leurs rôles dans la mise en œuvre du plan d'action. ▪ Développer des outils spécifiques pour l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans la CDN et le PNA. ▪ Approfondir les connaissances et la compréhension des interrelations entre le changement climatique et le genre par les acteurs étatiques et les communautés aux niveaux provincial et national.
<p>4 Promouvoir l'autonomisation et le leadership des femmes, des filles, des personnes autochtones et d'autres groupes vulnérables dans la lutte contre le changement climatique, en leur offrant un soutien adéquat et en leur permettant de participer activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer et renforcer la participation des jeunes, des femmes et des peuples autochtones dans les organes de décision relatifs au changement climatique. ▪ Augmenter les ressources financières et matérielles attribuées aux femmes et aux groupes vulnérables pour leur permettre de prendre leur vie en main et de participer à la lutte contre le changement climatique.

Source : Gouvernement du Tchad (2024a).

La stratégie décompose les sous-objectifs en nombreuses mesures, chacune accompagnée d'indicateurs spécifiques. Elle répartit aussi les responsabilités pour la mise en œuvre. Elle propose l'attribution de ressources provenant de sources nationales telles que le budget national et l'écotaxe pour la mise en œuvre. Elle propose également la mobilisation de sources de financement bilatérales et multilatérales, mais elle ne donne aucun détail quant au montant des fonds à solliciter auprès des différentes entités.

ANNEXE 4 : LA CDN DU TCHAD

Composante « adaptation » de la CDN

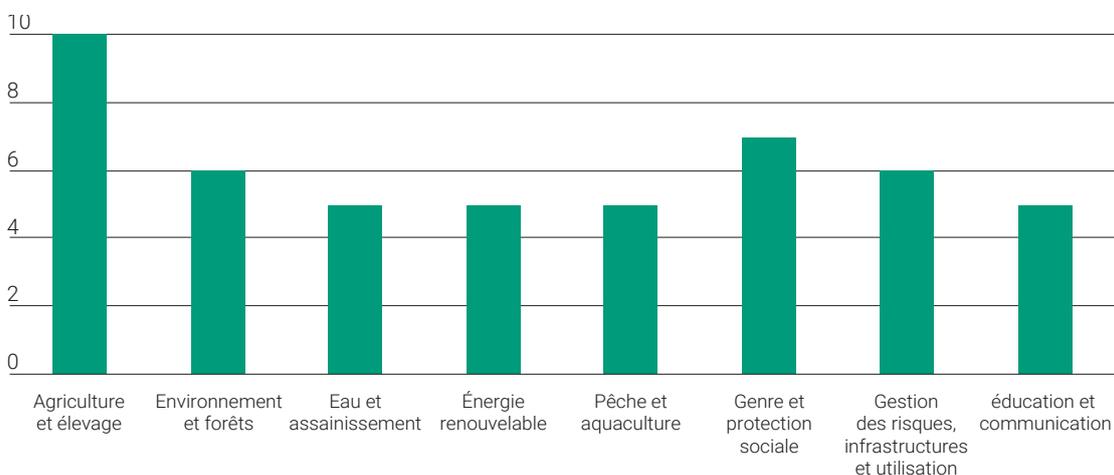
Objectif de l'adaptation

- D'après l'indice ND-Gain, qui mesure la vulnérabilité des pays face au changement climatique et leur aptitude à améliorer leur résilience, le Tchad se situe parmi les pays les plus vulnérables. En 2021, le Tchad figurait en 184^e position sur les 185 pays du classement en termes de vulnérabilité au changement climatique, et en 190^e position sur 192 en termes d'aptitude à faire face et à s'adapter.
- La CDN du Tchad reconnaît dûment l'extrême vulnérabilité du pays au changement climatique, qui résulte de l'association de l'extrême pauvreté de la majeure partie de la population, des risques élevés de sécheresse et d'inondation, et des conflits fréquents.
- La CDN indique que l'objectif général pour l'adaptation, conformément aux politiques et aux stratégies existantes dans le pays, est de créer une économie et une société plus résiliente au changement climatique.

Priorités de l'adaptation

- La CDN priorise l'adaptation dans huit secteurs.
- Les priorités en matière d'adaptation revêtent une forme descriptive et sont présentées comme des mesures, en faveur par exemple des variétés de cultures et de la restauration des forêts. Les priorités ne font aucune référence aux cibles ou objectifs quantitatifs.
- L'absence de cibles ou d'objectifs pourrait résulter de la non-disponibilité de données, et notamment du manque d'études sectorielles ou régionales pour étayer l'identification des situations de référence et la définition de cibles. La CDN indique que le processus du PNA accordera la priorité à une meilleure collecte de données et considère l'amélioration des centres de collecte de données comme un élément essentiel au développement de futurs PNA et autre planification du développement.
- La CDN indique brièvement que les mesures d'adaptation offriront des avantages en termes de réduction ou de capture des émissions de GES.

FIGURE 5 : NOMBRE DE PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ADAPTATION DANS CHAQUE SECTEUR



Source : Gouvernement du Tchad (2021).

Composante « atténuation » de la CDN

Cibles, portée et couverture

- La CDN vise une réduction des émissions de GES de 19,3 % sur la période 2021–2030 (voir Tableau 2). Cet objectif repose sur un scénario de référence développé aux fins de la mise à jour de la CDN (voir Encadré 1), et prend l'année 2018 comme référence.
- Sur cet objectif, une réduction de GES de 0,5 % est contraignante et doit être atteinte au travers d'efforts nationaux.
- La réduction supplémentaire de 18,8 % d'ici 2030 est subordonnée à l'apport par la communauté internationale d'un financement, d'une aide au renforcement des capacités et du transfert de technologie.
- La réduction des GES dans le scénario conditionnel devrait provenir d'interventions dans les secteurs de l'énergie et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF).
- La CDN couvre le CO₂, les émissions fugaces, les émissions de CH₄ et de N₂O.
- Les secteurs couverts relevant de la CDN sont l'énergie, l'agriculture, les déchets et l'UTCATF. Les émissions des procédés industriels et utilisations de produits (IPPU, de l'anglais industrial processes and product use) ne sont pas couvertes par la CDN car elles sont marginales.

ENCADRÉ 11 : ÉMISSIONS DE GES AU TCHAD

La révision de la CDN du Tchad était fondée sur un examen de l'inventaire des émissions de GES sur la série temporelle 2010–2018 en appliquant les toutes dernières lignes directrices du GIEC sur la base des statistiques existantes. L'inventaire actualisé estime que les émissions de GES, y compris les puits de gaz à effet de serre, ont augmenté de 49 320 kilotonnes (kt) d'équivalent CO₂ (CO₂ e) à 74 090 kt de CO₂ e entre 2010 et 2018, ce qui représente une hausse de 50 %. Le secteur de l'agriculture a contribué à la majorité des émissions de GES en 2018 (95 %), suivi du secteur de l'énergie et des déchets. Les projections développées par la CDN à l'aide du Greenhouse Gas Abatement Cost Model (GACMO, le modèle de coût de réduction des gaz à effet de serre) suggèrent que les émissions totales augmenteront entre 2018 et 2030. Si l'agriculture continue d'être le plus grand contributeur d'émissions de GES en 2030, les secteurs de l'énergie et des déchets devraient afficher la plus forte croissance en matière d'émissions de GES. Les émissions devraient augmenter de plus de 50 % dans les deux secteurs entre 2018 et 2030.

TABLEAU 10 : PROJECTIONS CONCERNANT LES ÉMISSIONS DE GES À L'HORIZON 2030

Secteur	2018	2025	2030
Énergie	2 834	3 605	4 299
Agriculture	71 019	76 140	80 024
UTCATF	-641	-687	-722
Déchets	878	1 157	1 360
Total	74 090	80 214	84 960

Source : Gouvernement du Tchad (2021).

Mesures d'atténuation

Énergie

- La CDN explique de manière exhaustive les mesures d'atténuation proposées pour le secteur de l'énergie. Ce secteur est priorisé pas seulement pour réduire les émissions de GES, mais aussi en raison des autres retombées positives pour l'adaptation. Les mesures proposées dans la CDN permettent non seulement de réduire les émissions de méthane et d'oxyde de diazote, mais également de réduire la consommation de bois dans les zones résidentielles et industrielles. Plus particulièrement, elles incluent l'électrification, l'accès à une cuisson propre ainsi que la diversification des sources d'énergie en privilégiant l'énergie renouvelable. Elles contribueraient également à réduire la déforestation.

TABLEAU 11 : MESURES D'ATTÉNUATION POUR LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

	Scénario inconditionnel de réduction des émissions	Scénario conditionnel de réduction des émissions
Production d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Centrale à turbine alimentée au gaz de 210 MW, située à N'Gouri dans la province du Lac Tchad 2,2 MW de turbines éoliennes Des fours de séchage améliorés pour le secteur de la pêche (150 fours de type Chorkor et 200 séchoirs améliorés), permettant de réaliser des économies d'entre 30 % et 40 % dans la consommation de bois par rapport à un four traditionnel pour le fumage du poisson 	<ul style="list-style-type: none"> Deux centrales électriques (de 2 x 15 MW chacune) alimentées par biomasse à Moundou et Sarh Des centrales solaires photovoltaïques à grande échelle : une de 240 MW d'ici 2025 et une de 400 MW d'ici 2030. Des centrales hybrides solaires-diesel pour une capacité totale de 60 MW Une centrale solaire avec stockage, pour une capacité de 65 MW dans la ville de N'Djamena Des centrales éoliennes de 100 MW (à Bol, Mao, Amdjarass, Faya, Biltine, Fada, Guéréfa, Iriba, Kalaite et Arada) L'extension de l'utilisation de fours améliorés et de séchoirs pour le secteur de la pêche (1 500 fours de type Chorkor et 2 000 séchoirs améliorés) Installation de 10 000 digesteurs sur les exploitations agricoles pour réduire la consommation de combustibles fossiles
Infrastructure du réseau électrique		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un projet d'interconnexion du réseau électrique entre le Tchad et le Cameroun pour permettre l'utilisation de l'hydroélectricité (40 MW)
Efficacité énergétique		<ul style="list-style-type: none"> Distribution de 3 millions de lampes LED aux foyers, et de 100 000 ampoules LED aux bureaux Distribution de 30 millions de poêles à bois améliorés et de 1,5 million de fours à charbon améliorés Production efficace de 300 000 tonnes de fabrication de charbon de bois

Source : Gouvernement du Tchad (2021)..

Agriculture

- Si l'agriculture est responsable de la majorité des émissions de GES au Tchad, aucune mesure n'est proposée pour réduire les émissions de ce secteur.
- La réduction des émissions dans l'agriculture devrait être une retombée positive des mesures d'adaptation dans le secteur. La CDN indique que les interventions telles que l'agriculture intelligente face aux changements climatiques, l'agrosylviculture et l'agriculture de conservation offrent une importante rentabilité en matière d'atténuation au-delà des avantages en matière d'adaptation.
- Ainsi, la priorité en matière d'atténuation de l'agriculture est de renforcer la collecte de données dans l'objectif d'affiner l'inventaire des émissions de GES et de mettre en œuvre des plans d'action en accord avec les priorités définies pour le secteur au niveau national. La CDN indique que l'une des grandes priorités au niveau national consiste à améliorer la productivité agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire.

Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF)

- Dans le cas de l'UTCATF, la CDN indique l'engagement du Tchad à reboiser un total de 5 millions d'hectares (ha) d'ici 2030. Un plan d'action pour 2030 a été élaboré à cette fin. Il inclut des actions visant à éviter la déforestation de 877 000 ha et la restauration de 50 000 ha dans le plan d'action pour 2030. La CDN indique également que des actions de reforestation sont en cours ou prévues pour que les forêts servent de puits de carbone d'ici 2030. Toutefois, la CDN ne donne pas de détails sur ces actions.

Gestion des déchets

Les mesures d'atténuation proposées dans la CDN sont les suivantes :

- Développer une politique nationale de gestion des déchets ;
- Mettre en œuvre des actions de collecte et de traitement des déchets telles que la récupération du méthane généré dans des sites d'enfouissement gérés ;
- Examiner les options de traitement des eaux usées, particulièrement dans les zones urbaines, et de mise en œuvre de compostage des déchets ;
- Créer des usines de traitement des déchets dans de grands centres urbains dans le scénario conditionnel de réduction des émissions ;
- Améliorer les connaissances générales du secteur.

Priorités transversales de la CDN

Égalité des genres

- La prise en compte des questions de genre est une dimension intégrale de la CDN du Tchad.
- La CDN reconnaît que les différents acteurs (décideurs nationaux, et même certaines femmes) comprennent mal le concept de genre ainsi que les liens entre le genre et le changement climatique. Ceci est imputable à des facteurs tels que le manque de formation en matière d'approche de développement inclusif et le manque d'initiatives de développement reposant sur la collecte systématique de données ventilées par genre et par âge.
- La CDN indique la nécessité de prendre en compte les questions de genre dans la conception des programmes relatifs au changement climatique. En effet, les femmes jouent souvent un rôle important dans la gestion environnementale, mais elles sont victimes de grandes inégalités en ce qui concerne l'accès aux ressources.
- La CDN accorde la priorité à l'inclusion des considérations de genre dans la mise en œuvre d'interventions d'atténuation et d'adaptation au travers des actions suivantes :
 - Le renforcement des capacités du Ministère chargé de l'égalité des genres et d'autres ministères pour la planification et la budgétisation de l'adaptation sensible à la dimension de genre
 - La prise en compte des questions de genre dans les politiques climatiques, les stratégies de développement durable ainsi que les interventions en rapport avec le changement climatique
 - La garantie de l'accès des femmes au processus décisionnel au travers de l'éducation, de l'information et de l'émancipation économique.

Planification de l'utilisation des terres

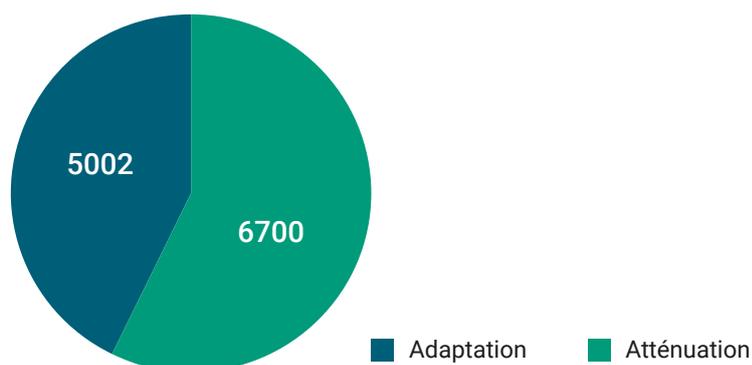
- La CDN qualifie la planification de l'utilisation des terres d'élément essentiel dans la planification et la mise en œuvre efficaces de mesures d'atténuation et d'adaptation.
- Elle reconnaît l'importance de la planification de l'utilisation des terres pour : (1) effectuer des interventions rentables en rapport avec le changement climatique ; et (2) offrir des doubles avantages pour l'adaptation et l'atténuation. Elle indique également les risques de blocage face aux risques futurs liés au climat physique si la planification pour l'infrastructure et le logement ne tient pas compte des risques climatiques.
- Par conséquent, la CDN présente les deux priorités suivantes pour l'intégration de la planification de l'utilisation des terres dans sa mise en œuvre :
 - la nécessité d'intégrer les considérations relatives aux risques liés au climat dans les décisions de planification de l'utilisation des terres et de l'infrastructure, particulièrement dans les zones urbaines ;
 - La nécessité d'intégrer la planification de l'utilisation des terres dans les ensembles résidentiels urbains en cartographiant les risques dans les zones urbaines face aux incidences des phénomènes climatiques extrêmes, avec des codes de constructions résilientes au climat et des modernisations de l'infrastructure.
- La CDN insiste sur la nécessité des systèmes d'alerte rapide pour les inondations et les sécheresses afin d'améliorer la préparation des communautés.

Besoins en matière de soutien

Financement

- La CDN du Tchad propose une estimation du financement requis pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation et d'atténuation indiquées dans la CDN : 5 milliards de dollars et 6,7 milliards de dollars jusqu'en 2030, respectivement (voir Figure 6).
- Les besoins de financement pour l'atténuation s'alignent sur les objectifs inconditionnels et conditionnels de réduction des émissions de GES de la CDN Conformément aux actions d'atténuation proposées dans la CDN, les besoins de financement pour la réduction inconditionnelle des émissions de GES concernent presque intégralement le secteur de l'énergie. Les besoins de financement pour la réduction conditionnelle des émissions de GES sont proposés pour des investissements dans les secteurs de la sylviculture (51 % des investissements) et de l'énergie (46 % des investissements).
- Les besoins de financement pour les mesures d'atténuation dans le secteur de l'énergie estiment à 111,2 millions de dollars le montant requis pour l'infrastructure électrique dans le scénario inconditionnel, même si aucune mesure d'atténuation n'est proposée pour l'amélioration ou le développement du réseau électrique dans ce scénario.
- La CDN ne précise pas si la composante « adaptation » dépend intégralement du financement international ou si certaines mesures seront couvertes par un financement national.
- La CDN ne précise pas non plus comment seront répartis les 5 milliards de dollars demandés pour la mise en œuvre de la composante « adaptation » entre les mesures d'adaptation.
- Les besoins de financement pour l'adaptation ne sont pas basés sur les options d'adaptation énumérées dans la CDN. Au contraire, les besoins de financement sont estimés en tant que part du PIB annuel (voir Encadré 12).
- Les besoins de financement pour l'atténuation (57 % des besoins totaux de financement) sont plus importants que ceux pour les mesures d'adaptation (43 % des besoins totaux de financement). Toutefois, comme l'indique la CDN, d'autres retombées positives découleront des investissements dans le secteur de l'énergie et de la sylviculture pour l'adaptation.
- La CDN indique que les conditions difficiles et complexes dans le pays ont une incidence négative sur la capacité du pays à attirer l'investissement du secteur privé. Elle reconnaît que la capacité du pays à attirer un investissement du secteur privé est particulièrement faible.
- La CDN indique que le paysage du financement climatique particulièrement pourrait agir comme levier du financement du développement.

FIGURE 6 : BESOIN DE FINANCEMENT POUR LA CDN DU TCHAD (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Source : Gouvernement du Tchad (2021).

ENCADRÉ 12 : ESTIMATION DES BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION DANS LA CDN DU TCHAD

Les besoins de financement de l'adaptation sont estimés à l'aide d'une approche « descendante ». Les besoins d'adaptation représentent un pourcentage du PIB annuel. La CDN indique que cette approche repose sur des simulations mondiales des besoins d'adaptation développées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette approche descendante est tirée de l'Adaptation Gap Report (le rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques, version intégrale non disponible en français), ainsi que de plusieurs rapports et études qui estiment que les coûts d'adaptation pourraient être équivalents à une perte annuelle d'entre 1,5 % et 3 % du PIB en Afrique d'ici 2030.

Le Tchad étant l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique, la CDN indique qu'une part de 3 % du PIB a été envisagée comme coût annuel de l'adaptation. En outre, les prévisions du FMI et un taux de croissance annuel de 6 % ont permis de prévoir le PIB jusqu'en 2030.

TABLEAU 12 : APPROCHE POUR L'ESTIMATION DES BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ADAPTATION DANS LA CDN DU TCHAD

	Croissance annuelle du PIB	PIB (en milliards de dollars américains)	Besoins de financement de l'adaptation à 3 % du PIB (en milliards de dollars américains)
2021	Estimation du FMI	12 531	375,9
2022	Estimation du FMI	13 269	398,1
2023	Estimation du FMI	13,98	419,4
2024	Estimation du FMI	14,96	448,8
2025	Estimation du FMI	16,01	480,3
2026	Estimation du FMI	17,03	510,9
2027	6 %	18,05	541,5
2028	6 %	19,13	573,9
2029	6 %	20,28	608,4
2030	6 %	21,50	645
Total			5 002,2

Source : Gouvernement du Tchad (2021).

Renforcement des capacités et transfert de technologie

- La CDN signale un large éventail de domaines pour lesquels le Tchad requiert une aide au renforcement des capacités afin de soutenir la mise en œuvre de la CDN.
- Les besoins primordiaux de renforcement des capacités sont les suivants :
 - création d'une agence nationale de surveillance, déclaration et vérification (MRV, de l'anglais monitoring, reporting and verification) dans l'objectif de créer un système destiné à des mises à jour régulières des inventaires de GES, à la définition et au signalement d'indicateurs pour surveiller les actions d'atténuation, au suivi du soutien international nécessaire et reçu ;

- renforcement des capacités dans le domaine des statistiques nationales et définition des actions d'atténuation au niveau sectoriel ;
 - renforcement des capacités pour mobiliser les ressources financières ;
 - renforcement des capacités des ministères concernant le changement climatique.
- Dans le contexte de l'atténuation, les besoins de renforcement des capacités évoqués dans la CDN se concentrent entièrement sur les besoins de capacité du Tchad pour apporter des réformes et des mesures axées sur le développement d'un secteur de l'énergie durable.
- Les besoins spécifiques de renforcement des capacités mis en avant dans le contexte des réformes et des mesures énergétiques sont les suivants :
 - la capacité à apporter des réformes dans le secteur de l'électricité, à augmenter l'accès à l'énergie et à diversifier les sources d'énergie en privilégiant l'énergie renouvelable ;
 - le renforcement de la capacité institutionnelle pour faciliter un marché de l'efficacité énergétique ;
 - le renforcement des compétences techniques locales en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ;
 - L'amélioration des compétences techniques pour la gestion des marchés de l'énergie.
 - La CDN postule que le coût des mesures de renforcement des capacités pour le développement d'un secteur de l'énergie durable se situe entre 20 et 30 millions de dollars. Elle signale que le renforcement des capacités sera financé par le biais du soutien international.
 - Aucun besoin de renforcement des capacités n'est indiqué pour le secteur de la sylviculture. Cela soulève des questions quant à la capacité du Tchad à faire face aux besoins importants de financement climatique pour ce secteur.
 - Les besoins de renforcement des capacités pour la composante « adaptation » de la CDN s'intéressent principalement au renforcement de la capacité humaine, institutionnelle, technique et de recherche et développement (voir Figure 8).

FIGURE 7 : RÉFORMES ET MESURES NÉCESSAIRES AU TCHAD POUR UN SECTEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE CONFORME À LA COMPOSANTE « ATTÉNUATION » DE LA CDN

Réformes du secteur de l'électricité et infrastructures	Accès à l'énergie	Diversification des sources d'énergie	Efficacité énergétique
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre juridique et réglementaire du secteur de l'électricité • Restructurer le SNE (secteur national d'énergie) et réviser la politique de tarification de l'électricité • Réduire le coût de production de l'électricité • Développer et améliorer les réseaux de distribution et de transport d'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> • Électrification dans les villes • Électrification rurale grâce à des solutions décentralisées telles que les mini-réseaux ou les kits solaires • Développer des solutions alternatives au bois de chauffe pour la cuisine 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier la production d'électricité vers les énergies renouvelables • Solutions d'énergie renouvelable pour l'électrification rurale 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un marché national de l'efficacité énergétique en mettant l'accent sur les secteurs domestique et industriel • Fourneaux améliorés et solutions de cuisson propres

Source : Analyse des auteurs de la CDN du Tchad, Gouvernement du Tchad (2021).

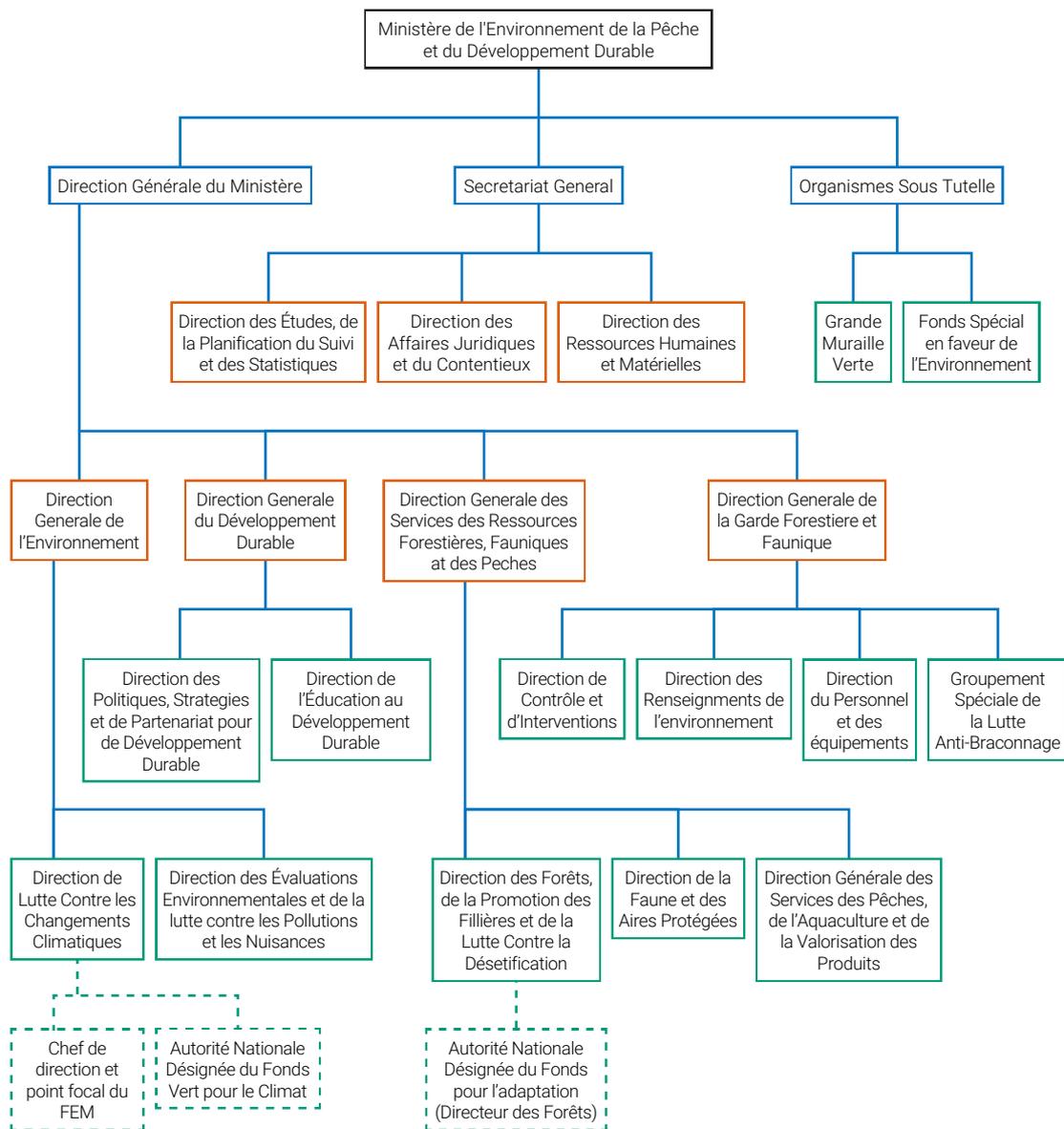
FIGURE 8 : BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU TCHAD POUR METTRE EN ŒUVRE LA COMPOSANTE « ADAPTATION » DE LA CDN

Capacité individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences (en particulier pour les femmes et les agriculteurs) sur les options de méthodes de production intensifiées et durables • Transfert de technologie entre les organismes de recherche et les acteurs agro-sylvo-pastoraux
Capacité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des organisations de la société civile et des autorités locales à répondre aux préoccupations des groupes défavorisés et vulnérables, et à mobiliser et gérer les ressources
Capacité technique	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de systèmes d'alerte précoce et de prévention des catastrophes • Construction de structures de protection contre les impacts du changement climatique • Capacité des autorités locales à développer et à mettre en œuvre de manière participative des stratégies et des programmes d'adaptation, et à intégrer l'adaptation dans les plans municipaux
Capacité de recherche et de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des systèmes volontaires d'échange de droits d'émissions de carbone, mobiliser les financements qui en découlent et mettre en place des mécanismes transparents et équitables de partage des bénéfices

Source : Analyse des auteurs de la CDN du Tchad, Gouvernement du Tchad (2021).

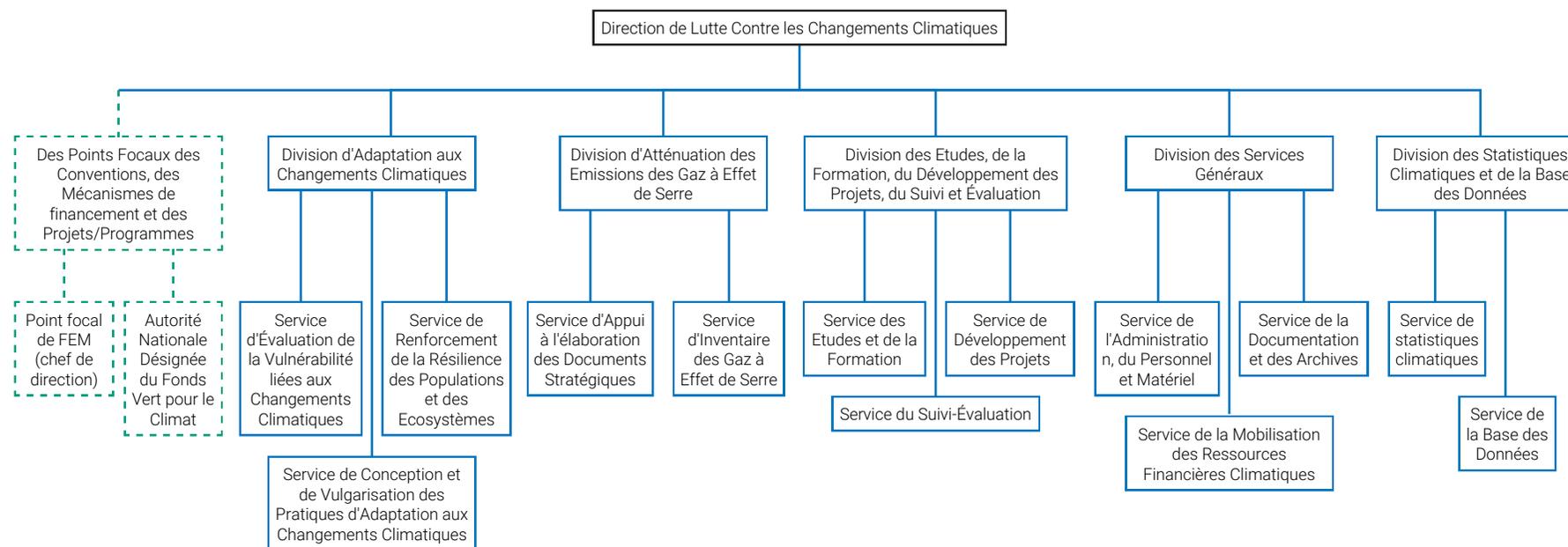
ANNEXE 5 : STRUCTURE INSTITUTIONNELLE POUR LA GOUVERNANCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU TCHAD

FIGURE 9 : STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PÊCHE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

FIGURE 10 : STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE LA DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

TABLEAU 13 : RÔLES ET DES RESPONSABILITÉS DES DÉPARTEMENTS SPÉCIFIQUES AU SEIN DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PÊCHE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsabilités	
Direction générale des services de l'environnement et du développement durable	
La Direction de la lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre globale des politiques relatives au changement climatique ▪ Développer une politique, des stratégies et des plans d'action sur le changement climatique ▪ Développer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités liés au climat en collaboration avec les ministères concernés ▪ Mettre en œuvre des réglementations, des ententes, des protocoles et des traités nationaux ainsi que des conventions sous-régionales, régionales et internationales relatives au changement climatique
La Direction des évaluations environnementales et de la lutte contre les pollutions et les nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre globale de politiques sur les évaluations environnementales et la lutte contre la pollution et les nuisances ▪ Développer, mettre en œuvre et surveiller des politiques et des plans d'action sur la lutte contre la pollution et les nuisances ▪ Valider les évaluations environnementales stratégiques, les plans de développement régionaux ou sectoriels en collaboration avec les ministères concernés ▪ Orienter les promoteurs dans le développement du mandat pour les évaluations environnementales ▪ Organiser l'aide nécessaire en cas de catastrophes écologiques ▪ Surveiller les activités des organisations de lutte contre la pollution et les nuisances ▪ Développer et mettre en œuvre des programmes de recherche et de renforcement des capacités liés aux évaluations environnementales et à la lutte contre la pollution et les nuisances, ainsi que la prévention des risques écologiques, en collaboration avec les ministères concernés ▪ Mettre en œuvre des réglementations, des ententes, des protocoles et des traités nationaux ainsi que des conventions sous-régionales, régionales et internationales relatives aux évaluations environnementales, à la lutte contre la pollution et les nuisances, ainsi que la prévention des risques et des catastrophes écologiques

Responsabilités

Direction de la lutte contre les changements climatiques

La Division de l'adaptation aux changements climatiques

- Mettre en œuvre des réglementations nationales ainsi que des ententes, des protocoles, des traités et des conventions sous-régionales, régionales et internationales relatives à l'adaptation aux effets du changement climatique ; et le changement climatique
- Établir et mettre en œuvre des stratégies, des plans d'action, des programmes et des projets pour l'adaptation au changement climatique, en consultation avec les ministères concernés
- Déterminer la vulnérabilité du climat du pays régulièrement, en consultation avec les départements concernés
- Identifier et diffuser les technologies pour promouvoir la résilience des populations et des écosystèmes face au changement climatique
- Concevoir et diffuser des outils pour intensifier les pratiques d'adaptation, particulièrement autour de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques
- Soutenir les points focaux du fonds pour le climat dans la sélection de projets relatifs au climat en lien avec l'adaptation susceptibles de recevoir le soutien des banques
- Contribuer à l'élaboration des documents pour le PNA, la CDN et la communication nationale
- Participer à la mise en œuvre et la surveillance du PNA, de la CDN et des communications nationales
- Capitaliser sur l'adaptation au changement climatique, et promouvoir les bonnes pratiques dans ce domaine
- Mettre en œuvre des réglementations, des ententes, des protocoles et des traités nationaux ainsi que des conventions sous-régionales, régionales et internationales relatives à l'adaptation au changement climatique

Responsabilités

Direction de la Lutte Contre les Changements Climatiques (cont.)

La Division de l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre

- Mettre en œuvre des réglementations, des ententes, des protocoles et des traités nationaux ainsi que des conventions sous-régionales, régionales et internationales relatives aux effets du changement climatique
- Mettre à jour et surveiller la mise en œuvre de la stratégie nationale pour lutter contre le changement climatique
- Développer et mettre en œuvre la stratégie bas carbone
- Contribuer à la protection de la couche d'ozone en participant à toutes les initiatives visant l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- Soutenir les structures focales dans la sélection de projets relatifs au climat en lien avec l'atténuation susceptibles de recevoir le soutien des banques
- Dresser un inventaire des GES et des mesures d'atténuation dans les diverses zones bioclimatiques du pays
- Surveiller les mesures d'élimination des GES en collaboration avec les ministères concernés
- Coordonner les inventaires des GES en collaboration avec les ministères concernés
- Surveiller les activités de toutes les AND relatives au mécanisme pour un développement propre (MDP) et aux fonds pour le climat
- Coordonner la préparation et la diffusion des communications nationales, des rapports biennaux actualisés, etc.
- Coordonner le développement et la mise en œuvre du projet sur l'évaluation des besoins technologiques (ÉBT)
- Développer des programmes de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine de l'atténuation des GES

La Division des études, de la formation et du développement des projets, du suivi et de l'évaluation

- Identifier les meilleures techniques d'atténuation des gaz à effet de serre et d'adaptation au climat, et les mettre à profit
- Développer et valider des projets innovants pour lutter contre le changement climatique
- Surveiller et évaluer les activités mises en œuvre par la DLCCC
- Rechercher et proposer des thèmes et des modules de formation liés au changement climatique à incorporer dans les programmes scolaires et universitaires en collaboration avec les départements concernés

Responsabilités

Direction de la Lutte Contre les Changements Climatiques (cont.)

La Division des services généraux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion administrative ▪ Gestion du personnel et de l'équipement ▪ Centralisation et archivage de la documentation ▪ Établir, mettre en œuvre et surveiller le budget de la direction ▪ Promouvoir la mobilisation des ressources financières en faveur du climat ▪ Élaborer des rapports d'activité
La Division des statistiques climatiques et de la base de données	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrer la base de données sur le changement climatique ▪ Coordonner la collecte, le traitement et la communication des données statistiques sectorielles relatives au changement climatique, en collaboration avec les départements concernés ▪ Rédiger un guide sur les statistiques relatives aux changements climatiques ▪ Entretenir et mettre à jour la base de données sur le changement climatique

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens..

Comité national dédié au changement climatique

Le Comité national dédié au changement climatique a pour mission de surveiller la mise en œuvre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto. Il est chargé de :

- Proposer des options et des recommandations quant à la définition et la mise en œuvre de politiques nationales sur le changement climatique
- Suivre la mise en œuvre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto
- Faire des recommandations et participer dans une certaine mesure à des activités pour sensibiliser, informer et éduquer le public quant au changement climatique.

Le comité est composé de représentants d'institutions publiques, du secteur privé et de la société civile, notamment le/la président(e), (secrétaire général(e) du Ministère de l'Environnement et de la Pêche), les vice-président(e)s, ou VP (secrétaire général(e) conjoint(e) du Ministère de l'Agriculture, directeur/directrice du Ministère de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale, directeur/directrice du Ministère du Pétrole et de l'Energie). Les rapporteurs comprennent le/la directeur(directrice) général(e) de l'environnement pour la DLCCC et le/la secrétaire général(e) de l'environnement.

Le comité est composé d'un large éventail de représentants ministériels, ainsi que de représentants de projets importants sur le climat (coordonnateur/coordonnatrice de l'Alliance mondiale contre le changement climatique, directeur/directrice de la FSE), de la société civile (un représentant ou une représentante de la Chambre de commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des mines et de l'artisanat) et des ONG (association des femmes peules et peuples autochtones du Tchad, un représentant/une représentante de l'association pour la protection et la préservation de la faune et la flore).

Le comité doit se réunir aussi souvent que nécessaire, mais au minimum un mois avant et deux semaines après chaque réunion de la COP pour préparer dans un premier temps la participation du Tchad à l'ordre du jour de la COP et, dans un deuxième temps, pour évaluer les incidences des décisions prises à la COP.

Comité permanent pour la COP

Ce comité est chargé de la préparation et de la participation du Tchad à la COP. Sa mission est la suivante :

- Coordonner et superviser toutes les activités concernant la participation et valider le programme de travail élaboré par le comité d'experts pour la préparation de la COP
- Identifier et décrire la position du Tchad aux points de l'ordre du jour pour la COP et dans les forums
- Coordonner et orienter les négociations sur les différentes conventions
- Évaluer et proposer des ressources financières nécessaires aux activités de préparation
- Plaider auprès des partenaires et des financiers
- Suivre et mettre en œuvre les recommandations de la COP et des forums, y compris la rédaction d'un rapport technique et financier sur la préparation du Tchad et sa participation à ces derniers.

Le comité inclut un(e) président(e), trois VP et quatre rapporteurs. Ils sont principalement issus du Ministère de l'Environnement (l'un(e) des VP est le conseiller/ère technique en charge de l'environnement pour le/la président(e). Parmi les autres membres du comité figurent le ou la Ministre de l'énergie ainsi que des points focaux pour la CCNUCC, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les membres comptent aussi des représentants des Ministères de l'Elevage, de l'Eau, le Conseil national de transition ainsi que deux représentants d'ONG et de la société civile. Les réglementations ne donnent aucun détail quant à la fréquence des réunions du comité. Elles donnent uniquement mandat au gouvernement de maintenir son travail à jour.

TABLEAU 14 : AND DU TCHAD AUPRÈS DU FVC

Structure	Composition	Mission	Fréquence des réunions
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président/Présidente : le/la ministre de la planification ▪ Premier vice-président/Première vice-présidente : Ministère de l'Environnement & deuxième vice-président(e) : Ministre des finances ▪ Ministre de l'agriculture ▪ Ministre de l'élevage ▪ Ministre de la météorologie ▪ Ministre de la coopération internationale ▪ Ministre de la planification du territoire ▪ Ministre de l'énergie ▪ Ministre de l'eau ▪ Secrétaire général(e) du gouvernement ▪ Conseiller/Conseillère en environnement auprès du Président/ de la Présidente de la République 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter les plans de travail, les budgets annuels et les rapports d'activité de l'AND ▪ Adopter les lignes directrices et les procédures pour la sélection de projets à soumettre au FVC ▪ Superviser la mise en œuvre des activités de l'AND et des parties prenantes ▪ Garantir la synergie et la complémentarité d'autres projets dans les questions d'environnement et de développement durable, sujets à une supervision technique et financière ▪ Vérifier la cohérence des documents de projets envoyés avec les stratégies nationales, ainsi que les exigences et les domaines d'intervention requis dans le FVC ▪ Arbitrer les conflits entre les parties prenantes dans le processus du FVC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux fois par an lors d'une session ordinaire sur convocation du président/de la présidente ▪ Peut se rencontrer dans une session extraordinaire, par convocation de son président/ sa présidente (si nécessaire)

Structure	Composition	Mission	Fréquence des réunions
Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> Le point focal pour le Fonds vert pour le climat (FVC) est au service du secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer l'organisation des supports pour le comité de pilotage, élaborer les notes pour les réunions Préparer le budget pour l'AND Notifier les structures concernées des décisions du comité de pilotage 	(non applicable)
Comité technique pour l'examen et l'évaluation des projets	<ul style="list-style-type: none"> Président : directeur général/directrice générale de l'environnement Premier/Première VP : représentant(e) du Ministère de l'Economie Deuxième VP : représentant(e) de la société civile Rapporteur/rapporteuse : point focal pour les Fonds verticaux en faveur du climat Les membres incluent des représentants des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage, des Finances, des Affaires Etrangères, des Femmes et de la Santé Publique. Des représentants des diverses divisions du Ministère de l'Environnement (divisions du développement durable, des évaluations environnementales, des ressources en eau et de l'initiative GMV) siègent aussi au comité. Le comité inclut tout un éventail de représentants d'ONG : Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELIAF), LEAD Tchad, l'Agence de développement économique et social (ADES), Coordination des associations de la société civile et de défense des droits de l'Homme (CASCIDHO), Conseil national des femmes leaders du Tchad (CONAF) et Espaces Verts du Sahel. Les représentants du secteur privé seront désignés au sein de la Chambre du commerce et de l'industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la conformité avec les lignes directrices sur l'éligibilité du FVC, les aspects sociaux, de genre et de protection de l'environnement dans la sélection de projet Appliquer les lignes directrices et les procédures pour l'évolution et la sélection de projets à soumettre au FVC Mettre en œuvre le développement du projet et la grille de sélection Sélectionner les projets à soumettre au comité de pilotage pour approbation 	<ul style="list-style-type: none"> Une fois par trimestre dans une session ordinaire Peuvent se rencontrer en session extraordinaire sur convocation du président/de la présidente

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

TABLEAU 15 : AUTORITÉ NATIONALE DÉSIGNÉE DU TCHAD POUR LE MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE (AND - MDP)

Structure	Composition	Mission	Fréquence des réunions
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Président/Présidente : directeur général/directrice générale du Ministère de l'Environnement ▪ VP : directeur général/directrice générale du Ministère de la planification, directeur général/directrice générale du Ministère de l'énergie ▪ Ministère de l'Eau ▪ Ministère de la Coopération Internationale ▪ Ministère des Finances ▪ Ministère de la Planification du territoire ▪ Ministère de l'Agriculture ▪ Ministère de la Météorologie ▪ Ministère de l'Elevage ▪ Directeur de la division de la lutte contre le changement climatique, Ministère de l'Environnement ▪ Le point focal pour la CCNUCC ▪ Une représentante ou un représentant du secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner la création et la diffusion de textes et d'outils pour la fonction de l'AND ▪ Recevoir les projets envoyés à l'AND, coordonner l'évaluation et distribuer les résultats aux promoteurs des projets ▪ Garantir le suivi et la mise en œuvre du MDP et la financiarisation du carbone 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Officiellement, réunions deux fois par an, plus fréquemment si le président/la présidente le souhaite

Structure	Composition	Mission	Fréquence des réunions
Comité technique pour l'examen et l'évaluation des projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un large éventail de représentants ministériels (y compris des Ministères de l'Environnement, des Mines, de l'Enseignement Supérieur, des Femmes et de la Santé Publique) ▪ Représentants de projets spécifiques, notamment le FNE et l'initiative GMV ▪ Représentants des ONG suivantes (CELIAF¹⁷, LEAD Tchad, CASCIDHO¹⁸, ADESKA, CONAF¹⁹) ▪ Représentants du secteur privé de la Chambre du commerce et de l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner et publier des opinions techniques et raisonnées sur les applications de projets lui étant transmises par le secrétariat exécutif ▪ Participer à la rédaction et la validation des textes et des outils concernant le fonctionnement de l'AND-MDP au Tchad ▪ Préparer et envoyer les rapports et les programmes des activités au comité de pilotage de l'AND-MDP au Tchad ▪ Participer à la diffusion de l'information sur l'AND-MDP au Tchad ▪ Contribuer à la capitalisation des interventions des acteurs dans le domaine de l'AND-MDP au Tchad 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux fois par an

Source : Analyse des auteurs reposant sur une étude documentaire et des entretiens.

17 CELIAF : Cellule de liaison et d'information des associations féminines

18 CASCIDHO : Coordination des associations de la société civile et de défense de droits de l'homme

19 CONAF : Conseil national des femmes leaders du Tchad

ANNEXE 6 : ACTIVITÉS D'UNE SÉLECTION DE PARTENAIRES ET D'ORGANISATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Cette annexe présente les informations sur les activités d'une sélection de partenaires de développement collectées lors des entretiens.

Union européenne (UE)

La coopération de l'UE avec le Tchad est gouvernée par le programme indicatif pluriannuel (PIP) pour le Tchad sur la période 2021–2024. Elle couvre trois domaines prioritaires, liés à la stratégie Global Gateway de l'UE : gouvernance, démocratisation, paix et sécurité ; développement humain inclusif ; et Pacte vert.

Le Pacte vert implique un soutien pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes ainsi que le développement rural durable. Le soutien à ce dernier vise la promotion de l'agriculture modernisée et accessible et de l'agro-industrie. L'Équipe Europe au Tchad comprend l'UE, la Banque européenne d'investissement (BEI, au travers de partenariats bilatéraux avec l'UE), la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne.

Concernant les activités spécifiques, le soutien de l'UE au Tchad comprend des contributions à l'initiative phare Grande Muraille verte (GMV) au travers d'actions axées sur la protection de la biodiversité et des écosystèmes et de l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (AMCC+ dans le projet du Tchad).

Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC+) au Tchad

La première phase de l'AMCC+ s'étendait de 2013 à 2019. Les principales activités pendant cette phase étaient les suivantes :

- soutien au développement de la CDN prévue pour la COP21
- soutien à l'intégration des questions d'adaptation et d'atténuation dans le plan de développement national du Tchad sur la période 2017–2021
- calcul du facteur d'émissions de CO2 du réseau national d'électricité
- développement de plans directeurs pour l'utilisation généralisée de l'énergie renouvelable
- soutien au développement de la stratégie nationale de la lutte contre le changement climatique
- facilitation du processus d'accréditation du FSE auprès du Fonds pour l'adaptation (FA)

- développement d'une note conceptuelle pour un projet sur la résilience des communautés et des écosystèmes d'une valeur de 8 millions d'euros à soumettre au FVC
- création d'un système de surveillance pour la mise en œuvre du PANA
- développement en collaboration d'un guide d'enseignement sur le changement climatique pour le développement durable au Tchad
- encadrement et soutien aux négociateurs pour le climat du Tchad et soutien à la participation du Tchad de la COP21 jusqu'à la COP24.

La phase 2 de l'AMCC+ s'étend de 2020 à 2024. Le soutien devrait prendre fin en mai 2024. Les objectifs de cette phase sont les suivants :

- renforcer les institutions chargées des ripostes aux changements climatiques pour mobiliser le financement climatique, et coordonner, mettre en œuvre et suivre les politiques, les stratégies et les plans pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans le contexte de l'Accord de Paris sur le changement climatique, le Programme 2030 et le processus de négociation sur le changement climatique
- appuyer la mobilisation de financement innovant par le biais de partenariats publics-privés afin de renforcer la résilience aux changements climatiques au niveau local

Les activités spécifiques incluses dans cette phase sont les suivantes :

- faciliter la coordination, la consultation et la défense des intérêts entourant la CDN
- rédiger des propositions pour mobiliser les fonds internationaux en faveur du climat
- soutenir le Ministère de l'Énergie dans la mise en œuvre de l'agence nationale ADEME pour la création d'un cadre réglementaire et d'incitations fiscales et financières favorables à l'investissement du secteur privé dans l'énergie renouvelable
- renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation du personnel de l'administration chargé de l'éducation sur les questions relatives à l'environnement et au changement climatique
- renforcer les instruments institutionnels et juridiques au niveau local pour l'adaptation au changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles
- soutenir l'intégration d'une dimension de la résilience aux changements climatiques dans les systèmes de planification, de budgétisation et de suivi dans les trois autorités locales pilotes.
- renforcer les capacités des jeunes et des femmes à accéder au financement en faveur de l'adaptation et à développer une résilience locale aux changements climatiques
- mettre en œuvre des régimes de financement pour les projets communautaires pilotes d'adaptation et de résilience aux changements climatiques

Les projets de terrain soutenus par l'AMCC+ sont les suivants :

- le soutien à la gouvernance climatique, la production agricole adaptée au changement climatique et l'autonomisation des femmes et des jeunes dans la province du Lac Tchad est mis en œuvre par SOS Sahel International Tchad et l'Association pour la promotion des femmes et filles du Grand Kanem
- la « dynamisation » des pratiques innovantes de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques dans la province de Mandoul, mise en œuvre par MORIJA, RAPS-Development et APROFIKA. La consolidation des pratiques d'élevage intelligentes adaptées aux chocs climatiques tout en promouvant le traitement, la conservation et la commercialisation de produits d'origine animale dans la province de Salamat, mis en œuvre par SAHEL-ECODEV, INADES Formation et FORES.

L'AMCC+ soutient la cartographie des programmes et des projets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, dans l'objectif de constituer une base de données et de recueillir des informations sur les actions mises en œuvre dans le domaine de l'atténuation, de l'adaptation et de l'aide passée et présente au climat au Tchad. Cette étude inclut :

- Un inventaire et une évaluation des solutions à faible émission de carbone développées par ces programmes et projets dans les secteurs prioritaires identifiés par la CDN
- Un inventaire et une analyse des actions d'adaptation qui contribuent à renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes et le niveau de réussite des objectifs d'adaptation
- Un inventaire et une analyse des formes de soutien financier et technique ainsi qu'une aide en matière de renforcement de capacités et de transfert de technologie reçue par le Tchad.

HCR

Les activités du HCR dans le contexte de la résilience aux changements climatiques comprennent :

- la collaboration avec les Ministères de l'Eau (axée sur l'amélioration de l'accès à l'eau) ; de l'Agriculture (division Génie rural) ; et de l'Environnement (axée sur la reforestation et la cuisson propre).
- la collaboration avec l'ADES sur des questions de reforestation et d'énergie nécessaire pour cuisiner
- la collaboration avec GIZ sur la mobilisation des eaux de surface, entre autres questions

Il est également entendu que le HCR est engagé dans la discussion avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD) et le PNUD sur divers projets et activités qui relèvent de la compétence de l'action climatique.

PAM

Les activités du PAM dans le contexte de la résilience aux changements climatiques comprennent :

- Le projet « Agina » (« t's ours » en arabe tchadien) qui œuvre à l'autonomisation des réfugiés et des populations d'accueil dans neuf²⁰ des 11 provinces qui accueillent des réfugiés au Tchad. Un programme agricole avec une composante de remise en état de terres dégradées ciblant 100 000 ha pour soutenir l'agriculture pour les réfugiés et ultérieurement accéder aux marchés. Les activités incluent le développement de déversoirs, de digues, de forages et de puits, d'activités de remise en état de terres dégradées, de reforestation et d'activités co-génératrices de revenus telles que la production de ruches et la pisciculture où l'accès aux terres n'est pas nécessairement possible.
- Des mesures de protection sociale pour soutenir la capacité du gouvernement et bâtir une approche plus intégrée à la remise en état des terres.
- Le soutien à l'accès au financement, même si la PAM couvre le Tchad dans le cadre de projets multinationaux.

OIM

Les activités de l'OIM dans le contexte de la résilience aux changements climatiques consistent :

- À mener des recherches sur le lien entre la migration et le changement climatique, et à faciliter l'inclusion de la mobilité humaine dans les politiques de développement et les stratégies de parade. Ces recherches commencent à s'imposer auprès du gouvernement, qui met l'accent sur le nombre croissant de réfugiés au Tchad et les implications que cela a sur la sécurité alimentaire.

20 La PAM indiquait qu'il n'a pas été possible de travailler dans les deux autres provinces en raison des restrictions au niveau des donateurs.

RÉFÉRENCES

- Adejumo, Q. (2023) 'Chad Initiates FSE Project Workshop: A Leap Towards Sustainable Development' (<https://bnnbreaking.com/world/chad/chad-initiates-fse-project-workshop-a-leap-towards-sustainable-development/>).
- Africa NDC Hub (2021) 'Africa's NDC journey and the imperative for climate finance innovation'. Report for COP26 (https://africandchub.org/sites/default/files/2021-11/211103_ANDC%20Hub_Africa%E2%80%99s%20NDC%20journey%20and%20climate%20finance_.pdf).
- Alliance for Hydromet Development and World Meteorological Organization (2021) *Country Hydromet Diagnostics*. Chad Report Feb 2021. Alliance for Hydromet Development (<https://alliancehydromet.org/wp-content/uploads/2021/10/Hydromet-CHD-Report-Chad.pdf>).
- AMCC+ (n.d.) 'Système de Measure reporting and Verification (MRV)'. Blog/Webpage (<https://www.amccplus-tchad.org/syst-mrv/>).
- Djimasngar, M., Gadjji, S. and Godra, B. (2024) 'Efforts, Opportunités et Défis dans l'accès au financement climat pour le secteur de l'eau au Tchad'. Presentation at the ACF Workshop 'Catalyser les flux de financement et d'investissement en faveur du renforcement de la résilience climatique au Tchad', 15 May 2024.
- GCF – Green Climate Fund (2024) 'Readiness Proposal. Chadian private sector support for low carbon and climate-resilient development'. GCF (<https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-readiness-proposal-chad-ifdd.pdf>).
- GCF (n.d.) 'Republic of Chad'. Webpage. GCF (<https://www.greenclimate.fund/countries/chad>).
- Gouvernement du Tchad (2017) *Stratégie Nationale de Lutte Contre les Changements Climatiques*. Minister of the Environment, Water and Fisheries (<https://leap.unep.org/en/countries/td/national-legislation/strat-gie-nationale-de-lutte-contre-les-changements-climatiques>).
- Gouvernement du Tchad (2021) Mise à Jour de la Contribution Déterminée Nationale (<https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha219739.pdf>).
- Gouvernement du Tchad (2022). First National Climate Change Adaptation Plan of Chad. UNFCCC (https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CHAD-NAP_EN-web.pdf).
- Gouvernement du Tchad (2024a) Draft SNGCC Du Tchad. Provisional Strategy Document.
- Gouvernement du Tchad (2024b) Plan de Financement de la Contribution Déterminée au Niveau National du Tchad, 2024–2027. Provisional Strategy Document.
- Gouvernement du Tchad (2024c) Plan de Partenariat pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au Niveau National du Tchad, Version provisoire. Provisional Strategy Document.
- Gouvernement du Tchad et UNDP (2018) 'Project Document template for nationally implemented projects financed by the GEF/LDCF/SCCF Trust Funds: Chad National Adaptation Plan'. Global Environmental Facility (<https://tinyurl.com/2mrrtd6j>).
- Hammil, A. and Price-Kelly, H. (n.d.) 'Using NDCs, NAPs and the SDGs to Advance Climate-Resilient Development'. Blog/Webpage. NDC Partnership (<https://ndcpartnership.org/using-ndcs-naps-and-sdgs-advance-climate-resilient-development>).
- ICAT – Initiative for Climate Action Transparency (2022) 'Case Study: Developing national MRV and NDC tracking systems in Chad'. Blog/Webpage. ICAT (<https://climateactiontransparency.org/case-study-developing-national-mrv-and-ndc-tracking-systems-in-chad/>).
- IMF – International Monetary Fund (2015) *Chad poverty reduction strategy paper–joint staff advisory note on the 2013 monitoring report of the national development plan 2013-15*. IMF Country Report No. 15/125. Washington, D.C.: IMF (<https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15125.pdf>).
- IMF (2023) *Chad: First and Second Reviews under the Extended Credit Facility Arrangements, Requests for Waivers of Non-observance of Performance Criteria and Modification of Performance Criteria—Press Release, Staff Report, Staff Supplement, and Statement by the Executive Director for Chad*. IMF Country Report No. 23/7. Washington, D.C.: IMF (www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2023/007/002.2023.issue-007-en.xml?rskey=3HKBH7&result=10).
- Infrastructure Governance Facility (n.d.) 'IMF's recent engagements on infrastructure governance'. Blog/ Webpage. Infrastructure Governance Facility (<https://infrastructuregovernance.imf.org/content/PIMA/Home/Region-and-Country-Information/Countries/Chad.html>).
- LEG – Least Developed Countries Expert Group (2012) 'National adaptation plans: technical guidelines for the national adaptation plan process'. Bonn: UN Climate Change Secretariat (<https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/guidelines-for-national-adaptation-plans-naps>).
- Ministry of Environment, Fisheries and Sustainable Development (2023) 'Le FSE organise son CA 2023' [Facebook]. 11 April 2023 (https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=pfbid02AkovaQbdkaU9w9e2Zkwuq3jr4XXKD9HcYHTssRZUqyNLk8naCu6VvLEm5yV9b4ERl&id=100069238080311).

- Nakhooda, S., Calland, R., Watson, C. and VanRooij, J. (2013) *Climate Finance Readiness. Understanding readiness to access and use climate finance effectively – Insights from Namibia, Tanzania, and Zambia*. GIZ, ODI and African Climate Finance Hub Briefing Paper. Eschborn, Germany: GIZ (<https://www.cbd.int/financial/climatechange/several-climatefinance-giz.pdf>).
- NDC Partnership (2022) 'Aligning Chad's Nationally Determined Contribution and National Action Plan to Advance Climate Action'. Blog/Webpage (<https://ndcpartnership.org/news/aligning-chads-nationally-determined-contribution-and-national-action-plan-advance-climate>).
- UNDP – United Nations Development Programme (2012) *Readiness for Transformative Climate Finance: A framework for understanding what it means to use climate finance*. New York: UNDP (https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/resources/readiness_for_climate_finance_12april2012.pdf).

 @SPARC_Ideas

sparc-knowledge.org

Image de couverture : point d'eau
de Guelta d'Archej près d'une oasis,
plateau de l'Ennedi, Tchad, Afrique.
Image de Beata Tabak / shutterstock

Financé par



Ces ressources ont été financées par une aide du gouvernement du Royaume Uni ; cependant, les avis exprimés ne reflètent pas nécessairement la politique officielle du Royaume Uni.